

EXPOSITION p.55



L'Histoire naturelle déploie ses pop'up dans la région

REUSSIR

L'Action Agricole

PICARDE

N° 3969 - 18 octobre 2024
3,50 euros



Journal d'informations agricoles et rurales de la Somme

PRÉVENTION p.43 à 48

Le mal-être en agriculture pris par les cornes



Dans la Somme, la mobilisation pour prévenir du mal-être agricole est plurielle : services de l'État, MSA, Conseil départemental, CDO bien-être en élevage et Solidarité paysans travaillent ensemble. Tour des dispositifs existants.

EXCLU WEB

ACTUALITÉ

100 %
NUMÉRIQUE

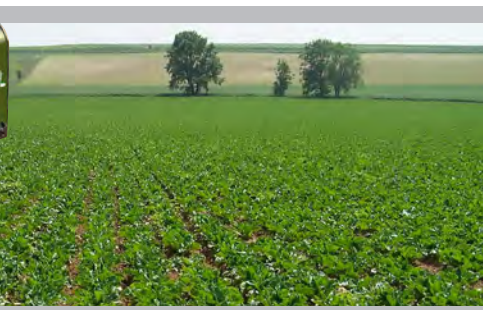
POMMES DE TERRE p.5
Sans métribuzine,
un désherbage contrarié



SEMAINE DU GOÛT p.6
Picardie lait éveille
les papilles des élèves



Pour que Citroën relance le C15... en version bioéthanol (E85)



© REUSSIR SA

l'Édito

Priorité à la prévention

Carine Bouvet

Secrétaire générale de la FDSEA



Après septembre en or, qui symbolise la lutte contre le cancer pédiatrique, nous attaquons désormais le mois d'octobre, nous mettons l'accent sur la prévention à tous les étages. Bien sûr, il y a les opérations liées autour de la campagne «octobre rose», pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, et pour collecter des fonds pour la recherche. Aujourd'hui en France, un agriculteur sur trois est une femme, un chef d'exploitation sur quatre est une femme. Et cette semaine encore a eu lieu la Journée internationale des femmes rurales en ce 15 octobre.

Notre profession n'est pas en marge de la société, nous devons toutes être vigilantes. Nous le devons en tant qu'êtres humains, bien sûr, mais nous devons aussi reconnaître que le sujet est parfois épineux : nous sommes parfois débordées sur nos exploitations, et il arrive qu'on rechigne à prendre le temps de la prévention, en ayant l'appréhension des conséquences pour nos foyers et nos exploitations. C'est précisément ce qui doit dicter nos choix : nos foyers sont précieux, nos exploitations nous sont chères, et c'est pour cela que nous devons impérativement veiller à la meilleure des préventions, tant pour nous, nos familles, mais aussi nos salariées et salariés. C'est ainsi qu'on protège au mieux nos exploitations. Cette prévention est aussi morale, psychologique ou mentale. En début d'année, les mouvements syndicaux ont mis en lumière des situations de crise non pas financières mais morales ou

existentielles. Agricultrice ou agriculteur est souvent décrit comme un métier passion, mot dont l'origine veut dire souffrance. Oui, il y a des difficultés, liées aux cycles naturels, liées à sa réussite technique parfois, liées à l'histoire de la ferme et aux événements privés, mais il y a aussi les difficultés liées à la charge mentale qu'imposent les réglementations de tous ordres et à nos capacités à gérer le stress, liées à la pression et, surtout à la fin, liées à l'isolement. L'agriculture que nous avons connue enfants s'est raréfiée, avec plusieurs générations au sein d'une même ferme, et des fermes dans toutes les rues des villages. Aujourd'hui, nos fermes sont plus rares et nos familles plus dispersées. Sans sombrer dans la nostalgie, on peut au moins poser le constat que le filet de sécurité moral que constituait l'entourage de chacun est devenu bien plus mince. Dès lors, l'entourage agricole que constituent les OPA, et même les collectivités territoriales et les administrations cherchent à pallier ce manque de soutien permanent autour des agriculteurs en situation fragile. Nous vous invitons à lire ce dossier et, par la suite, à avoir un œil plus acéré sur vos voisins, à écouter chaque mot prononcé par celui qu'on n'a pas vu depuis longtemps en réunion ou au silo, car rien n'est anodin. Et de vous tourner vers les structures les plus adéquates selon les circonstances. En matière de mal-être aussi, la priorité est à la prévention ! Soyons fier(e)s de nos racines de notre métier, de notre ruralité, et soyons fier(e)s de mettre une priorité à la prévention !

Projet de loi de finances 2025 : FNSEA et JA estiment «avoir été entendus»

Les allègements de charges sociales et fiscales prévus pour les agriculteurs dans les projets de budget du gouvernement représentent «enfin des choses concrètes» pour la profession qui a manifesté sa colère l'hiver dernier, a estimé le 11 octobre Luc Smessaert, un des vice-présidents du syndicat majoritaire FNSEA. «C'était indispensable» de retrouver «en dur», dans le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, certains des soixante-dix engagements gouvernementaux issus de la crise agricole, a-t-il déclaré à l'AFP. «Bien sûr, il faut attendre le vote définitif» des parlementaires mais, «dix mois après ces grandes manifestations, ce sont les premiers éléments qui vont donner des choses tangibles dans les fermes», a-t-il ajouté. Et de préciser que la FNSEA ne digère toutefois pas le choix d'une application rétroactive du calcul des retraites sur les vingt-cinq meilleures années. Dans un communiqué commun avec les JA, les deux syndicats estiment que leurs propositions «ont été entendues». Ils ajoutent qu'ils attendaient toutefois la revalorisation promise de l'Accompagnement à l'installation-transmission en agriculture (AITA), de 13 à 20 millions d'euros, ou encore la reprise de mesures fortes dans «l'accompagnement des cédants et la transmission des exploitations à des jeunes».

Ciné-rencontre

Mardi 12 novembre à Abbeville

La Théorie du Boxeur, l'agriculture face au défi climatique

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial (P.A.T), le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime organise une soirée ciné-rencontre, gratuite et ouverte à tous le 12 novembre à 19h45 (projection du film La Théorie du Boxeur, l'agriculture face au défi climatique, suivie d'un débat), au cinéma Le Rex, 21 place Clémenceau à Abbeville. Synopsis : les excès du climat frappent de plus en plus durement le monde agricole.

En 2022, la sécheresse crée un véritable électrochoc dans la vallée de la Drôme. Nathanaël Coste, géographe, enquête chez des agriculteurs bio et conventionnels pour qui le temps de l'adaptation a déjà commencé. Sur le terrain, les approches diffèrent, qu'elles reposent sur les technologies, les stockages d'eau, la gestion des sols ou l'agroécologie.

Alors que la moitié des fermes va changer de main d'ici dix ans, le film questionne agriculteurs et chercheurs sans a priori pour repenser notre façon de produire et construire la résilience alimentaire d'un territoire.

Colloque

Le mercredi 20 novembre à Poulainville

Colloque professionnel sur la passion du métier

Passion du travail harmonieuse ou obsessionnelle, qu'est-ce qui fait qu'on peut basculer d'un côté ou de l'autre ? Pourquoi un moment la passion peut fragiliser, épuiser et pousser à l'obsession ? Comment cultiver une passion harmonieuse de son métier ? Pour aborder ces thèmes, la MSA Picardie organise la 1^{ère} édition d'un colloque professionnel sur le mieux-être en agriculture qui se tiendra le mercredi 20 novembre à Positive Place - 734 route nationale 25 à Poulainville (80) de 9h à 14h. Au programme : conférence de Sophie Berjot, professeure en psychologie sociale à l'université de Reims Champagne Ardennes ; tables rondes et discussions animées par des experts, partage d'expérience de différents témoins ; réseautage dynamique. Plus d'infos dans une prochaine édition.

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Action agricole picarde



@AAPicarde

le Dessin



SYNDICALISME

Denis Bully : «un automne décisif pour notre profession»

Alors que les travaux des parlementaires reprennent, entretien avec Denis Bully, président de la FDSEA.

L'année 2024 s'achève dans bientôt deux mois. Comment d'un point de vue syndical envisagez-vous ces prochaines semaines ?

L'année 2024 aura été à tout point de vue inédite. Dans la Somme comme dans le Pas-de-Calais, nous l'aurons débutée par endroit les pieds dans l'eau. La détresse locale, l'impuissance face aux intempéries après des décennies d'incurie auront été un premier électrochoc : on ne peut pas régir l'agriculture et les espaces naturels avec des textes de loi étriqués, qui sanctionnent à tout va, et pire encore, qui emmènent non seulement l'agriculture mais aussi toute la population rurale dans le mur. Les curages de fossés en étaient l'illustration, et même si les choses ont bougé, il y a encore du chemin à parcourir. Cet écartèlement a allumé la mèche des actions syndicales de début d'année et après quatre semaines inédites de mobilisation là encore inédites, nous avons obtenu des engagements de l'État. Certains ont été concrétisés comme l'abandon des hausses de taxes sur le GNR et même - enfin - de la remise en pied de facture ; d'autres ont été initiés dans le projet de loi agricole et enfin des engagements majeurs devaient être mis en œuvre dans les projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Depuis que le président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale, tout ce qui n'était pas signé est incertain et remis en cause et depuis la nomination du nouveau Premier ministre et sa volonté de rééquilibrer les comptes de l'État, nous étions même inquiets. Ajoutons à ça la moisson mauvaise sur le département, et quand les trésoreries sont tendues, et que les engagements redeviennent des promesses ou des illusions, c'est explosif. Oui, la fin d'année se joue dans un contexte explosif.

Qu'est ce qui va faire que ça va exploser ou non ?

Si on reprend les deux points de difficulté, c'est la trésorerie et les engagements. Pour les trésoreries, nous avons réuni le CAS dès août, avec Cerfance, mesuré de plus en plus finement l'ampleur des difficultés, avec les coopératives, la nécessité de financer la remise en culture et avec le Crédit agricole, les appuis de financement possible. La Caisse régionale a déjà organisé un niveau



Denis Bully, président de la FDSEA, se dit confiant mais pas naïf.

de réponse aux demandes des sociétaires, avec une grille simple à délégation en agence. Au sein de notre réseau, nous poussons aussi pour des prêts garantis par l'État, car il faudra parfois réanalyser la structure de l'endettement plutôt que d'aller uniquement au court terme. Côté national, c'est clair que la reprise ou non des travaux parlementaires sur les bases des engagements du gouvernement précédent va avoir un effet binaire : soit on repart sur les mêmes bases, et on reste dans la construction ; soit on fait table rase de ce que l'État «doit» à l'agriculture après vingt ans à l'avoir malmenée, et on repart dans les rapports de forces. Avec la difficulté qu'on ne ramènera pas deux fois à la raison des personnes qui auront été flouées, voire humiliées.

Avez-vous confiance dans ces issues ?

J'ai confiance dans le travail, mais nous ne sommes pas naïfs : nos interlocuteurs sont des administrations et des politiques. Nous avons, depuis février, continuer à travailler tous les dossiers sur le fond. On n'a eu de cesse de travailler le fond, que ce soit la Loi d'orientation agricole ou les dossiers locaux. Pendant les trois mois sans gouvernement, nous avons repris toutes les dispositions législatives en friche pour proposer la loi «Entreprendre en agriculture». Nous avons anticipé un peu la reprise des travaux parlementaires pour rencontrer tous les députés (je dis bien tous) et tous les sénateurs. Car les trois mois d'attente ont accru la pression dans les fermes, et que

les premiers projets de loi allaient porté sur des dispositions fiscales. Je ne cache pas que les propos du premier ministre, qui a dit que «le redressement budgétaire de la France ne se traduit pas par un abandon de l'État envers l'agriculture» a été positif et que ça se traduit réellement par les premières versions du Projet de loi de finances et du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Je suis confiant, mais pas naïf. Et s'il faut ressortir les tracteurs dans les prochaines semaines, nous y sommes prêts.

Concrètement, comment cela se concrétiserait dans les fermes ?

Déjà, on va clôturer les comptes de 2024 avec la réforme des exonérations de plus-values, qui ont monté le seuil d'exonération à 350 000 €. Ce n'est pas un cadeau, c'est le rattrapage de vingt années bloquées à un seuil de 250 000 €. Une année comme 2024 va être propice aux réintégrations de DEP. Avec 30 % d'abattement à la réintégration, sur des DEP moyennes de 20 000 €, on est à 6 000 € de réduction sur le revenu agricole. Vient ensuite la provision sur stocks de vaches laitières et allaitantes. C'est à vivre comme une dotation pour l'augmentation du cheptel en nombre ou en valeur, car il faut se réinscrire dans des dynamiques et non dans la décapitalisation. Le relèvement de l'exo de TFNB de 20 à 30 %, c'est à peu près 8 € par hectare et par an. Côté social, l'alignement des retraites sur les vingt-cinq meilleures années et le relèvement des seuils des cotisa-

tions sociales au dispositif TO-DE, ça parlera aussi à toutes nos productions qui recourent à la main-d'œuvre saisonnière. À ce stade, on est encore soumis au vote du parlement, mais après avoir rencontré tous nos parlementaires avec les jeunes agriculteurs, j'ai bon espoir.

Des avancées au niveau local ?

Notre réseau est structuré à toute échelle et, localement, on a aussi pu avancer. Déjà, les services de l'État avec lesquels nous entretenons des rapports quasi permanents ont rendu des arbitrages favorables sur plusieurs demandes. La première de l'année, c'était l'aide aux éleveurs des vingt-deux communes inondées en Bas-Champs et Marquenterre. Elle a été complétée par un dégrèvement intégral de TFNB pour les terres du secteur, et nous disions déjà il y a un an que le problème impacterait deux années culturelles, nous l'avons rappelé au Préfet en août, et la reconduction du dégrèvement est acquise. Y compris totalement sur les prairies des communes inondées sur tout le département ; y compris partiellement à 30 % sur toutes les terres et prairies restantes. Côté réglementation, nous avons pu activer plusieurs dispositions, comme le report au 15 novembre des épandages de lisier. Nous vivons d'ailleurs une situation semblable à l'an dernier, où toutes les lectures réglementaires ont conduit à vouloir mettre des jachères, alors qu'au final elles ont disparu. J'entends régulièrement «qu'est-ce que vous faites ?», vécu comme un reproche ou une critique. Justement, nous nous battons jusqu'au bout. Le sentiment parfois d'injustice qu'on ressent à ce propos est d'ailleurs plus fort quand on sait à quel point on est seul à se battre là-dessus quand il faut rentrer dans le concret, dans la «réunion de travail». Un autre exemple : qui a entendu parler de la BCAE 2 ? Personne. Mais en clair, l'Europe a demandé aux États Membres de fournir des cartes de zones humides où la modification des éléments sera impossible. Pour passer au concret, on a demandé des fonds de carte et on s'est rendu compte qu'il s'agissait de la superposition de fonds de carte réglementaires non fiables pour poser une réglementation. Avec des effets de bordure truffés d'aberrations. Les équipes administratives ont recensé plus de

400 anomalies, et cela a permis d'engager avec les administrations locales des discussions. On verra bientôt ce que ça donne... mais une fois de plus, sur le terrain syndical, avec JA, on aura été seuls. Enfin, il n'y a pas que les situations d'urgence ou de crise. On a concrétisé aussi, cette année par exemple, le dispositif de l'AMCI, qui permet aux entreprises exposées à devoir licencier un salarié pour raison d'inaptitude de bénéficier d'une prise en charge significative de ses coûts. Tant parce que c'est un phénomène de société que parce que notre profession y est objectivement exposée, c'est un outil très rassurant pour nos exploitations, dans lesquelles les chefs d'exploitation sont trop souvent seuls face à ce type de difficultés.

Justement, l'esseulement fait partie des maux de la profession agricole. Quel message pour les personnes les plus en fragilité ?

Qu'il y a encore de la solidarité et de la bienveillance dans notre profession au sens large. Lorsque la DDTM a demandé à L'Action agricole picarde de diffuser largement ce numéro dédié aux messages sur les situations fragiles, nous n'avons pas hésité. À la FDSEA, notre équipe syndicale rencontre chaque année près de 1 000 agriculteurs, et peut être témoin ou confidente de situations très dures. Nous avons formé un de nos collaborateurs au réseau «sentinelle» de la MSA pour pouvoir agir de façon la plus adéquate dans ces situations. Nous pouvons aussi parfois nous rendre sur place dans des situations critiques, et avons même mis en relation certains de nos adhérents avec un coach personnel, car notre corporation entremêle trop souvent le professionnel et le privé, surtout quand ça ne se passe pas bien. Le doute, enfin, nous savons mobilisé notre service de secrétariat à la ferme pour aider à reprendre en mains le volet administratif dans ces situations. Les difficultés, cela arrive, et notre rôle est aussi de mettre en relation avec les dispositifs adaptés, comme ceux présentés dans les pages suivantes. Notre action syndicale est de défendre un cadre de travail et développement solide pour cultiver l'envie d'entreprendre pour tous les agriculteurs, mais aussi d'agir pour celles et ceux qui, à un moment, traversent des périodes plus sombres.

FONCIER

Dégrèvement des terres agricoles 2024 dans la Somme

Les conditions climatiques de l'hiver, du printemps et de l'été 2024 ayant été exceptionnelles avec un impact négatif sur le rendement de plusieurs productions agricoles, la DDFIP de la Somme a accordé un dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour l'imposition 2024 aux agriculteurs du département.

La Préfecture de la Somme a confirmé les taux de dégrèvement appliqués sur les terres agricoles dans le département de la Somme. C'est donc un examen favorable de la demande de la FDSEA formulée adressée en août dernier en prenant en compte les difficultés des communes inondées qui ont été touchées sur les deux exercices 2023 et 2024 tout comme les prairies des zones humides ; pour le reste du territoire, les impacts de la pluviométrie excessive sur les récoltes d'été ont également été retenues.

Ainsi, la préfecture confirme que «sur la base des rendements moyens constatés sur le département et en concertation avec la profession agricole, différents niveaux de dégrèvement ont été déterminés.»

- Sur les 24 communes inondées pendant l'hiver 2023-2024 (communes en bleu dans la carte ci-contre) : dégrèvement à hauteur de 100 % sur l'ensemble des parcelles ;

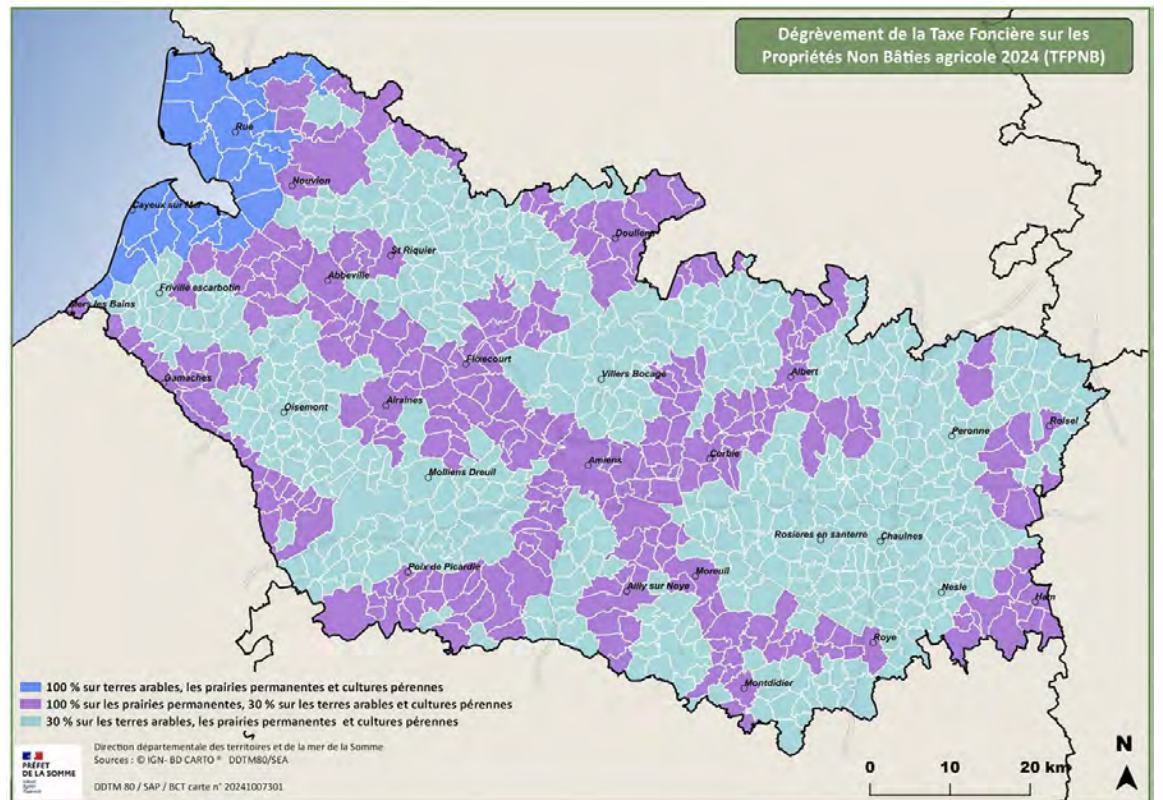
- Sur les communes situées en zones humides (communes en

violet dans la carte ci-contre) : dégrèvement à hauteur de 100 % sur les parcelles classées prairies permanentes et 30 % sur les parcelles classées terres arables et cultures pérennes

- Sur les autres communes du département : dégrèvement à hauteur de 30 % sur l'ensemble des parcelles.

La liste des communes est disponible en annexe sur la version en ligne de *L'Action agricole picarde*.

La Préfecture de la Somme indique par ailleurs que les exploitants justifiant d'un taux de perte supérieur à ces taux peuvent solliciter auprès de la direction départementale des finances publiques un dégrèvement complémentaire. De plus, les exploitants qui justifient de difficultés particulières peuvent également solliciter des délais de paiement ou une remise gracieuse des impôts directs auxquels ils sont assujettis. Pour bénéficier de ces dispositifs ou obtenir des informations complémentaires, les agriculteurs peuvent contacter le Conseiller départemental à l'ac-



compagnement des entreprises en difficultés, au service de l'Action économique de la Direction départementale des finances pu-

bliques de la Somme en écrivant à l'adresse codefi.ccsf80@dgfp.finances.gouv.fr.

L'obligation de restitution du dé-

grèvement au fermier figure au bas de la feuille informant le propriétaire du montant du dégrèvement.

SYNDICALISME

Tournée des députés, dernière rencontre pour la FDSEA

Le 27 septembre dernier, la FDSEA 80 a rencontré François Ruffin, Jean-Philippe Tanguy, Yaël Ménaché et Matthias Renault afin de discuter de leur projet de loi «entreprendre en agriculture». Zahia Hamdane a rencontré le syndicat agricole le 11 octobre afin de partager son avis sur ce projet.



Zahia Hamdane, députée de la 2^e circonscription de la Somme est allée à la rencontre de la FDSEA.

La FDSEA 80 a rencontré, le vendredi 11 octobre, la députée de la 2^e circonscription de la Somme, Zahia Hamdane, membre de la France insoumise. L'objectif, pour le syndicat agricole, présentait leur

projet de loi «entreprendre en agriculture». Le syndicat avait rencontré les quatre autres députés du département le 27 septembre. Le 11 octobre soir, ils s'entretenaient également avec les sénateurs de la

Somme. Ce projet s'articule autour de six points importants : la souveraineté alimentaire, accompagner les transitions, garantir le revenu des agriculteurs, proposer un métier attractif, faciliter la transition

chez les jeunes et simplifier le quotidien des agriculteurs.

La députée a travaillé quarante ans dans la protection judiciaire à l'enfance et a également fait partie de la commission des Affaires sociales : «Je pourrais vous aider notamment sur la question de l'emploi, des salaires et de la retraite», a-t-elle expliqué.

Un fleuron amiénois

Dès le début de l'entrevue, Zahia Hamdane a joué la carte de l'honnêteté. «Je vais être très franche sur les questions agricoles, ce n'est pas mon domaine de prédilection. Mais c'est un sujet qui m'intéresse, commente la députée. J'ai été conseillère régionale donc j'ai suivi de près la question

des manifestations lorsque que vous étiez au plus fort de vos revendications.»

En tant qu'amiénoise, l'élue a souligné l'importance de conserver les hortillonnages qu'elle a qualifiés de «petit fleuron amiénois». Un geste apprécié par Alain Cazier, responsable du syndicat des maraîchers : «Il y a de moins en moins de maraîchers. Cela fait trois ans que c'est compliqué et que l'on doit gérer les inondations.»

Un accord a également été trouvé sur la question des retraites : «Je suis d'accord, il faut les évaluer sur les vingt-cinq meilleures années de carrière avec un minima à 85 % du Smic. Parce qu'il ne faut pas oublier que l'attractivité du métier passe sur la bonne rémunération.»

Bonnie Renault

POMMES DE TERRE

Sans métribuzine, le désherbage de la pomme de terre contrarié

L'Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT) s'inquiète du retrait au niveau européen de la métribuzine utilisée pour le désherbage de la pomme de terre.

En pleine période d'arrachage dans le nord de la France, la dernière décision du Comité permanent des végétaux, animaux, denrées alimentaires et alimentation animale (CPVADAAA) – il s'agit d'un comité technique rattaché à la Commission européenne – ne passe visiblement pas au sein des producteurs de pommes de terre. Dans un communiqué du 10 octobre, l'Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT) déclare «condamner fermement la décision prise par le CPVADAAA début octobre, entérinant le retrait de la substance métribuzine.»

Utilisation en prélevée

En substance, la décision de la Commission européenne entraîne à l'échelle européenne un retrait des AMM sous six mois et une possible période de grâce de douze mois maximum par État-Membre. Or, pour l'UNPT, «cette décision met tout simplement en danger l'avenir de la production de pommes de terre en France et en Europe». La métribuzine est en effet utilisée comme solution de désherbage en prélevée et qualifiée par l'UNPT «d'essentiel» alors que d'autres solutions similaires sont aussi sur la sellette.

Des interdictions en cascade

Pour l'organisation syndicale,



Pour l'UNPT, le retrait de la métribuzine «met tout simplement en danger l'avenir de la production de pommes de terre en France et en Europe».

«cette décision met tout simplement en danger l'avenir de la production de pommes de terre en France et en Europe.» D'autant que le retrait de la métribuzine n'est pas un cas isolé. Selon l'UNPT, «il s'inscrit dans une tendance inquiétante à l'abandon des outils de protection des cultures en pommes de terre. Après le retrait brutal ces derniers mois des fongicides à base de métiram et de diméthomorphe à l'échelle européenne et nationale (sans délai de grâce pour la France), c'est au tour de la métribuzine d'être condamnée». L'association spécialisée dans la défense des intérêts des producteurs de pommes de terre dit

avoir multiplié les appels depuis «pour garantir le maintien de la substance». En vain. Alors que les producteurs de pommes de terre constatent «le rétrécissement dangereux et en cascade des moyens de lutte contre les adventices et les maladies fongiques (...) et que de nouvelles résistances apparaissent partout en Europe», leurs représentants regrettent que «l'Union européenne pousse la filière vers l'impasse et la décroissance».

Ne pas négliger le mildiou

S'adressant au gouvernement à qui elle demande «un positionnement défensif et pragmatique vis-

à-vis de substances essentielles», l'UNPT rappelle également son souhait de la mise en place d'un «plan national anti-mildiou (...) avec des moyens et des solutions alternatives viables ainsi que le maintien de toutes les substances actives actuelles dans ce laps de temps.» Sans cela, il faut craindre des conséquences importantes pour la production de tubercules : «Une attaque non maîtrisée de mildiou, c'est 100 % de perte sur les récoltes. Il est donc temps de changer de stratégie nationale et de donner de la visibilité et de la stabilité à la production dans son panel d'outils de lutte !», conclut l'UNPT.

Vincent Fermon

En bref

Pour les plantations 2025, l'UNPT appelle à la prudence

Alors que la production de céréales a été compliquée cette année, et que la pomme de terre est vue «comme une alternative économique viable», portée par de bons rendements cette année, et par la perspective d'une demande industrielle soutenue, les producteurs de l'UNPT s'inquiètent, dans un communiqué paru le 15 octobre, de voir les surfaces augmenter trop fortement l'an prochain, et de faire face à une «offre excédentaire» qui grèverait les prix. Ils lancent «un appel à la prudence et à la réflexion stratégique pour les producteurs de pommes de terre français». Ils rappellent d'abord que les perspectives de croissance des outils industriels s'inscrivent sur un horizon 2030 et que «ces infrastructures ne sont pas encore toutes opérationnelles ou même construites». Ils soulignent ensuite les contraintes de production fortes de cette culture (trésorerie, stockage, maîtrise technique...). Ils en appellent enfin à une meilleure structuration de la filière, s'adressant en particulier aux producteurs livrant les usines de frites belges récemment implantées en France et qui n'ont pas encore de groupements associés : «En vous organisant en groupements, vous protégez à la fois vos revenus et la stabilité globale de la filière», appelle l'UNPT.

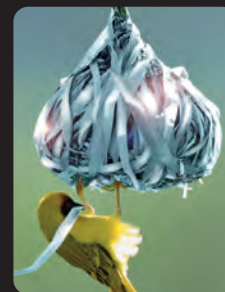
Des députés picards déclarent leur soutien à la filière pommes de terre

Avec plus de 60 % des volumes produits en France, la région Hauts-de-France est forcément à l'affût de ce qui concerne le cadre réglementaire de la production de pommes de terre et cela n'échappe pas non plus aux élus de son territoire. Le 10 octobre dernier, date à laquelle l'UNPT s'est émue du retrait de la métribuzine au niveau européen, trois députés (RN) de la Somme – Jean-Philippe Tanguy, Yaël Ménaché et Matthias Renault – ont déclaré par le biais d'un communiqué apporter leur soutien aux producteurs de pommes de terre : «La filière de la pomme de terre en Picardie est non seulement en grand danger, mais menacée de sabotage suite à l'annonce du retrait de la métribuzine», écrivent les trois députés samariens. Pour eux, l'interdiction de l'herbicide qu'ils qualifient de «produit clé» est «une mesure prise sans alternative technique et économique crédible» et craignent que «la production de pommes de terre soit conduite vers la décroissance». Les responsables selon les députés Tanguy, Ménaché et Renault ? «Les technocrates de l'Union européenne et du parti unique macroniste». Ce qui leur reprochent ? «Empêcher les paysans de produire une alimentation de qualité et abordable pour les Français». Toujours selon les trois députés samariens, «le seul résultat de cette politique absurde sera le développement massif des importations de pommes de terre dans des conditions environnementales et sanitaires hors contrôle». Pour l'heure, on rappelle simplement que les importations françaises de pommes de terre sont de quatre principales origines – dont trois européennes –, selon le CNIPT : Belgique, Espagne, Israël et Portugal.

S'adressant au gouvernement et aux institutions européennes, Jean-Philippe Tanguy, Yaël Ménaché et Matthias Renault demandent dans leur communiqué à «reconsidérer cette décision jusqu'à ce que l'on trouve des solutions de remplacement applicables.» En outre, ils appellent à la «mise en place de mesures d'accompagnement pour soutenir les agriculteurs en difficulté afin d'éviter une crise majeure».

- AMIENS -

Estimations, chargement au camion grue, dépôts de benne



“ Achat de fer et de métaux PAIEMENT CASH ”

“ Particuliers, industriels, agriculteurs, commerçants, artisans, ... ”



ZI Nord-11, rue du Fossé Warin
80046 AMIENS cedex 2
Tél. 03 22 54 98 98
www.galloo.com

Ouvert du lundi au samedi matin.
Horaires :
8h/12h -13h30/17h30,
16h30 le vendredi.

ALIMENTATION LOCALE

Des produits fermiers aux petits oignons à la cuisine centrale d'Amiens

Dans le cadre du Mois de l'alimentation, la cuisine centrale d'Amiens a ouvert ses portes le mardi 15 octobre. L'occasion de détailler son sourcing en produits fermiers locaux.



La cuisine centrale d'Amiens fait figure de bon élève dans l'utilisation de produits alimentaires d'origine agricole face aux obligations fixées par la loi Egalim.

Comme d'autres professions, celui de la restauration collective peine à recruter, mais là n'était pas le sujet ce mardi 15 octobre, à Amiens, dans les ateliers de la cuisine centrale d'Amiens. Le premier sujet abordé à l'occasion de portes ouvertes dans le cadre du Mois de l'alimentation organisé par Amiens Métropole dans le

cadre de son Plan alimentaire territorial (PAT) était plutôt de rappeler sa démarche en matière d'approvisionnement local. La cuisine centrale d'Amiens fournit chaque jour 56 restaurants scolaires (7 000 pas par jour) d'écoles maternelles et primaires – on les appelle des satellites – ainsi que le restaurant municipal (400 repas par jour) et des activités «à la marge», tels que la préparation de plateaux-repas ou de petits-déjeuners.

Bio et local

Pour fabriquer ses repas, la cuisine centrale d'Amiens fait le pari du local, «autant que possible. La météo impacte forcément nos approvisionnements, mais c'est un défi et on l'accepte». Et Benoît Franck cite des exemples : «70 % des produits laitiers qu'on

utilise sont du coin. Nous avons de plus en plus de légumineuses produites également en local. On travaille du poulet entier qu'on découpe sur place. Pour la viande bovine, on travaille sur le principe de la bête à l'équilibre. On achète chaque année une vingtaine de bêtes à trois éleveurs avec une planification. On travaille aussi avec du porc élevé sur paille et le poisson vient du port de Boulogne-sur-Mer...» Puisqu'il faut des «intermédiaires» pour organiser la logistique, la cuisine centrale d'Amiens s'appuie sur Somme Produits Locaux et Bio d'ici d'abord. Selon le directeur de la cuisine centrale, les producteurs auprès desquels la cuisine se fournit seraient «une trentaine», à «soixante kilomètres à la ronde». En termes de réponse aux objectifs fixés par la loi Egalim, elle fait

figure de bon élève puisque 26 % des produits transformés sont bios et 30 % sont produits sous au moins un signe officiel de qualité ou selon une démarche garantissant une qualité supérieure.

Rôle d'éducation

En parallèle au soutien à l'agriculture locale, la cuisine centrale d'Amiens entend avoir un rôle à jouer dans l'éducation à une alimentation de qualité : «Beaucoup d'enfants n'ont pas forcément accès à des produits de qualité et locaux chez eux, rapporte Franck Benoît. L'une de nos missions, c'est de les sensibiliser à la saisonnalité et au gaspillage.» Au travers des menus proposés par les cuisiniers amiénois, on apprend aussi à consommer local sous différentes formes. «On

peut avoir des pommes plusieurs fois dans une semaine, mais il nous appartient de les présenter autrement, en compote, dans un gâteau...» Et pour preuve que la formule plaît, «on constate une augmentation de la fréquentation de notre restauration scolaire», constate le directeur de la cuisine centrale d'Amiens. Vice-présidente d'Amiens Métropole en charge de l'innovation, de l'alimentation, du numérique et des énergies renouvelables, Margaux Délétré a assuré que le travail réalisé par la cuisine centrale d'Amiens a valeur de «référence» : «Malheureusement, tout le monde ne fonctionne pas comme ici sur le territoire d'Amiens Métropole, mais on y travaille ! Il y a ici une vraie expertise et une excellence que voulons dupliquer.»

Vincent Feron

SEMAINE DU GOÛT

Picardie lait éveille les papilles des élèves à domicile

Toute l'année, les animatrices de Picardie lait (Criel) se rendent dans les écoles de Picardie pour faire découvrir la filière laitière aux élèves. Pour la semaine du goût, du 14 au 20 octobre, elles innovaient en invitant les écoles à la maison des agriculteurs. Un moyen de toucher un grand nombre d'enfants, consommateurs de demain.

Hé non, la vache ne boit pas de lait. «Surtout pas ! Pour produire du lait, elle doit boire de l'eau, avoir une alimentation adaptée, et avoir un veau», rappelle Andzia, animatrice de Picardie lait, à cette classe de CM1. Pour la semaine du goût, du 14 au 20 octobre, l'association spécialisée dans la communication sur le lait et les produits laitiers auprès des écoles, invitaient les classes à découvrir ses ateliers dans les locaux de la Maison des agriculteurs, à Amiens. Un atelier de découverte du parcours du lait de la vache à l'assiette et ses produits et un autre de cuisine étaient au programme.

«Les intervenantes sillonnent la Somme, l'Aisne et l'Oise toute l'année pour des animations à la demi-journée ou à la journée, avec des ateliers "le lait de la vache à la laiterie", "petit-déjeuner", "à la découverte des fromages", et "expériences autour du lait". Cette année, nous proposons aux écoles de se déplacer pour venir nous voir, avec des supports qui ont été créés spécialement pour cette semaine du



Près de quatre-cents élèves de sept écoles d'Amiens se sont rendus à la Maison des agriculteurs, à l'invitation de Picardie lait.

goût, l'année dernière», présente Amélie Wibart, directrice du Criel Nord-Picardie-Ardenne, qui a confié sa communication à Picardie lait. Sept écoles d'Amiens ont fait le déplacement à pied. Près de quatre-cents élèves ont ainsi bénéficié de l'atelier.

«Nous sommes toujours heureux de pouvoir proposer une sortie aux élèves. L'animation que propose Picardie lait est originale,

avec des choses à faire. Certains élèves, peu "scolaires" se sont réveillés lors de l'atelier cuisine. Ça les met en valeur», se réjouit Mme Le Bail, professeur de la classe de CM2 de l'école Jules Lefebvre d'Amiens. Eva, Mathilde, Alice et Caroline, équipées de leur toque de chef, ont toutes les quatre adoré la recette de banoffee, un dessert anglais à base de banane, de spéculoos, de chocolat, de

confiture de lait, de crème et de beurre, que proposait Rachel, de Picardie lait. «On ne connaissait pas la confiture de lait. C'est délicieux», sourient-elles, en s'esuyant le coin de la bouche.

Les grimaces sont plus nombreuses en revanche dans la salle voisine, à l'atelier de découverte du parcours du lait et de ses produits. La dégustation de Maroilles à l'aveugle fait beaucoup rire. «C'est trop fort. Ça doit être du Camembert !», lâche l'un d'eux. La dégustation suivante est une tartine de beurre demi-sel, qu'il faut aussi pouvoir reconnaître. «Du beurre, c'est toujours salé non ? Je ne sais pas ce que c'est, du beurre doux», dit Jade. Sortir de ses habitudes permet d'élargir son champ de connaissances. C'est tout l'intérêt de Picardie lait.

Les consommateurs de demain

«Communiquer sur la qualité de nos produits est indispensable. L'enjeu est le maintien de la consommation des produits laitiers. Or, les citoyens sont de plus

en plus éloignés de notre quotidien d'agriculteur. Ils ne savent plus ce qu'est une vache», nous confiait Dominique Dengreville, éleveur laitier à Saint-Riquier et président de Picardie lait, lors de la précédente édition. Pour lui, l'enfant est un «super vecteur». «Il est le consommateur de demain. Souvent, en rentrant à la maison, il explique à ses parents ce qu'il a appris.» Picardie lait est presque victime de son succès. «Les écoles qui font appel à nous souhaitent souvent que l'on revienne. On souhaite aussi aller vers de nouvelles classes pour toucher le plus de monde. Notre planning est rempli bien à l'avance», assure Amélie Wibart.

Alix Penichou



Retrouvez une vidéo en flashant ce QR code avec votre smartphone



INSTALLATION-TRANSMISSION

Un renouvellement des générations insuffisant en région

Maintenir le nombre de fermes est un enjeu crucial de dynamique territoriale. Or, en Hauts-de-France encore plus qu'au national, les installations sont moins nombreuses que les départs. Le PAIT (Point accueil installation-transmission) dressait le bilan lors de sa conférence annuelle, le 11 octobre à Vignacourt.



En Hauts-de-France, on compte trois départs pour deux installations.

Dans les dix prochaines années, la moitié des agriculteurs des Hauts-de-France transmettront leur exploitation. Et c'est sans compter les reconversions professionnelles en cours de carrière. C'est le constat que dresse le PAIT (Point accueil installation-transmission) régional, qui tenait sa conférence annuelle le 11 octobre à Vignacourt. Le nouvel observatoire Hauts-de-France du renouvellement des générations agricoles y était présent.

«L'enjeu de l'installation et de la transmission est de maintenir une agriculture de production sur nos territoires. Sa diversité en fait un élément important de l'économie et de l'emploi. Notre objectif est donc d'accompagner le mieux possible chaque projet, quel qu'il soit», introduit Francine Théret, présidente de la commission régionale installation transmission emploi et formation de la chambre d'agriculture. En Hauts-de-France, il y a du pain

sur la planche. «Entre 2019 et 2023, le taux de remplacement des chefs d'exploitation est de 67 % en Hauts-de-France. Comptez trois départs pour deux installations», précise Pauline Ducrocq, conseillère installation-transmission à la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elle s'amuse à dresser le portrait-robot du nouvel installé : «il s'agit d'un homme de trente et un ans, qui s'installe en individuel sur 109 hectares, en système de

polyculture-élevage». Près de la moitié de ces installations est en effet réalisée en polyculture-élevage. Sur près de trois-mille installations entre 2019 et 2023, 28 % sont des femmes. Le cédant, lui, est «un homme de soixante et un ans, qui cède une exploitation de polyculture-élevage de 70 hectares». Si les installés sont moins nombreux d'année en année, les cédants le sont eux aussi.

Préparer la retraite

Pour ces cédants, le départ est un moment clé de leur carrière qu'il faut préparer. D'après une étude de la Draaf régionale, «à l'aube du départ, 1 650 exploitants ne connaissent pas le devenir de leur exploitation dans les trois prochaines années». Or, sans repreneur, «se pose la question de l'avenir de l'outil et des terres, alors destinées à l'agrandissement d'exploitations voisines». Pour Pauline Ducrocq, remplir son document Dicaa (Déclaration de cessation d'activité agricole) est un point de départ. «Trop de personnes ne le font pas encore aujourd'hui. C'est un préalable obligatoire au départ à la retraite, et ça permet de mettre le pied dans le projet.»

Des cafés de l'émergence

Les porteurs de projets, eux,

bénéficient aussi d'un accompagnement, collectif puis individuel, du PAIT. «Nous orientons aussi les personnes dont le projet est moins défini, ou qui n'ont pas de foncier, vers les cafés de l'émergence. Il s'agit de créer une dynamique collective grâce aux échanges entre porteurs de projets.» Quelques installations concrètes aboutissent. Mais là n'est pas la finalité. «Certains repoussent l'installation en s'orientant d'abord vers une formation ou du salariat pour prendre de l'expérience. D'autres personnes se rendent compte que leur idée n'est pas viable. Éviter les échecs est une réussite !» Une bonne installation est une carrière d'agriculteur viable à long terme.

Alix Penichou

Chiffres clés (en Hauts-de-France entre 2019 et 2023)

31 ans en moyenne au moment de l'installation
61 ans en moyenne au moment du départ
590 installations par an en moyenne
883 départs par an en moyenne
47 % des installations en polyculture-élevage

Soutenir les futurs agriculteurs et les cédants

L'agriculture française est confrontée à une crise démographique. Avec un âge moyen des exploitants de 51,4 ans et une baisse constante du nombre d'exploitations, le renouvellement des générations est devenu une priorité.

En 2020, on comptait 416 000 exploitations, un chiffre qui pourrait tomber à 369 000 d'ici 2030 si rien n'est fait pour inverser cette tendance. Ces chiffres montrent l'urgence de soutenir les futurs agriculteurs dans leur installation, mais aussi l'importance d'aider les cédants à transmettre. Le dispositif d'accompagnement à l'installation, porté par Jeunes agriculteurs et la FNSEA, repose sur deux piliers : le Point accueil installation (PAI) et le Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP).

Le PAI offre une porte d'entrée unique, une information et un premier diagnostic du projet, tandis que le CEPPP fournit une ingénierie de formation personnalisée, adaptée aux besoins de chaque porteur de projet. Grâce à ce cadre, 99 % des agriculteurs installés sont toujours en activité cinq ans après leur installation. Ce dispositif est essentiel pour garantir la pérennité des exploitations agricoles en France, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour soutenir davantage de jeunes.

La DJA, un soutien financier crucial

La Dotation jeune agriculteur (DJA) constitue une aide financière majeure pour l'installation. Réformée en 2020 avec la Pac, la DJA a été augmentée et territorialisée sous l'impulsion de JA et de la FNSEA pour mieux répondre aux besoins des territoires. Elle permet aux nouveaux installés de renforcer la robustesse économique de leur installation, garantissant ainsi un démarrage

plus solide. Pour renforcer l'accompagnement, le projet France Service Agriculture propose de regrouper sous une bannière unique toutes les structures qui accompagnent les projets d'activités en agriculture, en tant que salarié ou chef d'entreprise. Ce guichet unique permettra d'accéder plus facilement à l'ensemble des services nécessaires à la préparation à l'installation mais aussi à la transmission pour tous les agriculteurs souhaitant arrêter leur activité.

Un enjeu critique pour l'avenir

Le renouvellement des générations agricoles est essentiel pour garantir l'avenir de l'agriculture française. Les mesures actuelles comme le dispositif à l'installation et la DJA fournissent un soutien vital, mais ils doivent être renforcés pour répondre aux défis démographiques. JA et FNSEA y travaillent activement. L'avenir de l'agriculture dépend de l'installation réussie de nouveaux agriculteurs capables de faire face aux enjeux économiques et écologiques à venir.

Christophe Soulard

BIODIVERSITÉ

Symbiose Somme, catalyseur de bonnes volontés pour la biodiversité

Lors de la journée technique dédiée aux jachères organisée au lycée du Paraquet par les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France le 4 octobre dernier, l'association Symbiose Somme y a présenté ses missions et réalisations.

Créé en février 2020 dans la Somme, l'association Symbiose Somme est l'un des parfaits exemples qui montre que des acteurs de bonne volonté peuvent s'unir dans des projets pour gérer des espaces naturels et des espèces. Parmi les fondateurs de l'association, on retrouve la FDSEA de la Somme, les Jeunes agriculteurs, la Fédération départementale des chasseurs, la FRSEA Hauts-de-France et la Chambre d'agriculture. «Les objectifs de Symbiose sont de préserver la biodiversité au sein des parcelles agricoles, sensibiliser le grand public sur les paysages et pratiques agricoles alliant performances économiques et environnementales, et ainsi montrer la compatibilité entre agriculture et biodiversité. Elle met en place des aménagements favorables à

la biodiversité et permet d'acquiescer des références scientifiques et agronomiques», résumait son animateur, Samuel Decerf.

Sensibiliser à la biodiversité

Depuis sa création, deux projets ont abouti, rappelait ainsi l'association le 4 octobre dernier. Le premier est la mise en place d'un parcours de biodiversité aux abords du lycée agricole du Paraquet. Le principe ? Proposer à tout un chacun un parcours pédestre immersif pour comprendre différents sujets et enrichir ses connaissances en matière de biodiversité en abordant les auxiliaires des cultures, les bénéfices de l'élevage bovin sur les milieux naturels, les prairies permanentes, les haies, la faune de plaine, le travail du sol, les pollinisateurs,

le rôle de la fertilisation des sols, les pollinisateurs... «Le parcours de biodiversité est ouvert à tout le monde, à tout moment de la journée et permet de sensibiliser aux bonnes pratiques», indiquait Samuel. Le parcours est complété de cinq ruches qui permettent une production de miel. Symbiose Somme indique travailler à d'autres sujets comme la mise en place d'un rucher-école ou l'identification de semences prairiales certifiées locales.

Rapaces et rongeurs

Le second projet porté par Symbiose Somme est l'installation de nichoirs dans les fermes du département pour favoriser la présence de deux espèces de chouettes : l'effraie des clochers et la chevêche d'Athena. À l'heure qu'il



Le premier est la mise en place d'un parcours de biodiversité aux abords du lycée agricole du Paraquet.

est, une cinquantaine de nichoirs ont été fournis. L'occasion aussi de battre en brèche quelques idées reçues, comme l'a souligné Samuel Decerf : «La chouette est un bon partenaire agricole parce qu'elle va débarrasser une exploitation de certaines de rongeurs... sans toucher au petit gibier de plaine» ; ce qui de toute évidence plait aux chasseurs. Le régime alimentaire des chouettes

est en effet composé à 70 % de rongeurs. Chaque année, chaque chouette accueillie peut en effet consommer jusqu'à 1 500 proies. Témoin de cet intérêt, c'est à la Fédération des chasseurs de la Somme que revient la responsabilité d'identifier un lieu propice à l'installation et de suivre l'occupation des nichoirs par le recueil et l'analyse d'indices de présence.

Vincent Fermon

Le Point de vue de

Bruno Haas, responsable de la commission environnement, Chambre d'agriculture des Hauts-de-France

«Des essais pour répondre à la réglementation et aux besoins des agriculteurs»

Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France ont mis en place dans chacun des cinq départements des Hauts-de-France une plateforme d'essais de couverts Jachères. Ces essais avaient pour objectifs d'apporter des réponses aux besoins des agriculteurs qu'ils soient réglementaires (Pac) ; cynégétique ; agronomiques ; biodiversité. La nouvelle Pac jusqu'au printemps 2024 imposait aux exploitants bénéficiaires des aides Pac de consacrer 3 %, voire 4 % de leur surface en terre arable sur leur exploitation aux infrastructures agroécologies telles que les haies, les jachères, les bandes enherbées... Néanmoins, dans le cadre de l'écorégime (volet verdissement de la Pac), la jachère reste toujours valorisable dans la voie des pratiques, mais aussi dans la voie de la biodiversité de l'écorégime. D'où l'idée des chambres d'agriculture de tester différents couverts de densité et de pérennité différentes semés à des périodes différentes, pour répondre aux besoins des agriculteurs. Sur le site du Paraquet, la Chambre d'agriculture en partenariat avec la fédération des chasseurs a testé neuf mélanges de couverts répondant à différents objectifs : biodiversité, agronomie et érosion des sols. À travers ces couverts, l'idée est d'observer à plus moins long terme le comportement d'une espèce quand elle est associée à une autre. C'est pourquoi nous évaluerons sur plusieurs années la densité de semis, le développement et la pérennité du couvert selon le type de sol, selon la période de semis, les capacités de re-semis, l'attractivité des couverts comme plantes hôtes des insectes et auxiliaires de cultures, l'effet du climat ou de la saison, la richesse grainière.

Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France travaillent depuis ces dernières années autour des couverts intéressants à implanter en jachères et en jachères mellifères. Concernant les mélanges mellifères, la sélection des mélanges préconisés se base tant sur le plan agronomique qu'environnemental. En effet, les mélanges doivent correspondre aux exigences réglementaires de la Pac, posséder une bonne couverture du sol et également fournir une alimentation en qualité et en quantité, sur une longue période pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des végétaux cultivés. Ainsi un mélange mellifère efficace limitera au mieux le développement des adventices et l'érosion des sols, et pourra accueillir plusieurs centaines d'insectes ou autres invertébrés par m² de végétation. La mise en place de mélanges pérennes sera d'autant plus efficace pour la préservation de la faune du sol et aérienne, ainsi que pour l'abri des insectes et de l'avifaune (...) En pleine période de floraison, un kilomètre de bande mellifère peut accueillir plus de 6 000 pollinisateurs (dont 1/3 d'abeilles domestiques et sauvages) et plus de 400 000 arthropodes auxiliaires, qui sont autant d'agents indispensables à préserver pour permettre une production agricole durable.

L'Avis de

Hubert Séré, porte-parole de la FDC 80

«L'aménagement des territoires nous anime au quotidien»

Lors de la journée «jachères» du 4 octobre dernier, Hubert Séré rappelait que «la Fédération des chasseurs de la Somme, en étroite collaboration avec la Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France est heureuse de s'associer aux Chambres d'agriculture des Hauts-de-France pour cette journée consacrée aux jachères». Dans son intervention, le porte-parole des chasseurs samariens a tenu à «remercier les partenaires financiers qui ont permis de fournir les semences», parmi lesquels l'Office français de la biodiversité, la Région Hauts-de-France et la Fédération nationale des chasseurs, ainsi que la ferme du Paraquet. Et d'ajouter que «nous (la FDC 80, ndlr) répondons toujours présents (...) dès qu'il s'agit de travailler en faveur de la biodiversité (...) Les chasseurs n'ont aucune envie de pratiquer leur passion dans une plaine nue sur laquelle la vie tend à disparaître (...) Les espèces qui nichent au sol peinent à se reproduire, à tel point que jamais nous n'avons relevé une si faible reproduction chez les perdrix et les faisans. La caille des blés et les alouettes subissent exactement le même sort et il en va de même pour le cortège de passereaux sensé s'épanouir dans la plaine cultivée». Pour le représentant de la Fédération des chasseurs de la Somme, «il faut par tous moyens retrouver une plaine cultivée et accueillante, généreuse en nourriture, en abris et en sites de reproduction (...) La plaine se meurt et si on ne fait rien, c'est toute une cohorte d'espèces les plus fragiles qui va se raréfier, peut-être même disparaître. Il ne faut rien lâcher et rester positifs. Nous avons au Paraquet un des principaux leviers à actionner pour tenter d'inverser l'appauvrissement des milieux : l'aménagement des territoires. Les haies, les îlots buissonnants, les bandes enherbées, les intercultures... et, bien entendu, les jachères environnementales jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement des écosystèmes (...) L'avenir de la petite faune sédentaire de plaine et de la flore qui l'accompagne a pour socle principal les différents aménagements sur lesquels nous travaillons ensemble (...) Il va falloir travailler plus encore et toujours concret.» Enfin, a rappelé Hubert Séré, «il est également indispensable de communiquer à tous les niveaux, y compris auprès du grand public à propos de toutes ces belles initiatives que nous développons en vantant les mérites d'une écologie qui agit».

ENVIRONNEMENT

Hervé Lapie (FNSEA) : «Il faut simplifier l'entretien des cours d'eau»

Le secrétaire général de la FNSEA, Hervé Lapie, revient sur les opérations d'entretien de cours d'eau qui ont été organisés ces dernières semaines à travers la France.

Pourquoi avoir lancé un mot d'ordre pour organiser des opérations d'entretien de fossés, cours d'eau et canaux dans les territoires ?

2023 et 2024 ont été marquées par de trop nombreux bâtiments agricoles et parcelles en production inondés sur de longues durées. Les crues successives ont causé des dégâts catastrophiques aux populations touchées, aux habitations, aux activités économiques, aux collectivités locales, aux infrastructures, mais aussi à l'environnement. Nous constatons tous, qu'avec le changement climatique qui s'accélère, la fréquence et l'intensité des inondations augmentent. Parallèlement, nos fossés, canaux et cours d'eau ne sont plus suffisamment entretenus, notamment par crainte de commettre une infraction à la police de l'eau. Le maquis réglementaire et la longueur des procédures administratives conduisent de nombreux propriétaires riverains des cours d'eau et les élus locaux à l'inaction. Or, comme souligné dans le récent rapport sénatorial sur les inondations, «le bon état d'un cours d'eau est un facteur de réduction de la gravité des crues». Au niveau de la FNSEA et de JA, par nos opérations d'entretien de fossés, canaux et cours d'eau, nous souhaitons, d'une part, dénoncer la complexité et l'insécurité des cadres législatifs et réglementaires actuels, obtenir des engagements de simplification et favoriser une mobilisation des acteurs publics et privés en faveur



Les crues successives ont causé des dégâts catastrophiques aux populations touchées, aux habitations, aux activités économiques, aux collectivités locales, aux infrastructures, mais aussi à l'environnement.

d'une relance d'opérations groupées d'entretien des cours d'eau.

Quelle a été la mobilisation des réseaux FNSEA et JA ?

Malgré les fortes pluies, une bonne quinzaine de départements était en action le 25 septembre. D'autres comme l'Aisne, la Manche ou la Moselle s'étaient déjà mobilisés en août ou début septembre. À chaque fois, l'opération a été l'occasion de réunir, sur le terrain, des parlementaires, le préfet et le DDT ou leurs représentants, de nombreux maires,

l'OFB, la presse, parfois aussi des représentants des Dreal, des Syndicats de rivière, de fédérations de pêche... Les rencontres ont toujours été très riches. Elles ont permis d'aborder de nombreux sujets : la responsabilité de l'entretien, la complexité des réglementations, la longueur des procédures, le besoin d'une gestion concertée des cours d'eau pour éviter d'empirer à l'aval les inondations si seulement un tronçon est entretenu ou encore la problématique du financement. Les administrations présentes et

l'OFB ont aussi pris des engagements de meilleure explication des règles, avec l'actualisation des guides d'entretien des cours d'eau, et surtout de simplification des procédures : mise en place d'un guichet unique dans la Manche, raccourcissement des délais dans l'Yonne...

Quelles perspectives pour FNSEA et JA ?

D'ores et déjà, suite aux crues exceptionnelles dans les Hauts-de-France, nous avons obtenu une déclaration du Président Macron

en faveur de la simplification de la réglementation et de la reprise, dans les meilleurs délais, des curages nécessaires pour éviter de revivre les mêmes phénomènes. Des travaux d'urgence ont été menés dans les départements concernés. Et un premier décret est paru dès janvier 2024, soumettant à simple déclaration les curages ponctuels réalisés dans le cadre d'opérations groupées d'entretien de cours d'eau. Par ailleurs, trois rapports ont été rendus par les Inspections générales, dont un sur la simplification du cadre législatif et réglementaire applicable à l'entretien des cours d'eau. Et les sénateurs ont adopté, à l'unanimité, vingt recommandations visant à simplifier l'action, renforcer la solidarité et adapter les territoires pour faire face aux inondations. Enfin, le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, a annoncé une grande conférence nationale sur l'eau. Les inondations font partie du champ. Il nous faut maintenant des actes : réduire les formalités administratives et les délais de réponses, sans nous faire balader entre la DDT et l'OFB, simplifier les cadres législatifs et réglementaires et mobiliser les collectivités locales pour une relance des opérations groupées sur des bassins versants. L'entretien des cours d'eau fait partie de la bonne gestion de notre patrimoine. Il est nécessaire et source de développement de la biodiversité. Il permet de lutter contre l'enfrichement, qui referme les milieux.

Propos recueillis par Actuagri

Qualité de l'eau : un rapport européen déplore le manque de progrès

En 2021, seulement 37 % des eaux de surfaces en Europe affichaient «un bon ou très bon état écologique», alerte l'Agence européenne de l'environnement (AEE) dans son rapport sur la santé de l'eau diffusé le 15 octobre. Ce taux démontre qu'il y a eu «peu d'amélioration depuis 2010» malgré l'objectif de la directive-cadre sur l'eau d'atteindre une bonne qualité des eaux en 2015. «La santé des eaux européennes n'est pas bonne. Nos eaux sont confrontées à une série de défis sans précédent qui menacent la sécurité de l'eau en Europe», affirme la directrice Leena Ylä-Mononen dans un communiqué. Dans le détail, 29 % des eaux de surfaces sont «en bonne santé chimique». Concernant les nappes phréatiques, qui alimentent en eau potable les deux tiers de l'Union européenne, 77 % sont en «bonne santé chimique». «Les principaux polluants à l'origine de l'échec sont les nitrates et les pesticides», précise le rapport. Selon l'AEE, «l'agriculture européenne doit recourir davantage à des pratiques biologiques et agroécologiques plus durables, accompagnées d'incitations et d'un changement de nos habitudes alimentaires et nutritionnelles». Ces résultats proviennent de l'analyse de plus de 120 000 masses d'eau de surface et 3,8 millions de km² de masses d'eau souterraine dans l'UE et en Norvège.

Report de la hausse des capacités annuelles d'intervention des agences de l'eau

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, présenté le 10 octobre, prévoit de reporter à nouveau la hausse des capacités annuelles d'intervention des agences de l'eau, qui devait s'élever à 475 millions d'euros (M€) via le relèvement du plafond mordant. Annoncée par le président de la République en mars 2023 et prévue dans le cadre du PLF, cette hausse est «étalée dans le temps» pour 2026, a précisé le ministère de la Transition écologique le 14 octobre. Autrement dit, les redevances affectées aux agences de l'eau restent au même niveau qu'en 2024, à 2,3 milliards d'euros après une hausse de plus de 150 M€ entre 2023 et 2024. «C'est un élément important car l'année 2025 sera l'occasion d'une grande réflexion sur l'eau avec la Conférence nationale sur l'eau annoncée par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale», ajoute-t-on. Pour rappel, Michel Barnier avait alors précisé qu'elle porterait tout à la fois sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau. À ce propos, une feuille de route sera présentée «rapidement», notamment sur la question des points de captage d'eau, a précisé la nouvelle ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, le 11 octobre.

En bref

Permanences**Permanences de la FDSEA de la Somme**

ABBEVILLE: (88 bd de la République - Tél. 03 22 19 13 01) de 9h30 à 12h et 14h à 16h30.

Vendredi 18 octobre : service main-d'œuvre et fiche de paie : Thomas Quennehen

Mardi 29 octobre : service juridique : Noémie Carpentier

Mercredi 6 novembre le matin de 9h à 12h : service fiscal et sociétés : Stéphane Lefever

Mercredi 13 novembre : service juridique : Pauline Patte

• Service juridique (statut du fermage, baux, successions,...).

Pour rendez-vous à Amiens, Tél. au 03 22 53 30 25.

• Service main-d'œuvre (légalisation du travail, contrats, fiches de paie et formalités administratives...).

Pour rendez-vous à Amiens, Tél. au 03 22 53 30 63 ou 30 48.

• Service fiscal (transmissions, constitution de sociétés, cessions, toutes questions d'ordre fiscal, rédactions d'actes,...).

Pour rendez-vous à Amiens, Tél. au 03 22 53 30 36.

Service Pac - Conditionnalité : besoin d'un appui, un accompagnement, une question, sur la Pac ? Ou vous allez être contrôlé et souhaitez faire une mise au point sur les points de contrôle, choses à vérifier, ou tout simplement être accompagné lors du contrôle. Des conseillers de la FDSEA sont à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter au 03 22 53 30 31.

Formations**5 et 6 novembre ou 3 et 4 décembre à Villers-Bocage****Sauveteur secouriste du travail (SST), formation initiale**

Programme : protéger, examiner, alerter. Savoir intervenir selon les situations : malaise, étouffement, hémorragies, perte de connaissance, réanimation, cardio-pulmonaire, brûlures et plaies, fractures. Risques spécifiques liés à l'exploitation agricole.

Intervenant : Laurent Scarabin, directeur de l'Atelier des apprenants, moniteur SST agréé INRS

Tarif : 140 € pour les contributeurs Vivea

Inscription : Sandrine Évain au 03 22 93 51 20

ou s.evain@somme.chambagri.fr

8 novembre et 18 décembre (après-midi) à Villers-Bocage**Optimiser la pulvérisation et aller vers le bas volume**

Programme : adapter son matériel de pulvérisation – les fondamentaux de la pulvérisation (buses, vitesse, litrage). Optimiser la pulvérisation par les conditions climatiques, la qualité de l'eau et le bon choix des adjuvants. Mettre en pratique le Bas Volume sur son exploitation (matériel, programme phytosanitaire préconisé par culture, choix des adjuvants, coûts).

Intervenants : Mathilde Lheureux et Hervé Georges, ingénieurs-conseil Chambre d'agriculture de la Somme

Tarif : 143,44 € pour les contributeurs Vivea

Inscription : Sandrine Évain au 03 22 93 51 20

ou s.evain@somme.chambagri.fr

17 décembre à Villers-Bocage**Dompter sa boîte mails et ses fichiers informatiques**

Programme : purger sa boîte mails, apprendre une méthode simple et efficace pour reprendre le contrôle après une période de travail intense ou un retour de congés. Organiser et structurer sa boîte mail pour s'y retrouver facilement, automatiser le traitement des mails. Gérer sa messagerie au quotidien : traiter rapidement les e-mails en arrivée, mettre en place les bonnes pratiques pour éviter l'engorgement.

Intervenantes : Sandrine Évain, assistante Chambre d'agriculture de la Somme, Hélène Crevel, «Efficace et Sereine» Coaching et formation en organisation et en gestion du temps.

Tarif : 71,72 € pour les contributeurs Vivea

Inscription : Sandrine Évain au 03 22 93 51 20

ou s.evain@somme.chambagri.fr

Réunions**Le vendredi 26 octobre à Corbie****Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols**

La Communauté de communes du Val de Somme a engagé des études de lutte contre le ruissellement et l'érosion de sols sur dix bassins versants de son territoire sur une superficie d'environ 5 600 ha. Un programme d'actions comprenant des propositions d'amélioration des pratiques culturales, de maintien d'éléments fixes du paysage ou de création d'ouvrages structurants et d'hydraulique douce a été proposé par le bureau d'études Liose. Devant les phénomènes de coulées de boues survenus cet été, notamment à Sailly-Laurette, la Communauté de communes souhaite lancer une démarche de concertation auprès des acteurs du territoire et plus particulièrement des exploitants agricoles concernés d'octobre 2024 à février 2025. À cet effet, une réunion de présentation des schémas d'aménagement des bassins versants de Bonnay et Bussy-les-Daours se déroulera le vendredi 26 octobre à 9h30 à la salle du conseil de la communauté de communes du Val de Somme à Corbie. La présentation des programmes sera réalisée par le cabinet Liose avec l'Association Somme Espace Agronomie (Somea) qui sera en charge de la concertation, l'Ameva et les services de la Communauté de communes du Val de Somme.

Vendredi 18 octobre**Webinaire retraite**

Vous vous préparez à cesser votre activité ou à prendre votre retraite. La chambre d'agriculture régionale organise un webinaire gratuit pour tout savoir sur la DICA (Déclaration de cessation d'activité agricole).

Inscription via le QR code ci-dessous, ou contactez laurence.villeret@somme.chambagri.fr - 03 22 33 69 88

**Le 30 octobre à Radinghem****Réunion génétique bovine allaitante**

La coopérative Innoval organise une réunion le mercredi 30 octobre à Radinghem (lycée agricole, 18h30) dédiée à la génétique bovine allaitante. Cet événement sera l'occasion d'échanger sur les dernières avancées en matière de sélection génétique, d'amélioration des performances des élevages et d'optimisation de des pratiques d'insémination. Au programme : présentation des nouvelles techniques de sélection génétique ; discussion sur les meilleures pratiques d'insémination ; échanges et questions-réponses.

Congrès**Les 21 et 22 novembre****Congrès de Légumes de France à Agen**

Le prochain congrès national des producteurs de légumes aura lieu les 21 et 22 novembre 2024 à Agen, au Centre des Congrès. Il sera co-organisé par Légumes de France et par la FDSEA du Lot-et-Garonne. Le Lot-et-Garonne est une terre historique de maraîchage grâce à son climat mais aussi aux spécificités de sa terre. Le secteur des fruits et légumes génère la moitié de la valeur de la production agricole du département et génère de nombreux emplois (plus de 3 300 ETP). Deux tables rondes sont programmées : «Quelle est la place des femmes en agriculture ?» et «Peut-on répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire à horizon 2030 ? 2050 ?». Pendant les deux jours du congrès, le «Village des légumes», avec la traditionnelle pyramide de légumes, sera installé, à proximité du Centre des Congrès et proposera une exposition de photos, des interventions de diététiciennes d'Interfel, des ateliers jeux et des dégustations. Des visites d'exploitations et d'entreprises compléteront le programme. En 2023, plus de 500 personnes (agriculteurs, représentants de la filière fruits et légumes, représentants de l'administration, élus...) avaient participé au Congrès de Légumes de France qui se tenait en Bretagne.

Ciné-rencontre**Mardi 12 novembre à Abbeville****La Théorie du Boxeur, l'agriculture face au défi climatique**

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial (P.A.T), le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime organise une soirée ciné-rencontre, gratuite et ouverte à tous le 12 novembre à 19h45 (projection du film La Théorie du Boxeur, l'agriculture face au défi climatique, suivie d'un débat), au cinéma Le Rex, 21 place Clémenceau à Abbeville. Synopsis : les excès du climat frappent de plus en plus durement le monde agricole. En 2022, la sécheresse crée un véritable électrochoc dans la vallée de la Drôme. Nathanaël Coste, géographe, enquête chez des agriculteurs bio et conventionnels pour qui le temps de l'adaptation a déjà commencé. Sur le terrain, les approches diffèrent, qu'elles reposent sur les technologies, les stockages d'eau, la gestion des sols ou l'agroécologie. Alors que la moitié des fermes va changer de main d'ici dix ans, le film questionne agriculteurs et chercheurs sans a priori pour repenser notre façon de produire et construire la résilience alimentaire d'un territoire.

Colloque**Le mercredi 20 novembre à Poulainville****Colloque professionnel sur la passion du métier**

Passion du travail harmonieuse ou obsessive, qu'est-ce qui fait qu'on peut basculer d'un côté ou de l'autre ? Pourquoi un moment la passion peut fragiliser, épuiser et pousser à l'obsession ? Comment cultiver une passion harmonieuse de son métier ? Pour aborder ces thèmes, la MSA Picardie organise la 1^{ère} édition d'un colloque professionnel sur le mieux-être en agriculture qui se tiendra le mercredi 20 novembre à Positive Place - 734 route nationale 25 à Poulainville (80) de 9h à 14h. Au programme : conférence de Sophie Berjot, professeure en psychologie sociale à l'université de Reims Champagne Ardennes ; tables rondes et discussions animées par des experts, partage d'expérience de différents témoins ; réseautage dynamique. Plus d'infos dans une prochaine édition.

Salon professionnel**Du 14 au 16 janvier****Le Sival à Angers**

La 38^e édition du Salon international des productions végétales spécialisées (Sival), ouvrira ses portes au Parc des Expositions d'Angers, les 14-15-16 janvier 2025, ont annoncé ses organisateurs dans un communiqué début juillet. Ce 38^e salon sera une nouvelle fois placé sous le signe de «l'innovation au service du développement et de la pérennisation des entreprises et des filières du végétal». Parmi les thèmes qui seront abordés en compagnie de nombreux experts : la performance économique, la transition agroécologique, l'attractivité des métiers, les enjeux actuels et futurs des productions, etc. Les organisateurs ont annoncé reconduire le Concours Sival Innovation (inscriptions avant le lundi 14 octobre) ainsi que le Concours Agreen Startup, véritable marathon de l'innovation, qui fêtera ses dix ans en 2025. Chaque année, sur presque 40 000 m², le Sival accueille 700 exposants et 25 000 visiteurs.

Pour plus d'informations : www.sival-angers.com

Du 23 au 25 février**Sia Pro**

Le Salon international des équipements et solutions agricoles (Sia Pro) se tiendra les 23, 24 et 25 février 2025 au Parc des Expositions de Paris-Le Bourget, ont annoncé ses organisateurs fin mai dans un communiqué de presse. Ce salon «comprendra une offre complète allant du machinisme, aux équipements, composants, services, nouvelles technologies et énergies permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des exploitants agricoles et autres professionnels du monde agricole», poursuit le communiqué. Ce Salon proposera notamment des espaces dédiés à la robotique, l'utilisation & la gestion des données, et un pôle start up.

POLITIQUE

Pressions pour une loi complémentaire à la LOA

Après que le gouvernement a confirmé, la semaine dernière, qu'il souhaite reprendre rapidement l'examen de la loi d'orientation agricole (LOA) en l'état, la pression s'est accentuée, au Parlement, dans la rue et au ministère, pour une loi complémentaire.



Lors du débat sur «la crise agricole» le 8 octobre, Annie Genevard avait indiqué que la LOA était insuffisante.

Le gouvernement l'a confirmé, la semaine dernière : il souhaite reprendre rapidement—dès janvier—l'examen de la loi d'orientation agricole (LOA), mais en l'état. Pas question de s'aventurer dans l'ajout de nouvelles thématiques qui pourraient rendre le texte difficile à faire adopter, ou le placer sous la menace d'une censure du Conseil constitutionnel.

Depuis, la pression s'est accentuée, au Parlement, dans la rue et au ministère, pour une loi complémentaire. Et c'est surtout à droite et en provenance du syndicalisme majoritaire que l'appel

du pied est venu, notamment pour supprimer la séparation de la vente et du conseil des pesticides.

Le premier à s'exprimer aura été le président de la Coopération agricole (LCA), Dominique Chargé. À l'occasion de son entrevue avec la nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, le 7 octobre, il lui a demandé de travailler à une loi dédiée à «la compétitivité et aux transitions». Ce texte aborderait notamment les questions de la séparation de la vente et du conseil, mais aussi «le renforcement économique de la

production», notamment par une incitation à la contractualisation, explique Dominique Chargé.

Duplomb insiste

Le lendemain, c'est du Parlement que la charge est venue. En clôture du débat sur «la crise agricole» organisé au Sénat le 8 octobre, le sénateur Les Républicains (LR), Laurent Duplomb, a prévenu Annie Genevard qu'il ne souhaitait pas continuer à être le rapporteur de la loi d'orientation agricole (LOA) si le gouvernement ne respectait pas les condi-

tions qu'il avait exposées à Agra Presse le 11 septembre.

Pour rappel, d'ici la reprise de l'examen de la LOA, annoncée par le gouvernement pour janvier, il demande l'insertion de plusieurs mesures fiscales dans le projet de loi de finances (prêts bonifiés à 50 % pour les investissements, amélioration de l'épargne de précaution...) et l'adoption d'une proposition de loi dédiée aux «entraves» (réautorisation de l'acétamipride, suppression de la séparation de la vente et du conseil...), qu'il prévoit toujours d'écrire dans les prochaines semaines. Dernière condition ajoutée ce 8 octobre en séance : «Enlever les contraintes supplémentaires de l'article 14» de la LOA, dédié à la simplification de la réglementation sur les haies. «Sinon, ce sera sans moi, je ne rapporterai pas la LOA», menace le sénateur. Concluant les travaux, il n'a pas reçu de réponse en séance.

Ministre ouverte

Durant les débats, la ministre avait indiqué que la LOA était insuffisante sur de nombreux aspects, et qu'elle «pourra être complétée par d'autres textes» émanant notamment des sénateurs, sans préciser de calendrier, ni le contenu. Ce texte portera-t-il sur les relations commerciales ? Nul ne

le sait à ce jour. La ministre a tout de même indiqué qu'elle relancera «dans les semaines à venir, les réflexions sur l'évolution du cadre législatif d'Egalim». Le rapport des députés Babault et Izard devait lui être présenté ce jeudi 10 octobre. Interrogé le 7 octobre, Matignon indiquait n'avoir pas tranché la question du contenu d'éventuelles lois agricoles complémentaires à la LOA.

Charge au personnel politique de se mettre d'accord, observe le président de LCA, qui répète son objectif du moment : faire en sorte que la Ferme France produise ce que les Français mangent, notamment les produits bon marché. Il décrit une ministre souhaitant «engranger rapidement les avancées de la LOA, et passer à d'autres sujets». La droite parlementaire pouvait compter sur le soutien du syndicalisme majoritaire. La FDSEA et les Jeunes agriculteurs (JA) de Meurthe-et-Moselle ont manifesté le 9 octobre à Nancy devant la DDT (préfecture). Les syndicats réclamaient un «changement de cap urgent» sur les normes et leur application, dénonçant des «réglementations incohérentes et vides de bon sens». Parmi les sujets cités : les contrôles administratifs, la directive nitrates, les phytos ou encore le drainage.

M. R., Y. G.

L'agriculture relativement épargnée par les coupes budgétaires

Pour 2025, les budgets de l'État et de la sécurité sociale proposés par le gouvernement incluent les promesses fiscales et sociales faites aux agriculteurs l'hiver dernier. Les coupes dans l'administration sont circonscrites.

C'était une crainte de la profession : voir certaines mesures fiscales sociales annoncées cet hiver disparaître avec l'arrivée du nouveau gouvernement et ses intentions de limitation des dépenses publiques. Il n'en est rien. Dans ses projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, présentés le 10 octobre, le gouvernement a bien inscrit l'ensemble des mesures annoncées. Le PLFSS pérennise ainsi le TO-DE (saisonniers) et son assouplissement, et autorise aux jeunes agriculteurs des cumuls de

déduction de cotisations JA, maladie et famille (25 M€). Le PLF relève de 20 % à 30 % l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), pour 150 M€. Il prévoit aussi l'exonération partielle de la reprise de déduction pour épargne de précaution (DEP) à hauteur de 30 % du montant des sommes utilisées, en cas de survenance d'un aléa climatique, sanitaire ou environnemental (14 M€).

Le tarif du gazole non routier (GNR) utilisé pour les travaux agricoles et forestiers est maintenu à son niveau de 2023, et

échappe à la hausse de 160 M€. Enfin, le texte met en œuvre les évolutions concernant les déductions en faveur des stocks de vaches laitières et allaitantes (150 M€). «Ce sont des efforts extrêmement importants», souligne-t-on au ministère de l'Agriculture. *Aucun autre secteur n'a bénéficié d'un renforcement de dispositifs fiscaux.*

Réductions d'effectifs à l'ONF

Côté dépenses, les coupes sont modérées. Après avoir augmen-

té d'un tiers sur l'année 2024, à 4,7 milliards d'euros (Md€), en loi de finances initiale, les crédits affectés à la mission Afaar (agriculture, forêt) pourraient reculer à 4,43 Md€ (- 6 %) l'an prochain, selon les documents de présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 diffusés le 10 octobre. Le contenu de ces baisses de dépenses n'est pas précisé. Le ministère de l'Agriculture confirme toutefois une tendance à la baisse dans les engagements liés à la Planification écologique, sans préciser les mesures visées. Le ministère de l'Agriculture lui-

même ne subira pas de réduction d'effectifs, mais ses opérateurs oui, de 101 équivalents temps-plein (ETP), soit une baisse de 1,1 % sur l'ensemble de leurs effectifs. Les baisses devraient toucher l'office national de la forêt (ONF) précise le ministère de l'Agriculture.

De son côté, le budget de l'enseignement technique agricole augmente de 41 M€, à 1,73 Md€. À l'inverse, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole baisse de 12 M€, à 431 M€.

M. R.

FONCIER

Zéro artificialisation : l'exclusion des bâtiments agricoles refait surface

Le Sénat a remis le 9 octobre un rapport d'évaluation de la loi Zan estimant des «évolutions nécessaires». Une proposition consiste à maintenir l'exclusion des bâtiments agricoles.

«Sans toucher à l'objectif final» d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» (Zan) en 2050, le groupe de suivi au Sénat «des dispositions législatives et réglementaires relatives à la stratégie de réduction de l'artificialisation des sols» a réclamé le 9 octobre des «évolutions nécessaires». Une proposition consiste à maintenir la règle actuelle consistant à «ne pas inclure l'artificialisation des bâtiments agricoles», a indiqué le rapporteur LR Jean-Baptiste Blanc en conférence de presse. Concrètement, le groupe de suivi vise le mode de comptabilisation de l'artificialisation des sols. Il s'oppose au changement d'indicateur après 2031, la consommation d'Enaf (espaces naturels, agricoles et forestiers) devant être remplacée par l'artificialisation au sens de la loi Climat et Résilience de 2021. «La comptabilisation en Enaf aurait l'avantage – comme c'est le cas actuellement – de ne pas comptabiliser l'artificialisation des bâtiments agricoles, levant ainsi le risque de leur voir préférer l'utilisation du foncier pour la construction de logements ou d'autres activités économiques, fiscalement plus rémunératrices

ou mieux acceptées par les riverains», souligne le rapport. Et de souligner que «la présence, le projet de création ou la création de bâtiments agricoles sur une parcelle n'affecte pas sa qualité d'Enaf». Pour le groupe de suivi, «la lutte contre l'artificialisation des sols n'a de sens que si elle permet le maintien effectif d'activités agricoles sur les terrains préservés et assure la souveraineté agricole de notre pays».

Les sénateurs remettent en cause le calendrier

Le calendrier de mise en œuvre du Zan est par ailleurs remis en cause. Jugeant «peu atteignable» l'objectif intermédiaire de diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2031, le rapport propose différents outils pour rester «dans le cadre de la loi» : possibilité de dépasser de 20 % l'enveloppe d'artificialisation autorisée, meilleur financement de la sobriété, exemption du décompte de l'artificialisation de l'industrie «verte» et des nouvelles constructions de logement social. À l'occasion de son discours de politique générale, le 1^{er} octobre,



Pour le groupe de suivi, la lutte contre l'artificialisation des sols n'a de sens que si elle permet le maintien de l'activité agricole.

le nouveau Premier ministre, Michel Barnier, a émis le souhait de «faire évoluer (le Zan) de manière pragmatique», afin de «répondre aux besoins de l'industrie et du logement». Le groupe écologiste

au Sénat a dénoncé une «remise en cause du Zan» par la chambre haute : «Revenir au simple volontarisme des élus locaux pour s'auto-réguler ne marche pas, les chiffres de la consommation

nationale actuelle des sols le montrent», selon un communiqué, rappelant que le grignotage des Enaf consomme «environ 20 000 ha par an».

J.-C.D.

En bref

Les attributions d'Annie Genevard publiées au JO

Le décret (présidentiel) n° 2024-920 du 10 octobre 2024 publié dans le *Journal officiel* du 11 octobre vient préciser le périmètre d'action de la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, Annie Genevard. Celle-ci «met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de l'alimentation, de la forêt et du bois. (Elle) est responsable de la politique de renforcement de la souveraineté alimentaire». À ce titre, elle définit et met en œuvre la politique de l'alimentation, celle de la santé et de la protection des végétaux et des animaux, du bien-être animal et de la promotion de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires. Elle est aussi responsable de la politique de la biomasse, de l'enseignement agricole et de la formation continue, de la politique sociale propre aux exploitants et salariés agricoles ainsi que de la politique en faveur des territoires ruraux et du monde rural. S'il participe aux négociations européennes et internationales ayant trait à ses attributions ainsi qu'à la définition et à l'animation de la politique en matière de recherche agronomique, forestière, biotechnologique et vétérinaire, il n'est en revanche «qu'associé par le ministre de la Transition écologique (...) à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'eau, au titre des usages agricoles»

Planification écologique : Bercy veut réduire les budgets d'Ecophyto et du plan haies

Le ministère des Finances a fait paraître le 10 octobre le détail de son projet de loi de finances (PLF) pour 2025, dévoilant ligne par ligne ce que pourrait recouvrir la baisse budgétaire annoncée pour la Planification écologique dans les missions du ministère de l'Agriculture. Globalement, le budget prévu par Bercy passe de 1 milliard d'euros (Md€) en 2024 à 372 M€ l'an prochain, soit une baisse plus forte qu'annoncé ; Marc Fesneau prévoyait un effort de 2,6 à 2,7 Md€ sur 2024, 2025 et 2026. Plusieurs dispositifs présentés par Marc Fesneau l'an passé, comme le plan protéines (100 millions d'euros, M€) ou les diagnostics carbone (30 M€) disparaissent, une évolution sans surprise, car leur durée de vie n'était que d'une année. Par contre, deux programmes font l'objet de baisses qui n'étaient pas prévues initialement : le plan haies voit son budget passer de 110 M€ sur 2024 à 30 M€ sur 2025, alors que le gouvernement envisageait initialement de pérenniser l'enveloppe. De même, le budget du plan Ecophyto passe de 250 M€ à 160 M€, alors qu'un effort de 750 M€ sur 2024, 2025 et 2026 était prévu. Pour les dépenses de fonctionnement, le ministère voit la répartition de ses moyens évoluer significativement : ceux dévolus à l'administration centrale baissent de 40 M€ à 182 M€, tandis que les Draaf (préfectures) les voient grimper

de 45 M€, à 380 M€. Au cabinet de la ministre de l'Agriculture, on précise que ces documents sont proposés par Bercy et peuvent encore évoluer avant les débats budgétaires en séance publique.

Pesticides/impasses : Pannier-Runacher «pousse» pour que le chantier continue

Interrogé le 11 octobre, sur les prérogatives de la nouvelle ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, en matière de pesticides, son cabinet a dit vouloir continuer les travaux du comité des solutions et alternatives aux produits phytosanitaires interdits. «On est dans une discussion avec le ministère de l'Agriculture, on pousse pour que ça continue» car «c'est une méthodologie qui a été plébiscitée», a indiqué l'équipe de la ministre. C'est Agnès Pannier-Runacher elle-même qui avait lancé le chantier de ce comité, en mars, lorsqu'elle était ministre déléguée à l'Agriculture auprès de Marc Fesneau. Lors d'un bilan le 12 juillet, la Rue de Varenne avait annoncé que le comité avait retenu 400 solutions et alternatives ayant un intérêt à être utilisés en France, et que pour 101 d'entre elles, les industriels avaient d'ores et déjà déposé un dossier à l'Anses pour obtenir une autorisation de mise en marché (AMM) ou une extension. Le ministère de l'Agriculture avait aussi annoncé un prochain comité de solutions à la rentrée, sans donner de nouvelles depuis.

POLITIQUE

Élection présidentielle américaine : les engagements de Trump et Harris (1/3)

À quelques semaines du scrutin du 5 novembre, état comparatif des propositions entre, d'un côté, l'ancien président Donald Trump (Républicains) et, de l'autre, l'actuelle vice-présidente, Kamala Harris. Revue de détail des propositions de chacun des deux candidats. Premier volet : le Farm Bill et l'inflation alimentaire.

Farm Bill, relations commerciales avec la Chine, main-d'œuvre agricole, transition écologique... Tous ces dossiers sont au cœur des programmes agricoles déclinés par chacun des deux candidats qui seront départagés par les électeurs. À ce jour, l'ancien président des États-Unis (2016-2020) part avec une petite longueur d'avance sur les dossiers agricoles vis-à-vis de sa compétitrice. «En tant que président, il a donné le coup d'envoi d'une guerre commerciale mondiale coûteuse, a fait reculer les politiques environnementales et s'est attaqué à l'immigration clandestine, y compris dans le secteur de la volaille», indique le site agriculture.dive.com.



À ce jour, l'ancien président des États-Unis (2016-2020), Donald Trump, part avec une petite longueur d'avance sur les dossiers agricoles vis-à-vis de sa compétitrice.

L'enjeu du Farm Bill

Parmi les chantiers à venir, le Farm Bill représente un enjeu majeur, car c'est cette loi qui fixe le cap à la fois politique et économique

pour les prochaines années. En s'adjoignant les services du gouverneur du Minnesota, Tim Walz, en colistier, l'actuelle vice-présidente a assuré ses arrières. En effet, celui-ci a siégé pendant six mandats à la commission de

l'agriculture de la Chambre des représentants et a participé à la rédaction de trois Farm Bill. Ce dernier soutient notamment les programmes de sécurité agricole tels que l'assurance-récolte «protéger les agriculteurs contre les

changements de circonstances imprévus» ou encore le programme d'assistance alimentaire (Food Stamps) que les Républicains souhaitent réformer. En effet, le camp de Donald Trump est favorable à une réduction du budget de 30 milliards de dollars du SNAP, pour pouvoir augmenter les subventions aux agriculteurs.

«Interdire les prix abusifs»

Sur l'épineux dossier de l'inflation alimentaire, l'ancien président a fait un nombre de promesses pour réduire les coûts de production agricole qui sont restés élevés depuis la crise Covid, mais il n'a pas fourni beaucoup de détails sur les modalités de cette baisse. Il a indiqué qu'il souhaitait «faire baisser les taux d'intérêt» et réduire de moitié les coûts énergétiques des exploitations agricoles au cours de la première année de son mandat. Donald

Trump a également promis qu'il annulerait «toutes les réglementations lourdes et coûteuses de Biden-Harris qui contribuent à l'augmentation du coût des approvisionnements», là encore sans plus de détail.

De son côté, le clan Harris considère que la lutte contre l'augmentation des prix des denrées alimentaires est au cœur du plan économique de la candidate démocrate. Elle veut «interdire les prix abusifs dans l'industrie de la viande», en particulier celle du bœuf et de la volaille. Kamala Harris a annoncé vouloir «renforcer la concurrence dans l'ensemble du système alimentaire». Auditionnée tout comme Donald Trump par le Farm Bureau, elle a déclaré qu'elle allait «sévir contre les fusions et acquisitions déloyales impliquant de grandes sociétés agroalimentaires afin de créer des conditions de concurrence équitables».

Christophe Soulard



BULLETIN D'ABONNEMENT

Coupon à renvoyer avec votre règlement de L'Action Agricole Picarde
19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 AMIENS Cedex 3

OUI, je m'abonne **1 AN** à L'Action Agricole Picarde avec incluse la revue **REUSSIR** de mon choix au prix de **219 €** (Rajouter **65 €** par revue **REUSSIR** supplémentaire).

Choisissez votre ou vos revue(s) ci-contre

Mes coordonnées : Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél :

Fax :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

SAU :

Productions :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre de L'Action Agricole Picarde).
 Je désire recevoir une facture



Grâce à votre abonnement à L'Action Agricole Picarde vous bénéficiez d'une remise de 41 € sur votre cotisation uniquement si vous êtes adhérent de la FDSEA.

Pour plus de renseignements, contactez Sylvie Desanlis au 03 22 53 30 44

Productions végétales

CÉRÉALES

15 octobre

N : nominal ; C : camion ; TC : train complet ; P : péniche ; A : acheteur ; V : vendeur ; T : traité

Blé tendre				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Rouen	76/220/11	oct.-déc.	226,00	N
Fob				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Moselle	meunier	oct.-déc.	226,00	N
Départ				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Eure/Eure-et-Loir	BPMF 76 kg/hl	oct.-déc.	222,00	N C
Marne	BPMF 220 Hagberg	oct.-déc.	234,00	N C
Aisne	BPMF	-	-	-
Orge fourragère				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Rouen	62-63 kg/hl	oct.-déc.	198,00	N
Fob				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Moselle	sans limit. dorgettes 61/62 kg/hl	oct.-déc.	188,00	N
Départ				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Eure/Eure-et-Loir		oct.-déc.	200,00	N C
Maïs				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Bordeaux		oct.-déc.	209,00	N
Fob				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Bordeaux		oct.-déc.	213,00	N
Rhin		oct.-déc.	212,00	N

OLÉO-PROTÉAGINEUX

Colza				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Rouen		oct.-déc.	494,00	N
Fob				
Rendu	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Moselle		oct.-déc.	495,00	N
Pois				
Départ	Spécifications	Échéance	Euro/tonne	Observations
Marne	fourrager	oct.-déc.	285,00	N C
Somme/Oise	fourrager	oct.-déc.	289,00	N C

PRIX DU LIN TEILLÉ EN FRANCE

€/kg	fév.-22	mars-22	avr.-22	Prix moyen récolte complète
R2021				
Prix mini	2,00	2,20	2,10	1,70
Prix maxi	4,22	4,52	4,59	4,60
Prix moyen toutes fibres longues R2021	3,286	3,317	3,467	3,254
R2020				
Prix mini	2,90	2,35	2,00	1,41
Prix maxi	4,36	4,52	4,50	4,52
Prix moyen toutes fibres longues R2020	3,486	3,543	3,700	2,933

Base comptabilités matières Cipalin

MATIF BLÉ MEUNIER - PARIS

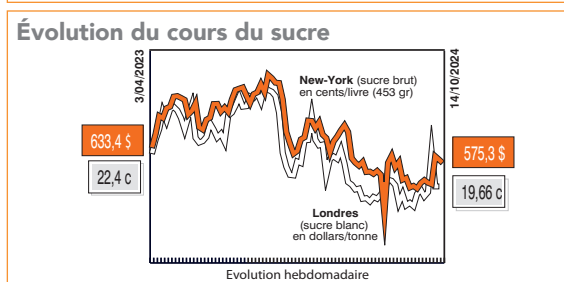
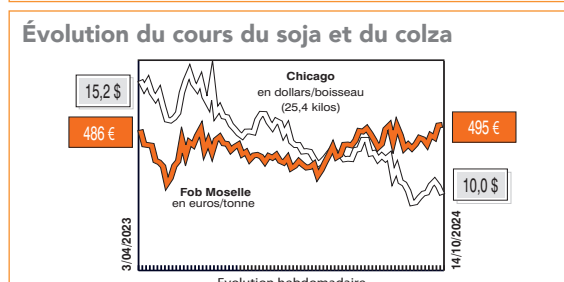
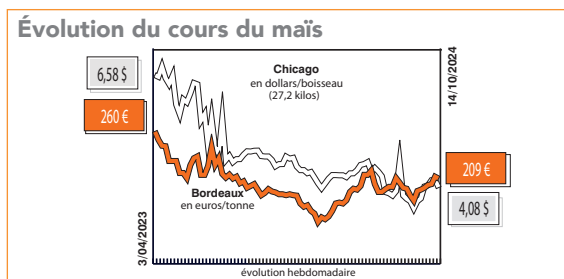
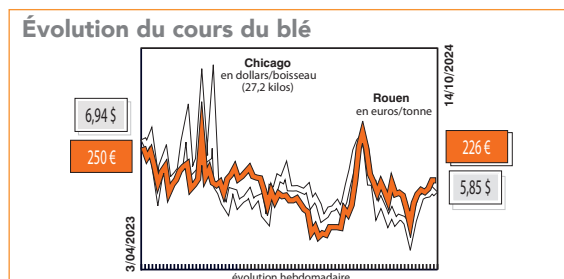
1 lot : 50 tonnes. Prix en Euros par tonne.

Échéance	04/10/2024	07/10/2024	08/10/2024	09/10/2024	10/10/2024
Déc. 2024	228,75	228,50	229,75	228,75	231,25
Mars 2025	240,00	240,75	241,75	241,00	243,25
Mai 2025	243,75	244,75	245,75	245,25	247,50
Sept. 2025	237,00	237,25	237,25	237,00	238,75
Déc. 2025	242,00	241,75	242,50	242,50	244,00
Mars 2026	245,50	245,50	246,25	246,75	248,00
Mai 2026	246,50	246,75	248,50	248,00	249,75
Sept. 2026	232,25	232,00	230,25	232,50	234,75
Déc. 2026	237,25	240,00	241,75	241,25	243,50
Mars 2027	254,25	254,00	255,25	254,25	256,75
Volume	100 354	72 751	67 779	100 377	65 325
PO	495 921	486 814	494 478	491 980	489 849

MATIF COLZA - PARIS

1 lot : 50 tonnes. Prix en Euros par tonne.

Échéance	04/10/2024	07/10/2024	08/10/2024	09/10/2024	10/10/2024
Nov. 2024	486,75	490,50	484,50	490,25	496,00
Févr. 2025	493,00	498,00	491,00	495,75	500,75
Mai 2025	494,50	499,25	492,75	496,75	500,50
août 2025	477,50	479,50	475,00	478,50	480,00
Nov. 2025	480,25	483,00	477,75	481,50	483,00
Févr. 2026	483,50	486,00	480,50	484,75	486,25
Mai 2026	495,75	499,00	493,50	499,25	498,00
août 2026	495,75	499,00	493,50	499,25	498,00
Nov. 2026	502,75	506,50	500,50	506,25	505,00
Févr. 2027	502,75	506,50	500,50	506,25	505,00
Volume	30 685	23 654	21 618	24 414	29 745
PO	117 959	116 299	119 482	114 975	114 632



ALIMENTATION ANIMALE

11 octobre

SONS ET ISSUES	€/t
Sons fins - départ région parisienne	119-121
TOURTEAUX	
Soja Lorient	406
Tournesol Saint Nazaire	220
Colza - Rouen	inc.
PULPES BETTERAVES	
Marne	220
LUZERNE DÉSHYDRATÉE	
Départ Marne	185

PAILLES ET FOURRAGES

9 octobre

PAILLES DE BLE (en € la tonne)	
Centre Bassin Parisien : selon qualité 300-400 kg balles rectangulaires sous abri	75 à 80
Nord-Est : Stockage sous abri	75 à 110

SUCRE

(Londres) 14 octobre

TERME DÉC. 2024 : 526,10 €/t

CHEZ NOS VOISINS

9 octobre

BELGIQUE	
Bourse de Bruxelles (€/tonne)	
Blé tendre 76/220/12 meunier 36 Zélény	257,00
Orge fourragère 62/63 kg/hl	219,00

9 octobre

PAYS-BAS CAF Hollande (en €/tonne) :	
Blé tendre	
Nov.-déc.	239,00
Janv.-mars	247,00
Janv.-juin	249,00
Sept.-déc.	246,50
Orge de mouture	
Nov.-déc.	220,00
Janv.-mars	224,00
Janv.-juin	226,00
août.-déc.	227,50

Blé tendre : relative stabilité

Les prix du blé tendre sur le marché physique français ont peu évolué entre le 7 octobre et le 14 octobre, tiraillés entre la très légère hausse des cours enregistrée sur Euronext et leur baisse sur le CBOT. La concurrence des marchandises russes reste très forte, alors que la demande internationale se manifeste. Par ailleurs, le marché continue de s'inquiéter des mauvaises conditions de semis d'hiver en Russie. Les opérateurs s'interrogent : que va faire la Russie au sujet de son système de quotas à l'exportation ? Dans l'Hexagone, les semis de blé tendre d'hiver ont progressé durant la semaine se terminant le 7 octobre, passant de 1 % à 6 % (contre 13 % en 2023 à pareille époque), selon CéréObs.

Orge de mouture : renchérissement

Les prix de l'orge fourragère sur le marché physique français ont de nouveau légèrement grimpé entre le 7 et le 14 octobre. L'essentiel des échanges se concentre sur le marché intérieur. Dans l'Hexagone, les semis d'orge d'hiver ont progressé durant la semaine se terminant le 7 octobre, passant de 2 % à 12 % (contre 22 % en 2023 à pareille époque), selon CéréObs.

Orges de brasserie : évolution contraire

Les prix de l'orge de brasserie sur le marché physique français ont, entre le 7 et le 14 octobre, progressé en variétés de printemps et régressé en variétés d'hiver. Le marché est relativement calme.

Maïs : renchérissement

Les prix du maïs sur le marché physique français ont fait volte-face à la baisse entre le 7 et le 14 octobre, dans le sillage des marchés à terme européen d'Euronext et états-unien du CBOT. L'avancée de la récolte aux États-Unis constitue le principal facteur de baisse, sachant que la récolte s'annonce très abondante. Des pluies au Brésil devraient par ailleurs améliorer les conditions d'emblavement. Selon CéréObs, les conditions de culture du maïs se sont légèrement dégradées durant la semaine se terminant le 6 octobre, perdant un point à 78 % (contre 83 % en 2023 à pareille époque), selon CéréObs. Les récoltes passent de 2 % à 6 % (contre 44 % en 2023 et 40 % en moyenne quinquennale).

Colza : légère hausse des prix

Les prix du colza ont progressé sur Euronext et le marché physique français entre le 7 et le 14 octobre, dans le sillage du tournesol hexagonal dont la mauvaise récolte 2024 se confirme.

Soja : baisse des cours

Les cours du soja sur le CBOT ont reculé entre le 7 et le 14 octobre, entre bon rythme de moisson aux États-Unis et arrivée de pluies en Amérique latine. On s'attend de plus à une légère baisse de la demande de la part de la Chine sur le court terme en raison de la baisse de l'abattage de porcs constatée dans ce pays au mois d'août.

Pois : en repli

Les prix du pois fourrager sur le marché physique français ont encore à nouveau reculé quelque peu entre le 7 et le 14 octobre. La demande se désintéresse de la marchandise, ayant intégré le fait que l'offre hexagonale serait très limitée cette campagne.

Déshydratés : statu quo

Les cotations de la luzerne et de pulpe de betterave déshydratées restent inchangées entre le 7 et le 14 octobre, sur un marché relativement peu animé.

Pailles et fourrages : stabilité

Les prix des pailles sur le marché physique français sont reconduits entre le 7 et le 14 octobre. Le Comité du foin de Crau a révisé à la hausse ses cotations mensuelles pour le mois d'octobre. Les cours commerciaux n'ont quant à eux pas évolué d'une semaine sur l'autre. Le marché est globalement calme.

Sucre : tendance baissière

Les prix du sucre ont évolué irrégulièrement entre le 7 et le 14 octobre, avec une stabilité tarifaire à New York et une hausse des cours à Londres. Ce renchérissement suit l'annonce de Wilmar International qui a réduit son estimation de la production dans le Centre-Sud du Brésil pour 2024-2025 à 38,2 Mt-39,5 Mt, contre 38,3 Mt-40,8 Mt estimées en septembre, en raison de pluies limitées et de températures élevées. Rappelons que la sécheresse et la chaleur excessive ont récemment provoqué des incendies au Brésil qui ont endommagé les cultures de sucre de Sao Paulo, le principal État sucrier du pays.

Productions **Fruits et légumes****Pomme de terre : développement**

Le développement de l'offre et de la gamme variétale, sur le marché du frais, contribue à dynamiser le commerce, tandis que les cours se montrent plus attractifs, sous l'effet des mises en avant en GMS.

Côté export, le marché est apparu moins animé, ces derniers jours, avec la tenue du salon Fruit Logistica à Madrid. Le manque de camion reste par ailleurs d'actualité. Parallèlement, certains producteurs proposent une offre plus large, en raison d'un manque de place dans les bâtiments de stockage, ce qui tend à peser sur les prix.

Carotte : un commerce très correct

Les disponibilités se développent (2.360 t commercialisées au départ du Sud-Ouest, en semaine 41), tandis que les ventes sont stables : un courant de demande demeure présent vers les GMS, dynamisé par la mise en place de promotions. En revanche, les sorties sont un peu plus calmes vers les marchés grossistes. La qualité est bonne, avec des calibres en progression. Les cours se réajustent légèrement.

Chou-fleur : réajustements

Les plus larges apports, en Bretagne — près de 122.000 colis, en semaine 41 —, se sont traduits par de nouveaux ajustements tarifaires, en gros comme en moyens calibres, la demande à l'export, notamment, semblant moins soutenue.

Concombre : derniers lots

La campagne se termine avec une offre désormais très restreinte. Si les conditions climatiques et le développement de la concurrence espagnole entravent la fluidité des écoulements, ces derniers restent néanmoins suffisants pour assurer l'absorption des derniers volumes français à des cours stables.

Courgette : fin

Les campagnes régionales ont pris fin en semaine 41, avec de très faibles volumes disponibles et des ventes essentiellement à destination des grossistes, tandis qu'une large majorité des enseignes ont basculé sur l'origine Ibérique.

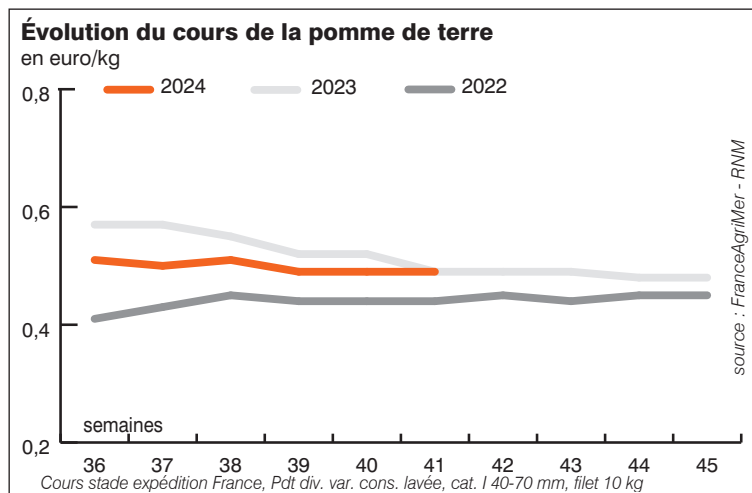
Salade : des cours plus fermes

Avec la météo pluvieuse, les productions régionales de plein champ ont été plus faibles, ces derniers jours, favorisant ainsi une revalorisation des prix.

Tomate : intérêt limité

Le temps automnal et pluvieux, peu propice à la consommation de tomate, et le regain ponctuel de volumes enregistré en Bretagne (750 t commercialisées vendredi) se sont soldés par un recul plus marqué des cours, en fin de semaine 41.

J.-L.C

**MIN DE RUNGIS**

Prix au kg sauf précision	15 octobre
	Moyen €
Carottes cat. 1 sac 10 kg	0,80
Choux rouge cat. 1	1,10
Choux-fleur couronné France cat. I gros (6 pièces)	10,00
Champignons de Paris cat. 1 - plateau	3,00
Épinards	2,00
Laitue - Batavia cat. 1 - colis de 12	9,50
Navets violet rond	1,60
Chérie cat. 1	1,30
Poireaux France cat. I	2,10
Radis - la botte	0,85
Endives extra Nord-Picardie colis de 5 kg	3,80
Endives Nord-Picardie colis de 5 kg	2,90
Pommes Gala France cat. I 201-270 g plateau 1 rg	1,80
Pommes Golden France cat. I 201-270 g plateau 1 rg	1,80
Pommes Granny Smith France cat. I 201-270 g plateau 1 rg	2,00

MIN DE LOMME

Cours relevés par le Réseau des Nouvelles des Marchés centre de Lille - 9 octobre

Les prix sont en «€/kg» (sauf indications contraires)	Prix mini	Prix maxi	Prix moyen (Euro)
Salades			
CHICORÉE frisée France cat. I (la pièce)	1,80	2,20	2,05
CHICORÉE Scarole France cat. I (la pièce)	1,80	2,20	2,05
ENDIVE France extra colis 5kg	3,10	3,50	3,35
LAITUE Batavia blonde France cat. I colis de 12 (la pièce)	0,90	1,00	0,95
LAITUE Feuille de chêne blonde France cat. I colis de 12 (la pièce)	0,90	1,00	0,95
LAITUE pommée France cat. I colis de 12 (la pièce)	0,90	1,00	0,95
Légumes et herbes aromatiques			
ÉCHALOTE France cat. I	1,60	1,80	1,60
OIGNON jaune France cat. I 60-80mm	0,42	0,58	0,50
OIGNON rouge France cat. I 60-80mm sac 5kg	0,90	1,20	1,10
Légumes fruits et graines			
AUBERGINE France cat. I	3,15	3,30	3,20
CONCOMBRE France cat. I 400-500g colis de 12 (la pièce)	0,90	0,95	0,95
COURGE Potimarron France	1,10	1,30	1,20
COURGETTE verte France cat. I	2,00	2,80	2,60
HARICOT VERT vert France cat. I fin	1,80	2,80	2,80
TOMATE cerise France grappe extra	6,80	8,50	7,55
TOMATE ronde France cat. I 67-82mm			2,60
TOMATE ronde France grappe extra	2,20	2,80	2,55
Légumes tubercules, racines			
CAROTTE France cat. I sac 10kg	0,85	0,90	0,90
CAROTTE France extra colis 12kg	1,15	1,30	1,25
CÉLERI-RAVE France (la pièce)	1,20	1,50	1,35
NAVET rond France	1,00	1,60	1,35
POMME DE TERRE Agata France lavée cat. I 50-75mm sac 15kg	0,85	1,00	0,90
POMME DE TERRE CHAIR FERME France lavée cat. I grenaille carton 12,5kg	1,40	1,55	1,45
POMME DE TERRE CHAIR FERME peau jaune France lavée cat. I 35-55mm carton 12,5kg consommation	1,00	1,30	1,10
POMME DE TERRE CHAIR FERME peau rouge de conservation France lavée cat. I 35-55mm carton 12,5kg consommation	1,20	1,25	1,20
POMME DE TERRE div. var. cons France lavée cat. I 40-70mm filet 5kg	0,45	0,55	0,47
RADIS France botte (la botte)	0,80	0,95	0,85
RADIS noir France (la pièce)			1,25
Légumes verts, tiges			
ARTICHAUT Cardinal France cat. I colis de 12 (la pièce)	1,90	2,50	2,25
ARTICHAUT Castel France cat. I colis de 12 (la pièce)	1,75	2,40	2,15
CHOU blanc France cat. I colis de 6 (la pièce)	1,10	1,50	1,35
CHOU Frisé vert France cat. I (la pièce)	1,20	1,50	1,40
CHOU rouge France cat. I (la pièce)	1,10	1,50	1,35
CHOU FLEUR France cat. I colis de 6 (la pièce)	2,30	2,60	2,45
POIREAU France cat. I	1,30	1,80	1,45

ENDIVES

Cours relevés par le Réseau des Nouvelles des Marchés centre de Lille

NORD / PICARDIE Expédition Hebdo - Valeur moyenne quotidienne. Les prix sont en €, le kg.

Date	Cat. I 2 x 500 g	Cat. I 6/9 fruits sachet 1 kg	Cat. I colis 5 kg	Cat. I sachet 1 kg	Extra colis 5 kg	Extra plateau 1 rg
07/10	2,63	-	2,96	2,83	2,92	3,07
08/10	2,63	-	2,96	2,83	2,92	3,07
09/10	2,65	-	3,08	2,91	2,93	3,07
10/10	2,65	-	3,08	2,91	2,95	3,07
11/10	2,65	-	3,08	2,91	2,95	3,07
Moyenne	2,64	-	3,03	2,88	2,93	3,07

MARCHE A TERME DE LA POMME DE TERRE

€/100 kg	European Processing Potato Futures - EEX		
	11/10/24	14/10/24	Volume
Novembre 2024	17,50	17,50	0
Avril 2025	29,60	29,00	50
Juin 2025	43,00	43,00	0
Avril 2026	29,40	29,40	0

POMME DE TERRE DE CONSOMMATION

15 octobre

Source : FranceAgriMer - Réseau RNM Cours hors taxe en €

	Bas	Haut	Moy.	Var.
PEAU JAUNE				
France lavée cat. I +35 mm carton 12,5 kg	800,00	1000,00	850,00	=
France lavée cat. I +35 mm filet 2,5 kg	700,00	890,00	830,00	=
CHAIR FERME PEAU ROUGE				
France lavée cat. I +35 mm carton 12,5 kg	810,00	1000,00	870,00	=
France lavée cat. I +35 mm filet 2,5 kg	740,00	940,00	840,00	=
DIVERSES VARIÉTÉS DE CONSERVATION				
France lavée cat. I 40-70 mm filet 5 kg	430,00	550,00	500,00	=
France lavée cat. I 40-70 mm filet 10 kg	420,00	520,00	490,00	=
France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	-	-	-	-
France lavée cat. I 40-75 mm filet 5 kg	-	-	-	-
France lavée cat. I 50-75 mm filet 10 kg	440,00	540,00	500,00	=
France lavée cat. I 50-75 mm filet 2,5 kg four, purée ou potage	600,00	780,00	700,00	=
France lavée cat. I 50-75 mm filet 2,5 kg frites	660,00	800,00	720,00	=
France lavée cat. I 50-75 mm filet 5 kg	450,00	550,00	510,00	=
France non lavée cat. II 40-70 mm filet 10 kg	-	-	340,00	-10,00
France non lavée cat. II 40-70 mm filet 25 kg	-	-	330,00	-10,00
France non lavée cat. II 50-75 mm filet 10 kg	300,00	370,00	350,00	-10,00
France non lavée cat. II 50-75 mm filet 25 kg	330,00	360,00	340,00	-10,00
France non lavée cat. II 60-75 mm filet 25 kg			NC	

Cotations «pommes de terre» - Précisions

En accord avec la profession et dans le cadre de l'entrée de la pomme de terre dans les indicateurs de la loi Egalim au titre de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) il a été décidé d'abandonner les cotations par variété au profit d'une cotation par type d'utilisation culinaire.

En effet, ce choix s'imposait pour avoir une linéarité quant aux intitulés utilisés et ceci quel que soit le stade commercial. Ainsi et c'est pour ces motifs qu'il a été choisi d'abandonner définitivement en juin 2022 ces trois cotations variétales (Agata, Bintje et Charlotte).

**POMME DE TERRE INDUSTRIE**

15 octobre

Les prix constatés concernent une marchandise livrable au plus tard dans la quinzaine qui suit sa publication initiale. Vrac départ Hors Taxes.

Attention : les prix sont affichés en €/t, pour toutes les cotations en pommes de terre.

Les prix sont en €	Prix mini	Prix maxi	Prix moyen	Varia. Moy.
CHAIR NORMALE				
div. var. cons France non lavée 360g sous eau industrie Tout venant 35mm et + Fritable	125,00	135,00	130,00	-
FONTANE				
France +35mm vrac Fritable	125,00	135,00	125,00	=
FLOCONABLE				
France	-	-	NC	-
INNOVATOR				
France +35mm vrac Fritable	135,00	180,00	170,00	=

Productions animales

GROS BOVINS ENTREE-ABATTOIR BASSIN NORD-EST

En Euro/kg net, frais de transport inclus du 7 au 13 octobre

	JEUNES BOVINS 12 A 24 MOIS				BŒUF			GENISSES		VACHES					
	Viande hors BI/Parth.	Bl. Aqu. Parth.	Mixte	Lait	Viande	Mixte	Lait	Viande + 350 kg	Viande mixte lait	Viande hors BI/Parth. - 10 ans + 350 kg	Bl. Aqu. Parth. - 10 ans + 350 kg	Charolaise - 10 ans + 350 kg	Limousine - 10 ans + 350 kg	Mixte	Lait
E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
U+	5,53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
U=	5,49 (+0,03)	5,68 (+0,01)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
U-	5,45 (+0,03)	5,63 (+0,04)	-	-	-	-	-	5,96 (-0,01)	-	-	-	-	-	-	-
R+	5,42 (+0,01)	-	-	-	-	-	-	5,71 (+0,01)	-	5,59 (=)	-	-	-	-	-
R=	5,28 (+0,02)	-	-	-	-	-	-	-	-	5,53 (=)	-	-	-	-	-
R-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
O+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
O=	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
O-	-	-	-	4,64 (-0,04)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,29 (-0,03)
P+	-	-	-	4,64 (-0,05)	-	-	4,40 (-0,05)	-	-	-	-	-	-	-	4,28 (-0,04)
P=	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,24 (-0,04)
P-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Légende : Niveaux d'engraisements retenus pour les Jeunes Bovins, Bœufs, Génisses et Vaches : conformations E et U : niveaux 2 et 3 ; conformations R, O et P : niveau 3.
hors BI/Parth : hors Blonde d'Aquitaine et Parthenaise - Blonde d'A et Parth : Blonde d'Aquitaine et Parthenaise.
L'ensemble des cotations nationales et régionales est disponible sur le site de FranceAgriMer à www.RNM.franceagrimer.fr

GROS BOVINS VIFS COTATION EUROP

Au kg net :

RETHEL - 14 octobre
 Bœufs U - (-); R - (-); O - (-)
 Génisses U - (-); R 5,35 (=); O - (-)
 Vaches U - (-); R 5,00 (=); O - (-)
 Jeunes bovins U 5,33 (+0,03); R - (-)

FORGES-LES-EAUX - 10 octobre
 Bœufs U 5,51 (=); R 5,35 (=)
 Génisses U 5,79 (=); R 5,41 (=); O 4,67 (=);
 Vaches U 5,46 (=); R 5,35 (=)
 Jeunes bovins U 5,33 (+0,05); R 5,15 (+0,08)

CHOLET - 14 octobre
 Bœufs U - (-); R - (-)
 Génisses E 6,57 (=); U 5,86 (=); R 5,52 (=);
 Vaches E - (-); U - (-); R - (-); O - (-);
 Jeunes bovins E 5,52 (+0,04); U 5,37 (+0,04); R 5,29 (+0,04)

Blondes d'Aquitaine :
 Génisses plus de 350 kg : E - (-); U 6,10-6,45-6,25 (=);
 R 5,32-5,95-5,65 (=)
 Vaches plus de 350 kg moins de 10 ans : E - (-); U - (-); R - (-)
 Jeunes bovins : E 5,49-5,72-5,54 (+0,04);
 U 5,39-5,49-5,44 (+0,04)

BRUTARDS MOULIN-ENGLBERT 8 octobre

< 200 kg :	E -	U -	R -
200-250 kg :	E -	U -	R 3,73-4,02;
250-300 kg :	E -	U -	R -
300-350 kg :	E -	U -	R 3,81-3,94;
350-400 kg :	E -	U 4,00-4,05	R 3,75-4,00;
400-450 kg :	E -	U 3,95-4,05	R 3,84-3,90;
450-500 kg :	E -	U 3,48-3,95	R -

BOVINS MAIGRES

Moyenne hebdomadaire FranceAgriMer

Cotation de référence du 7 au 13 octobre

(€/Kg/vif)	E 3	U 3	R 3	O 3
Limousins mâle 6-12 mois (250 kg)	4,50	4,34	3,95	-
Limousins mâle 6-12 mois (300 kg)	4,30	4,20	3,82	-
Limousins mâle 6-12 mois (350 kg)	4,20	4,14	3,78	-
Limousins femelle 6-12 mois (270 kg)	3,75	3,78	3,51	-
Charolais mâle 6-12 mois (300 kg)	-	4,04	3,65	-
Charolais mâle 6-12 mois (350 kg)	-	3,96	-	-
Charolais mâle 6-12 mois (400 kg)	-	3,94	-	-
Charolais mâle 12-24 mois (450 kg)	-	3,85	-	-
Charolais mâle 12-24 mois (500 kg)	-	3,70	-	-
Charolais femelle 6-12 mois (270 kg)	-	3,75	-	-
Charolais femelle 12-24 mois (400 kg)	-	3,66	-	-
Croisés mâle 6-12 mois (300 kg)	-	4,06	3,78	-
Croisés mâle 6-12 mois (350 kg)	4,15	3,98	3,73	-
Croisés mâle 6-12 mois (400 kg)	-	4,02	3,77	-
Croisés femelle 6-12 mois (270 kg)	-	3,68	3,33	-
Croisés femelle 12-24 mois (400 kg)	-	3,60	3,30	-

VEAUX DE BOUCHERIE

Moyenne hebdomadaire FranceAgriMer

Prix moyen pondéré aux 100 kg net : 708,7 (+15,9) du 7 au 13 octobre (€/Kg/carcasse)

	BLANC					ROSE TRÈS CLAIR					ROSE CLAIR					ROSE					ROUGE							
	E	U	R	O	P	E	U	R	O	P	E	U	R	O	P	E	U	R	O	P	E	U	R	O	P			
Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,56	-	-	-	-	8,16	7,50	7,34	6,51	-	-	5,60	5,38	5,09	-	-	-	-
Sud	-	-	-	-	-	10,44	7,73	-	-	-	8,94	7,59	7,24	6,59	-	7,41	6,75	6,42	5,92	-	-	-	-	-	-	-	-	
Cotation nationale	-	-	-	-	-	10,44	7,67	-	-	-	8,62	7,54	7,30	6,54	-	7,41	6,14	5,76	5,39	-	-	-	-	-	-	-	-	

MARCHE AUX BESTIAUX LE CATEAU EN CAMBRESIS

Effectif : -
Vente très mauvaise en laitières 15 octobre

	Mini		Maxi		Moyenne		Variation	
	R	O	R	O	R	O	R	O
Vache	R	5,00	5,40	5,20	=			
	O	4,10	4,30	4,10	-0,10			
	P	2,60	4,10	3,80	-0,10			
Génisse	U	-	-	-	-			
	R	-	-	-	-			
Bœuf	R	5,00	5,35	5,10	-0,05			
	O	4,10	4,30	4,20	-0,10			
	P	2,60	4,10	3,80	-0,10			
Taureau	URO	2,60	4,00	3,60	-0,10			

PORCS

Moyenne hebdomadaire FranceAgriMer

4 au 10 octobre

€/Kg/Carcasse	Classe E	Classe S
Bretagne	1,90	1,98
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes	1,95	2,02
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	1,93	2,00

Cotations régionales du porc charcutier classe E - Entre parenthèses, évolution par rapport à la semaine précédente.
 Classe E (nouvelle définition) : teneur en viande maigre (TMP) de 55% à moins de 60% (antérieurement : TMP de 55% et plus).
 Classe S (introduite comme classe obligatoire par le règlement (UE) n°1308/2013) : teneur en viande maigre (TMP) supérieure ou égale à 60%.

COTATIONS RÉGIONALES PORC-DÉCOUPE NORD-PICARDIE

Cours relevés par le Réseau des Nouvelles des Marchés centre de Lille

Prix net de ristourne, départ salle de découpe, hors taxes aux 100 kg. Pièces provenant de carcasses de porc dont le pourcentage de muscle oscille entre 49 et 60 pour cent. Quantités exprimées en tonnes.
Lorsque seul le prix moyen est indiqué, il s'agit de la moyenne pondérée des prix relevés

	Prix mini €	Prix maxi €	Prix moyen €	Variations moyennes €
Les prix sont en «€/kg», les quantités sont en «tonne» (sauf indications contraires)				
Épaulé : Ronde, sans gorge, brute non élaborée poids compris entre 5,5 et 6,5 kg	-	-	-	-
Jambon : Sans mouille, sans os, poids 10 kg environ	-	-	-	-
Longe : sans palette, sans travers, avec pointe, poids compris entre 9,5 et 10,5 kg	-	-	-	-
Poitrine : Brute de coupe avec mouille, sans plat de côtes d'épaule, poids compris entre 5,5 et 6,5 kg	-	-	-	-

Cotation non diffusée en raison de l'insuffisance d'informations (opérateurs n'ayant pas transmis les éléments nécessaires).

MARCHÉ DU PORC BRETON

22 - Plérin 10 octobre

Présentés : 19 065

Base 56 TMP	1,741 € (-0,019 €)
Base 56 TMP + charte qualité régionale (T)	1,761 €
Vendus au classement de prix départ élevage	1,730 à 1,755 €
Moyenne mobile 12 mois	1,915 €

Coches 100 vendues

Moyenne	1,392 € (-0,008 €)
Fourchette	1,390 à 1,393 €

14 octobre

Présentés : 3 115

base 56 TMP	1,731 € (-0,010€)
base 56 TMP + charte qualité régionale (T)	1,751 €
Vendus au classement de prix départ élevage	1,730 à 1,731 €
Moyenne mobile 12 mois	1,914 €

La grande majorité des informations contenues dans ces pages sont réalisées avec le concours du quotidien «Les Marchés» et l'hebdomadaire «La Dépêche». Toutes reproductions et communications sont interdites

Productions *animales*

OVINS		Moyenne hebdomadaire FranceAgriMer		Zone Nord	
				du 7 au 13 octobre	
AGNEAUX		Ciré	Couvert	Couvert	
16 à 19 kg	U	9,97	10,07	19 à 22 kg	10,05
	R	9,72	9,72		9,66
	O	-	9,16		9,13
Parthenay 9 octobre					
BREBIS		€	Variation	€	Variation
moins de 60 kg	U	1,70	-	1,65	=
	R	1,25	=	1,30	=
	O	-	-	-	-
AGNEAUX		€	Variation	€	Variation
	E	5,05	=	4,95	=
	U	4,85	=	4,85	=
- 38 kg	R	4,35	=	3,70	=
	O	-	-	-	-
	Gras U.R.O				
Sancoins 9 octobre					
BREBIS DE RÉFORME		€	Variation	€	Variation
- 60 kg	U	1,73	+0,07	-	-
	R	-	-	-	-
	O	-	-	-	-
AGNEAUX		€	Variation	€	Variation
	E	-	-	-	-
	U	4,65	+0,05	4,71	+0,01
- 38 kg	R	-	-	-	-
	O	-	-	-	-

Commentaires FNB de la situation et des perspectives de marché

Indicateurs de marché viande bovine (9 octobre)

- Abattages : les abattages demeurent dynamiques, malgré l'offre restreinte en vaches allaitantes.
- Les cotations des jeunes bovins viande restent orientées à la hausse (+2 ct) et celles des vaches allaitantes stables.
- Suivi découlement des JB viande : En cumul jusqu'à la semaine 40, et à la faveur d'un marché export très actif en septembre, les sorties des jeunes bovins étaient plus rapides que la modélisation (+7500 têtes), traduisant la très bonne dynamique de marché.
- Exports maigres : les envois se maintiennent avec un offre toujours réduite.
- Les cotations des brouards restent donc orientées à la hausse grâce à la bonne demande, et avec des cours italiens des jeunes bovins qui se maintiennent à niveau haut.

ŒUFS

Rungis	11 octobre
Sont pris en compte les œufs de la production communautaire de la catégorie «A» en colis de 360, sauf pour le calibre TG (+73 g). Cours hors taxe en €.	
Gros (63-73 g) les 100 pièces	13,80
Moyens (53-63 g) les 100 pièces	12,60

VOLAILLES

Marché de Deinze		
Prix €/100 kg	Évolution	
Poulets (belplume y compris)	129-131 =	
Poules br	12-14 +3	
Poules blanches	COURS NON PARVENUS	
Reproductrices (poids vivant moins 2%)	66-68 +3	

Tous les prix sont cotés hors TVA

Min de Rungis

prix HT kg/net		11 octobre	
	Mini €	Maxi €	
Pintades label France	6,80	8,20	
Poulets entier France standard prêts à cuire	2,80	3,50	
Poulets entier France label	4,70	5,80	
Poules France standard	2,20	2,50	
Coqs France standard	2,60	3,40	
Canards entier de Barbarie 3 kg et +	5,60	6,90	

Ces pages de cours et cotations sont une co-production des journaux de **Picardie** (l'Agriculteur de l'Aisne, l'Oise Agricole, l'Action Agricole Picarde) ; **Champagne-Ardenne** (Agri-Ardenne, la Marne Agricole, la Revue Agricole de l'Aube, l'Avenir Agricole et Rural de Haute Marne) ; **Centre Île-de-France** (Horizons éditions Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Marne, Île-de-France) ; et du **Nord-Pas-de-Calais** (Terres et Territoires).

La grande majorité des informations contenues dans ces pages sont réalisées avec le concours du quotidien «Les Marchés» et l'hebdomadaire «La Dépêche». Toutes reproductions et communications sont interdites

Analyses *des marchés*

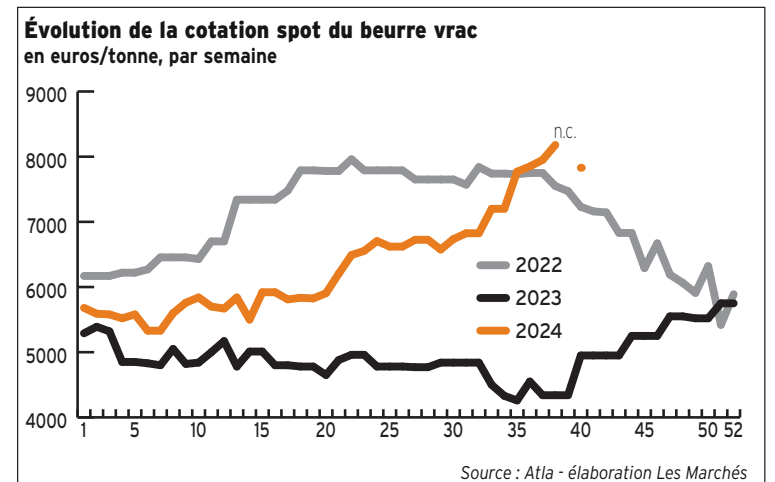
PRODUITS LAITIERS

Quelques signes d'apaisement en beurre

En semaine 40, la cotation Atla du beurre cube n'a toujours pas été publiée, faute d'affaires traitées. Selon des opérateurs interrogés par les Marchés, le niveau actuel des prix n'est pas tolérable pour les utilisateurs qui préfèrent limiter les fabrications plutôt qu'assumer des pertes d'autant plus que les négociations commerciales qui commencent s'annoncent sévères. Faute de prix du beurre sur le mar-

ché français, la cotation sur le marché à terme EEX peut néanmoins donner un indicateur de la direction du marché. Or, pour la seconde semaine consécutive, on y lit des corrections baissières. Ainsi les contrats de novembre à février ont reculé de 3 à 4 %. La plus forte baisse a été enregistrée sur décembre (-8 %). Le cours allemand s'est aussi replié en octobre, tout en restant élevé.

Virginie Pinson (Les Marchés)

Analyses des marchés *des productions animales*

Le Brésil conforte sa place de leader à l'export de viande bovine

Les exportations brésiliennes de viande bovine vont dépasser des records cette année, et continuer sur cette lancée en 2025, s'attend l'USDA. Un quart du bœuf échangé sur le marché mondial est brésilien. Dans le même temps, les exportations de bovins vifs restent considérables mais en léger retrait.

Avec 192,6 millions d'animaux en 2024, le Brésil possède le troisième cheptel bovin du monde. C'est pourtant 2 millions de têtes de moins qu'en 2023 et le pays devrait perdre encore 6 millions de têtes en 2025. Mais l'USDA anticipe un changement de cycle avec un début de recapitalisation sur 2025. Les éleveurs devraient commencer à retenir davantage leurs animaux, entraînant un raffermissement des prix. Ainsi, cette année, les abattages devraient encore progresser de 8 % à 48 millions de têtes avant de reculer de 1 % à 47,5 millions de bovins en 2025. Sur les sept premiers mois de l'année, les abattages ont ainsi bondi de 32 % selon les statistiques nationales rapportées par l'USDA.

La part des vaches dans les abattages ne cesse de progresser, reflet de l'actuel cycle de décapitalisation, passant de 26,7 % du total en 2021 à 39,6 % cette année. Mais cette part devrait décroître dès l'an prochain. Ce sont ces abattages de vaches qui sont pour l'heure le moteur de la hausse des abattages. Pour l'heure cette abondance d'animaux fait pression sur les prix, mais avec des perspectives de rétention des vaches et des naissances moindres dès cette année, les prix devraient rebondir l'an prochain. Avec 11,85 millions de tonnes de viande bovine (+8 %) produites cette année, le Brésil talonne le premier producteur mondial, les États-Unis. En revanche, la production pourrait se tasser de 1 % en 2025.

Records à l'export en viande, dynamique en vif

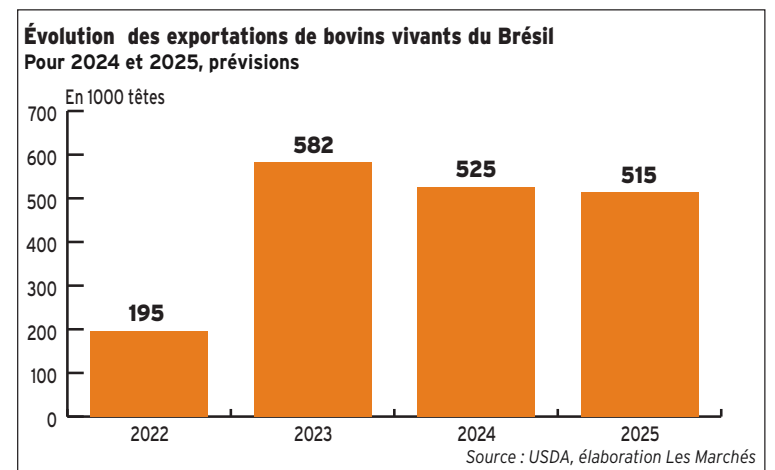
Si la consommation de viande bovine a légèrement rebondi cette année, la situation économique complexe et les choix industriels

devraient contribuer à une baisse l'an prochain au profit de l'export. Pour la huitième année consécutive, le Brésil reste le premier exportateur mondial de viande bovine, avec le record attendu de 3,57 millions de tonnes en 2024 qui devrait être battu en 2025 avec des estimations à 3,60 millions de tonnes. Dorénavant, 30 % de la production de viande y est destinée à l'export. Sur le marché mondial, le bœuf brésilien trouve d'autant plus facilement sa place que ses principaux concurrents, les États-Unis, l'Union européenne et l'Argentine sont actuellement en retrait et que la dévaluation du real accentue sa compétitivité. Un quart de la viande bovine échangée sur le marché mondial est brésilienne. 47 % des exportations de viande bovine du Brésil étaient destinées à la Chine sur les 7 premiers mois de l'année. Pour limiter sa dépendance au marché chinois, le Brésil continue de travailler à la diversification de ses débouchés en regardant notamment vers la Turquie et l'Asie du Sud-Est.

En retrait sur 2021 et 2022, les exportations brésiliennes de bovins vifs ont presque triplé en 2023 à 582 000 têtes, sous l'effet des achats turcs. Le Brésil profite de la demande du Moyen-Orient. Ainsi sur les sept premiers mois de 2024 ce sont 143 800 brouards brésiliens qui ont navigué vers l'Irak et plus de 150 000 vers la Turquie, un chiffre en retrait à cause du quota mis en place par le pays. Néanmoins des

négociations bilatérales ont permis un accord entre les deux pays et sur le quota ouvert de 600 000 animaux par an, la moitié pourrait être fournie par le Brésil, soit un recul de près de 19 % par rapport à l'an dernier. Sur 2024, l'USDA estime le total des exportations de bovins vifs brésiliens en léger repli, à 525 000 têtes et sur 2025 elle les attend à 515 000 têtes.

Virginie Pinson (Les Marchés)



En bref

Femmes en agriculture : les propositions de la MSA pour mettre fin au manque de visibilité

La MSA a remis, le 15 octobre, son Livre blanc intitulé *Femmes en agriculture* à Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité. Le document est issu des contributions de six administratrices de la caisse centrale qui ont formulé quinze propositions «qui intégreront les prochaines réflexions pour l'agriculture française». La MSA a identifié plusieurs freins à l'exercice des métiers agricoles par les femmes allant du statut jusqu'aux besoins de santé spécifiques en passant par l'articulation avec la vie privée ou l'accès aux métiers de l'agriculture. Pour chaque frein, des propositions sont faites : rendez-vous systématique aux personnes concernées par la limitation du statut de conjoint collaborateur à cinq ans, recours au remplacement au-delà des 35 heures hebdomadaires (et création d'un remplacement «vie de famille»), parité dans les commissions d'homologation du matériel pour intégrer de nouveaux critères, avantages fiscaux ou dérogations fiscales quand les femmes s'engagent, formation «égalité femmes-hommes» dans l'enseignement agricole pour réduire l'inégalité de genre... «La volonté des femmes de s'investir en agriculture nous oblige en tant qu'organisme de protection sociale à travailler avec elles et auprès d'elles pour leur permettre d'occuper toute la place qui est la leur au sein du monde agricole aujourd'hui et demain», commente Jean-François Fruttero, président de la CCMISA.

Retraites/25 meilleures années : application rétroactive actée dans le PLFSS 2025

Très attendue, la prise en compte de leurs vingt-cinq meilleures années de revenu dans le calcul de la retraite des non-salariés agricoles est inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Il sera bien aligné sur celui du régime général, en tenant compte des vingt-cinq meilleures années de revenus. «L'ensemble de la réforme aboutira en 2028, mais une révision sera effectuée à cette date pour garantir le montant le plus avantageux pour les assurés ayant liquidé leur retraite à partir de 2026», explique Bercy. L'option d'une application rétroactive évoquée en septembre est donc validée. Techniquement, l'alignement des cotisations devrait se traduire par une hausse de 0,6 point pour les agriculteurs, selon la FNSEA : «Le gouvernement précédent avait promis qu'une partie de la réforme de l'assiette de la CSG au premier semestre devait participer au financement de cette hausse de cotisation». Cela n'apparaît pas dans le PLFSS 2025. Par ailleurs, le texte intègre l'alignement des plafonds des minima de pension au 1er janvier 2026. «La pension minimale de référence (PMR), soit 85 % du Smic, concerne les chefs d'exploitation ayant une carrière complète. Si les exploitants à titre secondaire sont inclus après 2026, ce n'est pas le cas pour les conjoints», relève-t-on à la FNSEA, où l'on souligne que «l'alignement des cotisations sur le régime général devrait entraîner la similarité des droits».

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2023, le tarif 2024 au caractère du département de la Somme est de 0,189 € hors taxe. Les annonces légales de constitution de société sont tarifées aux forfaits prévus par l'application de la loi Pacte du 22 mai 2019.

SAS JARDI CONCEPT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
3 RUE DU CIMETIERE
80400 HOMBLEUX (SOMME)
841 487 325 RCS AMIENS

Avis de publicité légale

D'un procès verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 1er juillet 2024, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 01/07/2024, de HOMBLEUX (Somme) 3 Rue du Cimetière, à HOMBLEUX (Somme) 18 Grande Rue.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention :
Le siège social est fixé à HOMBLEUX (Somme) 3 rue du Cimetière.
Nouvelle mention :
Le siège social est fixé à HOMBLEUX (Somme) 18 Grande Rue.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AMIENS.

Pour avis, le représentant légal.

Modification des dirigeants

POLYCLINIQUE DE PICARDIE
Société Anonyme
Au Capital de 3.078.841,43 €
Siège Social : 49 Rue Alexandre Dumas
80000 AMIENS
395 135 098 RCS AMIENS

Suivant Conseil d'Administration du 09/10/2024, il a été décidé à la majorité des présents de nommer à compter du 12/10/2024 :

- En qualité de nouveau Directeur Général, Mr Régis POISON demeurant 9, Route de Dury (80680) SAINT FUSCIEN en remplacement de Mr David FLEYRAT dont le mandat de gestion prend fin au 11/10/2024 pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Mr Régis POISON assumera donc les fonctions de Président et de Directeur Général.
- En qualité de Directeur Général Délégué aux finances et aux affaires courantes, Mr Alexandre POISON demeurant 9, Route de Dury (80680) SAINT FUSCIEN afin d'assister le Directeur Général dans la gestion de la structure pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Mention en sera faite au RCS d'AMIENS.
Le Président

Appel de candidature de la SAFER

SAFER HAUTS DE FRANCE
Appel de Candidature de la SAFER
Articles L143.3 et R142.3 du Code Rural. La SAFER Hauts-de-France se propose :

-DE RETROCEDER OU D'ECHANGER les biens fonciers ci-dessous désignés, Parcelles de jardins, sols et prés, libre (a.warembourg@saferhdf.fr - Tél 07 86 55 83 22)

Doullens (Somme) : 1 ha 05 a 39 ca - cadastrées : AK9/10/138/140

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit au plus tard le 05 novembre 2024. Passé cette date, les demandes ne seront pas prises en considération.

SAFER HAUTS DE FRANCE - 10 Rue de l'île Mystérieuse - BOVES CS 30725 - 80332 LONGEAU CEDEX

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

Appel de candidature de la SAFER

SAFER HAUTS DE FRANCE
Appel de Candidature de la SAFER
Articles L143.3 et R142.3 du Code Rural. La SAFER Hauts-de-France se propose :

-DE RETROCEDER OU D'ECHANGER les biens fonciers ci-dessous désignés, Parcelles de terres, libre (e.decoudin@saferhdf.fr - 0643494359)
Fins (Somme) : 20 ha 48 a 65 ca - cadastrées : ZK13/11- Z114

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit au plus tard le 05 novembre 2024. Passé cette date, les demandes ne seront pas prises en considération.

SAFER HAUTS DE FRANCE - 10 Rue de l'île Mystérieuse - BOVES CS 30725 - 80332 LONGEAU CEDEX

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

Immatriculation (EURL à capital Fixe)

Aux termes d'un acte sous signature privée du 24/09/2024 signé électroniquement, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : TERRE DE BEAUTE
Siège social : 7 rue François Rabelais, 80000 AMIENS

Objet social : L'exploitation d'un institut de beauté : conseils en beauté, soins visage et de la peau, maquillage, traitement anti-rides, massages faciaux à vocation esthétique, modelage, épilation. Les soins de manucure et les soins des pieds à vocation esthétique. Spa, UVA, balnéothérapie, sauna. La vente de produits de beauté, bijoux, vêtements et accessoires de mode, parfumerie, et plus généralement de tous produits et accessoires se rapportant à la beauté et à l'hygiène. Influenceuse, promotions de produits pour différentes marques à travers les réseaux sociaux... Ainsi que toutes activités connexes et complémentaires. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros
Gérance : Mme Léa MENTION, demeurant 7 rue François Rabelais 80000 AMIENS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AMIENS.

Pour avis. La Gérance

SL FIBRE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 236, Chemin de Halage
80310 PICQUIGNY
RCS AMIENS 800 911 414

Non dissolution malgré les pertes

Aux termes d'une délibération en date du 02/07/2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/08/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : NEXT HOME
Sigle : NH
Forme : SAS
Capital social : 100 €
Siège social : 11 RUE DU COLLEGE, 61300 L'AIGLE

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger Marchand de biens, contractant général, conception, réalisation, suivi, conformité et livraison des travaux pour l'accomplissement de projets immobiliers, promotion immobilière, tous corps d'état. De plus études et réalisations de projets énergies renouvelables (photovoltaïques, bornes de recharges...)

Président : M. Ozkan YILDIZ demeurant 11 RUE DU COLLEGE, 61300 L'AIGLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ALENCON

Modification du capital

AIRAINES OPTIC SARL au capital de 10.000 € porté à 120.000 €
Siège social : 7 Avenue du Général LECLERC, 80270 AIRAINES 484311105 RCS AMIENS
L'Associée Unique le 30/06/2024 a décidé une augmentation du capital social de 110.000 euros par incorporation de réserves ; Pour avis.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Somme
Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental
COMMUNES DE CARNOY-MAMETZ, BAZENTIN, MONTAUBAN-DE-PICARDIE et MARICOURT
Avec extensions sur les communes de BRAY-SUR-SOMME, CONTALMAISON, HARDECOURT-AUX-BOIS, LONGUEVAL et SUZANNE

Enquête publique

Les propriétaires fonciers et le public sont informés qu'en application de l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 17 septembre 2024, il sera procédé du lundi 4 novembre au vendredi 6 décembre 2024 inclus, à une enquête publique d'un mois sur le projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur le territoire des communes précitées. Pendant cette période, le dossier d'enquête sera transmis pour information aux maires des communes concernées et déposé en salle des fêtes de Carnoy, place Saint-Vaast où les intéressés et le public pourront en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles de la mairie : le mardi de 17h30 à 18h30 et le vendredi de 11h00 à 12h00. Ce dossier sera également consultable sur le site internet https://www.registre-dematerialisee.fr/5609
Le dossier comprend les pièces suivantes :

- 1) la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de CARNOY-MAMETZ, BAZENTIN, MARICOURT et MONTAUBAN-de-PICARDIE établie en application de l'article R.123-8 du code rural et de la pêche maritime (Procès-verbal de la réunion de la CIAF du 13 juin 2024),
- 2) les plans de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement en application du 6° de l'article L.123-8 du code rural et de la pêche maritime et autres structures paysagères,
- 3) un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celles des terrains qui lui appartiennent,
- 4) un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de culture et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire correspondant aux prescriptions édictées par l'arrêté préfectoral mentionné au III de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime,
- 5) le plan du programme de travaux connexes,
- 6) l'indication du ou des maîtres d'ouvrage des travaux connexes avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la commission intercommunale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux communes,
- 7) l'étude d'impact,
- 8) l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse le cas échéant,
- 9) le bilan de la concertation préalable à l'enquête publique en application de l'article L.121-16 du code de l'environnement.

Monsieur Claude DESMARQUEST, Responsable du service de l'équipement des communes et du développement agricole au sein de la direction de l'aménagement et de l'environnement du Conseil général de la Somme à la retraite, désigné en tant que commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif d'AMIENS, sera présent et recueillera les observations des intéressés et du public à la salle des fêtes de CARNOY, place Saint-Vaast aux dates et heures suivantes :
- le lundi 4 novembre de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- le vendredi 8 novembre de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
- le jeudi 14 novembre de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- le mercredi 20 novembre de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- le vendredi 6 décembre de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées dans le délai de l'enquête publique :

- soit par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de CARNOY-MAMETZ- soit par voie électronique sur le site internet https://www.registre-dematerialisee.fr/5609- soit par

courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5609@registre-dematerialisee.fr
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de CARNOY-MAMETZ, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci ainsi qu'au Conseil départemental. Par ailleurs, toute personne intéressée pourra obtenir, à ses frais, communication du dossier d'enquête publique, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que toute information sur le projet d'aménagement foncier en s'adressant au Président du Conseil départemental de la Somme :

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'Attractivité et du Développement des territoires - Pôle Développement Durable et Environnement
13 boulevard Maignan Larivière
BP 32615 - 80026 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 71 81 14

A l'issue de l'enquête publique, l'opération d'aménagement foncier sera clôturée par arrêté du Président du Conseil départemental.

Accès direct au dossier d'enquête :



Immatriculation

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date du 26 septembre 2024, il a été constituée une Société Civile d'Exploitation Agricole, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : HOURDEQUIN
Forme juridique : SCEA
Capital : 1.000,00 euros
Siège : 45 rue Robert Léger - 80800 RIBEMONT SUR ANCRE
Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la Pêche maritime
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Gérant : Monsieur Geoffrey HOURDEQUIN demeurant à RIBEMONT SUR ANCRE (80800), 45 rue Robert Léger
Cessions de parts : soumises à agrément.
La Société sera immatriculée au RCS d'AMIENS.

Pour avis, la Gérance.

REUSSIR



HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GENERALES, AGRICOLES ET RURALES

19, bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Téléphone : 03 22 53 30 31
Email : redaction@apicarde.fr

Éditée par la SARL

«L'Action Agricole Picarde»
au capital de 350 360 euros
RCS n° B339945271 (87B23)

Principal actionnaire : FDSEA

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : François MAGNIER
Tél : 03 22 53 30 20

Rédacteur en chef : Vincent FERMON
Rédactrice en chef adjointe : ALEX PENICHOU
Tél : 03 22 53 30 56

Imprimerie :

Voix du Nord - Imprimerie
Z. I. La Pilaterie, 2 rue Houblon
59700 Marcq-en-Barœuil
Dépôt légal : à parution
Origine papier : France

Taux moyen de fibres recyclées : 80%
Papiers certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement)
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaires

PUBLICITÉ
REUSSIR SA :
149 rue de Bercy - 75012 PARIS

Locale, régionale :
Dominique MISTARZ
Tél : 03 22 53 30 55 - 06 85 50 65 37
d.mistarz@reussir.fr

Nationale :
Administration des ventes
service.advprint@reussir.fr

Les petites annonces et annonces légales au siège du journal
Maryline DEPUILLE
Journal agréé pour l'insertion des publications légales
Tél : 03 22 53 30 52

www.action-agricole-picarde.com
Abonnement : Sylvie DESANLIS
Tél : 03 22 53 30 44

CCPPAP : 0129 T 84190
ISSN : 0750 - 862X
Tirage moyen par numéro : 3000 ex.
Prix au numéro : 3,50 €

Déposez vos Annonces Légales en ligne

POUR LES PROFESSIONNELLS
<http://legalespro.action-agricole-picarde.com/>

POUR LES PARTICULIERS
<http://legales.action-agricole-picarde.com/>

Accessible
24h/24 & 7j/7

Devis et attestation
instantanés

Paiement sécurisé
par carte bancaire

Contact : Maryline Depuille au 03 22 53 30 52



AU SOMMAIRE

L'éventail de mesures de la DGFIP	p.44
Le dispositif Area, un soutien financier de l'État	p.44
Le Département de la Somme aux côtés des agriculteurs	p.46
La MSA Picardie, un acteur incontournable dans la lutte contre le mal-être agricole	p.46
Qui sont les acteurs de Solidarité paysans Picardie ?	p.47
Le rôle singulier de la Cellule départementale opérationnelle bien-être en élevage	p.47
Des sentinelles agricoles pour repérer et orienter les personnes en situation de mal-être	p.48
Secrétariat à la ferme pour alléger la charge administrative	p.48

Prévention du mal-être en agriculture

INITIATIVE

Une mobilisation plurielle pour prévenir dans la Somme

Services de l'État, Mutualité sociale agricole (MSA), le Conseil départemental, cellule départementale opérationnelle (CDO) bien-être en élevage et Solidarité paysans communiquent ensemble autour des dispositifs à disposition des professionnels agricole en difficulté.

En novembre 2021, le gouvernement a présenté sa feuille de route pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés. L'objectif est de renforcer le dialogue sur le sujet tabou du mal-être et du risque suicidaire en agriculture. Au niveau local, il est prévu la mise en place de comités départementaux, avec la nomination de référents locaux au sein des directions départementales des territoires (et de la mer) – DDT(M) – et des caisses locales de Mutualité sociale agricole (MSA), dans un objectif de coopération et de dialogue entre les partenaires afin de mieux cerner cette problématique.

Déjà plus de cent dossiers examinés

Depuis 2017, dans le département de la Somme, le dialogue est déjà bien présent entre les partenaires. Trois instances dédiées à l'ac-



Dans la Somme, la MSA a mis en place des dispositifs d'écoute et d'accompagnement.

compagnement des agriculteurs en situation de fragilité se réunissent quatre à cinq fois par an : la commission «bien-être en élevage», la commission RSA (revenu de solidarité active) et la commis-

sion Area (aide à la relance des exploitations agricoles). Elles sont bien installées et ont démontré leur efficacité, avec plus d'une centaine de situations examinées. À cela s'ajoute les dispositifs

d'écoute et d'accompagnement mis en place par la MSA, que l'agriculteur peut solliciter pour avoir un soutien psychologique immédiat. En parallèle, en lien avec la feuille de route, en 2022, la Préfecture de la Somme a mis en place un comité plénier consti-

tué d'élus et un comité technique constitué d'experts qui travaille sur des actions concrètes, dont l'élaboration d'un annuaire d'accompagnement à destination des exploitants, salariés et retraités agricoles du département de la Somme.

Un annuaire de ressources dédié

Afin de répondre à l'appel du gouvernement pour mieux prévenir le mal-être en agriculture, la Somme a mis en place un dispositif de coordination. Un comité départemental, composé d'élus et de spécialistes, a pour mission de coordonner les actions de prévention et d'accompagnement. Un des premiers résultats de ce travail est la création d'un annuaire des ressources. Cet outil pratique permet aux agriculteurs de trouver rapidement les interlocuteurs adaptés à leurs besoins, qu'il s'agisse de problèmes financiers, de santé mentale ou de questions juridiques. L'annuaire est disponible en ligne, sur le site de la préfecture de la Somme. Les interlocuteurs sont identifiés selon la problématique rencontrée. En cas de doute, vous pouvez appeler directement la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme en appelant au 03 64 57 24 21 ou en écrivant à l'adresse : ddtm-area@somme.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT

L'éventail de mesures de la DGFIP pour soutenir les agriculteurs

La Direction générale des finances publiques accompagne les agriculteurs samariens en participant aux dispositifs d'aides qui leur sont destinés. Ces aides visent à soutenir les exploitants rencontrant des difficultés bancaires, structurelles par le biais de dispositifs de soutien, de crédits d'impôts ou de dégrèvements exceptionnels.

Grâce à des partenariats étroits avec les Chambres d'agriculture, la DGFIP propose aux agriculteurs samariens une gamme de mesures adaptées à leurs besoins :

- Aménagement des dettes : la possibilité d'étaler le remboursement des dettes fiscales et sociales permet aux exploitants de gagner en liquidité et de retrouver un équilibre financier. Contacter le service des impôts en cas de dettes fiscales uniquement ou l'Urssaf en cas de dettes sociales uniquement, ou encore la Commission des chefs de services financiers (CCSF) en cas de dettes fiscales et sociales cumulées.
- Exonérations fiscales : des mesures d'exonération de certaines taxes, comme la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour les exploitants en difficulté ou encore un dégrèvement de TFNB pour les jeunes agriculteurs, sont mises en place pour alléger la charge fiscale des agriculteurs en difficulté.
- Mesures de soutien exceptionnelles : en cas de crise majeure (comme une sécheresse ou une maladie des cultures), des dispositifs spécifiques sont déployés pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés. Le dispositif d'aménagement des prêts garantis par l'État (PGE) est prolongé



Les mesures de soutien exceptionnelles, par exemple, aident à faire face à une crise majeure, comme une sécheresse.

jusqu'au 31/12/2026.

- Conseils et accompagnement : des conseillers spécialisés sont à disposition pour guider les agriculteurs dans leurs démarches et

à mieux gérer leur situation financière.

- Aides énergie : selon la taille de l'exploitation, les agriculteurs peuvent bénéficier de mesures

de soutien spécifiques pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, notamment le plafonnement de prix de l'électricité et de l'amortisseur électricité. En ce qui

concerne la Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, les démarches peuvent être réalisées sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agricole-forestier-gnr-demande-identification>. Une avance au titre de 2024, correspondant à 50 % des sommes remboursées sur la base des achats réalisés en 2023, sera automatiquement proposée au moment du dépôt de la demande de remboursement et versée sans autre formalité sous un délai de quinze jours.

Un contact privilégié pour les agriculteurs

Pour bénéficier de ces dispositifs ou obtenir des informations complémentaires, les agriculteurs peuvent contacter directement le Conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficultés, au service de l'Action économique de la Direction départementale des finances publiques de la Somme au 03 22 71 42 44 ou 06 25 75 98 64, ou en écrivant à l'adresse codefi.ccsf80@dgfip.finances.gouv.fr. En s'appuyant sur ces dispositifs, la DGFIP de la Somme confirme son engagement en faveur du monde agricole et contribue à la pérennité des exploitations samariennes.

Le dispositif Area, un soutien financier de l'État

Le dispositif d'Aide à la relance des exploitations agricoles de l'État permet aux exploitants de retrouver une situation financière saine.

Area est une aide financière qui vise à apporter une réponse à des difficultés structurelles identifiées lors d'un audit en facilitant notamment la restructuration des dettes de l'exploitation de manière à rendre l'exploitant capable de faire face à ses échéances financières dans un contexte où la viabilité de son exploitation aura par ailleurs été démontrée. Area permet ainsi aux exploitants agricoles de retrouver une situation financière viable.

Le dispositif comporte deux modalités indissociables :

- le plan de restructuration ;
- le suivi technico-économique,

complément obligatoire au plan de restructuration.

La mise en œuvre du dispositif Area implique la transmission préalable des conclusions d'un audit global réalisé au cours des douze mois précédant la demande d'aide Area. L'audit global de l'exploitation agricole fait également l'objet d'un soutien de l'État.

Pour la réalisation de l'audit global, du plan de restructuration et du suivi technico-économique, les agriculteurs sont accompagnés par un expert, nommé par le préfet de département, qui réalisera un suivi technico-économique de leur exploitation.

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif Area s'adresse à tous les exploitants agricoles, sous réserve de remplir certaines conditions :

- **Ancienneté** : être chef d'exploitation depuis plus de trois ans.
- **Âge** : être âgé d'au moins 21 ans et à deux ans ou plus de l'âge légal de départ à la retraite.
- **Situation professionnelle** : ne pas percevoir de pension, à l'exception d'une pension de réversion.
- **Critères économiques** : l'exploitation doit répondre à au moins trois critères d'éligibilité sur quatre (taux d'endettement, trésorerie, EBE, revenu disponible).

En quoi consiste l'aide ?

L'aide financière accordée dans le cadre du dispositif Area peut couvrir différents postes :

- **Frais de restructuration** : prise en charge de tout ou partie des frais liés à la mise en œuvre du plan de restructuration.
- **Intérêts bancaires** : prise en charge d'une partie des intérêts bancaires.
- **Suivi technico-économique** : prise en charge du coût de la prestation réalisée par l'expert. Le montant de l'aide est plafonné et varie en fonction de la taille de l'exploitation et du nombre de salariés.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'aide Area, les exploitants doivent constituer un dossier de demande et le déposer auprès de la DDT(M) de leur département. Un formulaire est disponible en ligne sur le site "Mes démarches" : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>.

Pour toute question, il est possible de contacter le service économie agricole de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme au 03 67 54 24 21 ou écrire à l'adresse mail : ddtm-area@somme.gouv.fr.



PRÉFET
DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

AGRICULTEURS, SALARIÉS ET RETRAITÉS AGRICOLES

Ne restez pas seuls(es) face au mal-être

PARLEZ-EN !

Trouvez un interlocuteur
dans l'annuaire de
prévention dédié au
mal-être en agriculture



Lien disponible sur le site de la
préfecture de la Somme

[www.somme.gouv.fr/
Actions-de-l-Etat/
Agriculture-et-
alimentation/Agriculture
/Annuaire-de-prevention-dedie-
au-mal-etre-en-agriculture](http://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-alimentation/Agriculture/Annuaire-de-prevention-dedie-au-mal-etre-en-agriculture)



SCANNEZ-MOI



Septembre 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



DDTM de la Somme



03 64 57 24 21



ddtm-area@somme.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT

Le Département de la Somme aux côtés des agriculteurs

Le Département de la Somme met en œuvre une politique active pour soutenir les agriculteurs en difficulté et favoriser la pérennité de leurs exploitations.

Face aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels sont confrontés les agriculteurs, le Département de la Somme a mis en place un dispositif d'accompagnement complet pour les aider à surmonter les difficultés rencontrées.

Un accompagnement personnalisé et adapté

Au cœur de cette politique, on retrouve un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les agriculteurs en difficulté. Grâce à un financement accordé à la Chambre d'agriculture de la Somme et à l'association Solidarité paysans Picardie, les exploitants peuvent bénéficier :

- d'un diagnostic précis de leur situation : les experts réalisent une analyse approfondie au niveau financier, technique, social... afin de proposer des solutions adaptées.

- d'un accompagnement sur-mesure : les agriculteurs sont orientés vers les dispositifs les plus pertinents, qu'il s'agisse d'une

aide financière, d'un conseil technique ou d'un soutien social.

- d'une aide à la reprise d'activité : pour les agriculteurs souhaitant arrêter leur activité, des solutions sont proposées pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale.

Un focus sur les agriculteurs bénéficiaires du RSA

Le Département accorde une attention particulière aux agriculteurs bénéficiaires du RSA. En collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Somme et Solidarité paysans Picardie, un accompagnement spécifique est mis en place pour les aider à surmonter leurs difficultés financières, à redresser leur exploitation ou à envisager une nouvelle orientation professionnelle.

La prévention au cœur du dispositif

Au-delà de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, le Département met en place des



Les agriculteurs en difficultés peuvent bénéficier d'un diagnostic de la situation, d'un accompagnement sur-mesure et d'une aide à la reprise d'activité.

actions de prévention pour anticiper les crises et renforcer la résilience des exploitations. Le financement accordé au Service de remplacement permet ainsi d'assurer la continuité des activités agricoles en cas d'absence du chef d'exploitation à l'occasion

de maladie ou d'accident.

Les enjeux d'une agriculture durable

En soutenant les agriculteurs, le Département de la Somme contribue à préserver un tissu

économique et social vital pour le territoire. Cette politique ambitieuse vise également à promouvoir une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et répondant aux attentes des consommateurs en matière de qualité et de proximité.

La MSA Picardie, un acteur incontournable dans la lutte contre le mal-être agricole

Depuis la mise en œuvre du pacte de consolidation et de refinancement de l'agriculture, en 2016, la MSA est positionnée par les pouvoirs publics comme point d'entrée privilégié pour «faciliter les démarches des agriculteurs en difficultés et identifier les dispositifs les plus appropriés pour répondre à leurs besoins».

À ce titre, elle intervient auprès de ses adhérents qui se trouvent en situation de mal-être.

En 2020, dans un souci d'optimisation de ses actions et de son savoir-faire, la MSA s'est dotée d'un programme de prévention et d'accompagnement des ressortissants agricoles en situation de mal-être. Ce programme est déployé en articulation avec la feuille de route du plan interministériel de prévention du mal-être, instruit en 2022. La MSA y occupe une place prépondérante en raison de son expertise, de son engagement historique dans ce domaine et de la structuration de ses activités en guichet unique réunissant les différentes branches de la sécurité sociale. Elle endosse donc un rôle de cheville ouvrière du plan au niveau local. Les dispositifs développés jusqu'à ce jour sont réorganisés

dans une logique de parcours autour des différentes étapes où la MSA intervient auprès de ses bénéficiaires : prévention du mal-être, repérage et orientation, accompagnement, suivi.

Un programme de prévention dédié

Afin de prévenir le mal-être, la MSA Picardie propose régulièrement des réflexions-débats. Ils peuvent prendre la forme de pièce de théâtre sur des thématiques telles que la médiation familiale, l'épuisement professionnel, les conflits en entreprise. C'est aussi sous forme de «serious game» ou de ciné débat «Et si on parlait travail», que la sensibilisation se fait. C'est dans

cette logique de prévention du mal-être, que la MSA Picardie organise son premier colloque sur le thème de la passion du métier, le 20 novembre à Poulainville (80). Pour repérer et orienter les personnes en situation de mal-être, la MSA Picardie déploie un réseau de Sentinelles agricoles sur l'ensemble du territoire. À ce jour, plus de 200 personnes ont suivi la formation Sentinelles agricoles. L'accompagnement et le suivi des situations de mal-être peuvent prendre différentes formes selon la situation rencontrée. Ainsi, face à l'épuisement professionnel, la MSA Picardie peut activer le dispositif répit, ou encore accompagner les adhérents qui auraient des idées suicidaires, avec le dispositif Horizon. Sans survenir avec

une telle intensité, le mal-être peut néanmoins être présent, et les adhérents de la MSA peuvent avoir besoin d'un accompagnement. C'est pourquoi, la MSA Picardie a mis en place le dispositif Plume. Il s'agit d'un accompagnement global rassemblant les acteurs sociaux et santé, ainsi que les services cotisations et recouvrement. Cet accompagnement permet de mobiliser des acteurs compétents en interne comme en externe.

Accompagnement de l'ensemble des adhérents en situation de mal-être

Il arrive enfin que, face à un cumul de difficultés, les adhérents aient besoin d'un suivi psychologique. C'est pour cette raison que la

MSA Picardie est en capacité de proposer des cellules de soutien psychologique ou de prendre en charge des consultations auprès de psychologues. Enfin, pour les adhérents ayant besoin de se confier sous couvert d'anonymat, ils peuvent appeler AgriEcoute – 09 69 39 29 19 - joignable 24h/24, 7jours/7 où des psychologues leur répondront.

Les valeurs portées par la MSA Picardie la conduit à accompagner tous ceux qui traversent une période difficile et impactant leur état. Elle mobilise des personnes et des moyens adaptés à chacun, car chaque situation est différente. C'est pourquoi, face à une situation de mal-être, la MSA Picardie peut être mobilisée en contactant le 03 22 80 60 02.

ACCOMPAGNEMENT

Qui sont les acteurs de Solidarité paysans Picardie ?

Solidarité paysans Picardie est une association qui vient en aide aux agriculteurs en difficultés, dans le traitement amiable ou judiciaire de la dette, l'accompagnement social, administratif et économique.



est un dispositif d'État piloté par la DDTM. Depuis 2011, l'association Solidarité paysans Picardie a une convention avec le Conseil Départemental de la Somme pour l'accompagnement des agriculteurs bénéficiaires du RSA avec, pour objectif, leur sortie du dispositif par le redressement de leur exploitation.

«Acteurs de terrain»

Dans le cadre de la feuille de route pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, l'association a également participé à l'élaboration d'un annuaire d'accompagnement, dont l'objectif est de présenter aux agriculteurs, selon leur difficulté, l'organisme à contacter. «Acteurs de terrain, nous sommes naturellement signataires de la charte sentinelle. Le réseau sentinelle, mis en place par la MSA, a pour objectif de fa-

ciliter la détection des situations de détresse dans le monde agricole», explique-t-on au sein de Solidarité paysans. Et d'ajouter : «Notre participation à ces cellules où sont présents également la majeure partie des acteurs du monde agricole permet une meilleure connaissance des professionnels présents et de leurs compétences respectives, ce qui, au final, est d'autant plus bénéfique pour l'accompagnement des agriculteurs. Cela nous permet d'intervenir auprès des bons intervenants pour aider aux mieux les agriculteurs. Le lien entre les structures est très important.»

L'importance d'intervenir en amont des difficultés

70 % des agriculteurs accompagnés poursuivent leur activité après avoir profité de l'accompagnement de Solidarité paysans. Même après la fin de l'accompa-

gnement et du suivi, ils peuvent reprendre contact avec l'association s'ils en ressentent le besoin. Celle-ci accompagne toujours selon le respect du choix de l'agriculteur. Son choix peut parfois porter sur la cession d'activité. «Quand nous accompagnons un agriculteur, c'est une famille qui est accompagnée car le privé et le professionnel sont mêlés». Les difficultés qui amènent les agriculteurs à contacter l'asso-

ciation Solidarité paysans ont des origines diverses et variées. Néanmoins, assure-t-on du côté de l'association, «nous sommes convaincus que certaines difficultés auraient pu être évitées si elles avaient été prévenues». C'est notamment à partir de cette réflexion que Solidarité paysans Picardie propose aux lycées agricoles des interventions sur la prévention des difficultés auprès des futurs installés.

L'objectif et l'éthique de Solidarité paysans Picardie

- Intervenir dans la confidentialité
- Donner accès à l'information et aux droits
- Rompre l'isolement et redonner confiance
- Respecter le choix et le rythme de la personne
- Renforcer l'autonomie des acteurs
- Lutter contre la précarisation
- Favoriser le maintien d'activités pour des Territoires ruraux vivants

Le rôle singulier de la Cellule départementale opérationnelle (CDO) bien-être en élevage

Une cellule départementale de Prévention de la maltraitance animale, appelée CDO bien-être en élevage et co-pilotée par la Chambre d'agriculture et la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a pour objectif d'accompagner rapidement les éleveurs confrontés à de soudains problèmes, pour éviter une dégradation de leur condition et de celle de leurs animaux.

Les éleveurs qui subissent un à-coup important (brusque problème économique, de santé, familial...) ou encore des élevages présentant une insuffisance chronique de suivi peuvent être concernés : animaux non ou mal nourris, sans soins, divagation chronique.

Peu d'éleveurs sont concernés mais nécessitent, pour des raisons autant individuelles (bien-être animal, survie des élevages considérés...) que collectives (risques sanitaires, image de l'élevage...) un suivi régulier et important.

Une commission préventive mise en place depuis 2019

Cette commission s'inscrit dans un cadre plus large : une cellule départementale opérationnelle (CDO) bien-être en élevage a été



instaurée à la demande du ministère chargé de l'agriculture dans le cadre du bien-être animal. Cette CDO se compose de deux volets :

- un volet préventif représenté par une commission de prévention pilotée par la DDPP et la Chambre d'agriculture de la Somme. Sont représentés le GDS (groupement de défense sanitaire), la MSA (mutualité sociale agricole), l'associa-

tion Solidarité paysans Picardie et des représentants d'éleveurs. Elle travaille sur la détection précoce des éleveurs en difficulté afin d'intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.

- un volet en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée, piloté par la DDPP de la Somme. Il définit un plan d'action individualisé prenant en compte

la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux.

Comment fonctionne-t-elle ?

Le comité se réunit quatre fois par an. La collaboration, la coopération et l'entraide constituent la base du fonctionnement de la cellule de prévention. L'ensemble des organisations impliquées

dans cette cellule fonctionne dans un esprit de partenariat, de partage d'informations et de moyens. Toutes les décisions et les actions menées dans le cadre de cette cellule concourent à la même finalité : accompagner les éleveurs en difficulté afin de prévenir la maltraitance des animaux. Une des clés de réussite est la précocité d'intervention d'où l'extrême nécessité de signaler très tôt les nouveaux cas. Cela relève de la responsabilité de chacun pour le bien de tous, l'éleveur concerné et la communauté des éleveurs. Depuis sa création en février 2019, ce sont 47 cas qui ont été étudiés par la cellule Bien-être en élevage.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Chambre d'agriculture de la Somme au 03 22 33 69 00 ou la DDPP de la Somme : ddpp@somme.gouv.fr

PRÉVENTION

Des sentinelles agricoles pour repérer et orienter les situations de mal-être

Le réseau des sentinelles agricoles a pour ambition de détecter les situations de détresse dans le monde agricole.

Face à des signes de mal-être, une sentinelle établit un contact bienveillant avec la personne en souffrance. Elle l'écoute et l'aide à exprimer ses difficultés dans un climat de confiance et de confidentialité. Avec l'accord de la personne en difficulté, la Sentinelle fait le relais avec les services professionnels d'écoute, d'information, d'évaluation, d'orientation. Pour cela, les sentinelles ont été formées durant une journée, pour repérer et orienter une personne en mal-être. Son intervention se limite au repérage et à l'orientation. La sentinelle n'est pas chargée d'accompagner elle-même la personne en souffrance. Les sentinelles agricoles forment un réseau animé par la MSA Picardie. Chaque sentinelle adhère à la charte nationale et bénéficie d'un accompagnement dans ses pratiques.

Qui peut devenir sentinelle agricole ?

Devenir sentinelle agricole est une démarche volontaire et bénévole. Il faut être majeur, en activité professionnelle ou non, et au contact du monde agricole. Dans les zones rurales, de par leur contact quotidien et familier du monde agricole, les sentinelles agricoles sont en proximité avec

la population agricole. En outre, les sentinelles ont une disposition spontanée au souci de l'autre et à l'entraide.

Comment devenir sentinelle agricole ?

Pour devenir sentinelle agricole, il est nécessaire de suivre la formation d'une journée, selon une ingénierie certifiée par la Direction générale de la santé et réalisée par la MSA Picardie. Les objectifs de cette formation sont de :

- Faire tomber les tabous et les idées reçues face à la question du suicide
- Comprendre le processus de la crise suicidaire
- Repérer les personnes en souffrance autour de soi, identifier les signes du mal-être
- Adopter la bonne posture pour aller vers les personnes en souffrance
- Connaître les relais possibles pour savoir quand et comment orienter les personnes
- Connaître le champ et les limites de son action

Cette formation est réalisée et prise en charge par la MSA Picardie.

Que se passe-t-il après la formation ?

Les personnes ayant suivi la formation sentinelle sont invitées à



Prévention du risque suicidaire
La MSA s'engage et crée
le réseau **SENTINELLES**

Chaque sentinelle adhère à la charte nationale et bénéficie d'un accompagnement dans ses pratiques.

signer une charte d'adhésion au réseau des sentinelles agricoles. Cette adhésion, gratuite, leur permet de bénéficier d'un approfondissement des connaissances sur le mal-être.

De plus, elles ont la possibilité d'avoir recours à un soutien psychologique pour des situations rencontrées pour lesquelles elles éprouveraient des difficultés. Enfin, elles sont conviées à des partages d'expérience et d'ana-

lyse de pratiques au sein du réseau.

Comment une sentinelle est-elle identifiée ?

Les données personnelles des sentinelles agricoles sont protégées. Ainsi, aucune publication ne fera apparaître publiquement les coordonnées des sentinelles agricoles. En effet, les sentinelles sont formées à aller vers les personnes en souffrance, mais si un

proche souhaite signaler une personne en souffrance, elle est invitée dans ce cas à se rapprocher de la MSA Picardie au 03 22 80 60 02 ou à faire un signalement, avec l'accord de la personne concernée, à l'adresse mail suivante : signalementmaletre.gprec@picardie.msa.fr

Pour devenir une sentinelle agricole, écrivez à sentinelles@picardie.msa.fr

ACCOMPAGNEMENT

Se faire aider dans la gestion administrative de la ferme, pour qui, comment ?

La FDSEA de la Somme propose à ses adhérents un service de secrétariat à la ferme pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches et éviter l'accumulation de papiers, facteur de stress. Explications avec sa responsable, Béatrice Legrand.

Depuis quand existe le service de secrétariat à la ferme proposé par la FDSEA de la Somme ?

C'est un service qui existe depuis septembre 2022 pour répondre à la demande d'un certain nombre d'agriculteurs confrontée à une charge de paperasse. Ce service est né de remontées de terrain. L'idée est d'enlever une charge aux agriculteurs qui peut rapidement plomber leur quotidien. Trier ses papiers, faire des tâches administratives peut être une source de stress si on ne sait pas bien comment faire ou lorsqu'on se laisse

submerger, accaparé par d'autres tâches sur la ferme. Il s'agit pour les exploitations qui y souscrivent d'une prestation à la carte.

Comment expliquer que des agriculteurs finissent par se retrouver confronté à une pile de papiers sur le bureau de leur ferme ?

Le métier d'agriculteur est complexe, en particulier lorsqu'on exerce plusieurs activités. Un poly-culteur-éleveur, par exemple, doit gérer à la fois toute une partie administrative liée aux cultures, mais aussi à l'élevage. Si certaines dé-

marches sont communes, d'autres sont spécifiques. On remet à demain et c'est comme cela que les difficultés peuvent apparaître. Il y a aussi des courriers qu'on ne veut pas forcément ouvrir. On finit par ne plus les voir. Un de mes rôles en tant qu'assistante administrative est d'ouvrir ces courriers avec l'agriculteur, d'en parler, et d'imaginer ensemble des solutions, même si l'agriculteur garde la main sur sa gestion d'entreprise. On oriente aussi les agriculteurs sur certaines aides auxquelles ils ont droit. Cela peut paraître insignifiant, mais des

dispositifs existent, pas forcément connus, qui peuvent donner un peu d'air et se sortir d'une mauvaise passe plutôt que laisser une situation se dégrader.

Accompagner les agriculteurs dans la gestion administrative de leur exploitation vous permet-il de détecter des situations de mal-être ?

Quand on ne prend plus le temps de trier ses papiers, de répondre à des sollicitations, de faire des démarches dans les temps, on prend le risque de se mettre dans

des situations difficiles. On finit par ne plus savoir où donner de la tête. Cela peut être aussi le signe d'autres difficultés, sur d'autres plans que le professionnel. Et tout finit par se mélanger. Le service de secrétariat à la ferme ne se limite pas à ouvrir des courriers. Il y a une aide pour remplir des formulaires, trier des papiers, réaliser des outils de gestion administrative quotidienne, mais aussi de l'écoute. Et parfois de tirer une sonnette d'alarme.

Propos recueillis par Vincent Feron

DIVERSIFICATION

Accueillir des enfants pour les vacances, mode d'emploi

Le réseau «vacances d'enfants à la ferme» recherche des familles d'agriculteurs en Hauts-de-France.



Dans les Hauts-de-France, dix familles d'agriculteurs accueillent, lors des vacances scolaires et/ou des week-ends, des enfants et adolescents confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). En moyenne, près de 1 000 enfants sont reçus chaque année au sein de familles d'agriculteurs. De nombreuses demandes sont insatisfaites faute de places suffisantes !

Que signifie «enfants confiés à l'ASE» ?

Près de 27 000 enfants sont confiés à l'ASE en Hauts-de-France. Cette décision est prise par le juge des enfants lorsqu'il estime que le maintien de l'enfant dans son milieu familial l'expose à un danger. Les motifs de placement peuvent être variés et incluent notamment les situations de maltraitance, de négligence, d'abus sexuels ou encore de difficultés financières ou psychologiques des parents. Les enfants confiés à l'ASE peuvent être placés chez des assistants familiaux ou au sein de villages d'enfants, maisons d'enfants où règne la vie en collectivité. Certains enfants n'ont plus de lien avec leur famille biologique, d'autres n'ont pas de lieu d'accueil pérenne... Aussi les familles d'agriculteurs deviennent des points d'attache réconfortants.

L'accueil à la ferme : une mise au vert bénéfique

Les enfants accueillis à la ferme le temps d'un week-end et/ou de vacances scolaires bénéficient de moments privilégiés au sein d'une famille. Ils découvrent ou redécouvrent la vie de famille mais aussi les animaux de la ferme, les travaux et activités effectués par les agriculteurs. Les enfants sont accueillis dans un cadre qui les sort de leur quotidien, des institutions, ils vivent au rythme d'une famille d'agriculteurs à la campagne où les relations sociales sont nombreuses. Les séjours à la ferme font partis du projet personnel des enfants, bien souvent, ils sont accueillis dans la durée au sein de la même famille d'agriculteurs dans l'optique de constater un mieux-être, un développement et un épanouissement personnel.

Quelques prérequis pour accueillir

Il est nécessaire d'avoir la fibre sociale, d'être à l'écoute des enfants en souffrance affective. Accueillir au sein de sa famille des enfants confiés à l'ASE nécessite l'approbation de tous les membres de la famille : son conjoint et ses enfants. Il est indispensable de mettre en place des règles et un

cadre d'accueil applicable par tous. Les enfants accueillis ont besoin que l'on s'occupe d'eux, aussi il est nécessaire de disposer de temps et d'organiser son travail à la ferme en conséquence lors des périodes d'accueil. L'activité d'accueil est rémunérée,

elle représente un complément de revenu non négligeable, ainsi elle doit être menée de manière professionnelle. Aussi pour y parvenir, les familles d'agriculteurs sont accompagnées par le service Diversification des chambres d'agriculture dans le cadre de conseils personnalisés, de formations, d'animations de groupe...

Chaque famille d'agriculteur établit ses critères d'accueil

En fonction de leurs affinités, de la composition de leur famille, du nombre de chambres disponibles... les agriculteurs choisissent l'âge et le sexe des enfants qu'ils souhaitent recevoir. Ainsi certains accueillent que des filles d'autres que des garçons puis certains reçoivent uniquement des enfants de moins de dix ans et d'autres que des ados... Il est possible de solliciter un agrément du service de la protection maternelle infantile pour accueillir des enfants âgés de quatre à six ans. Par ailleurs, concernant les temps d'accueil, il est possible de choisir d'accueillir du lundi au vendredi, un seul week-end par mois, la moitié des vacances scolaires... Une activité que l'on peut gérer

afin qu'elle soit en cohérence avec sa vie personnelle et professionnelle afin d'y prendre plaisir, de pouvoir partager réciproquement pleins de bons moments avec les enfants accueillis et sa famille. Il s'agit avant tout d'une activité de relations humaines, parfois ce n'est pas une réussite, les enfants ne portent pas d'intérêt aux animaux et aux activités de la ferme ou leur comportement n'est pas adapté à la ferme ou à la famille d'agriculteurs. Dans ce cas, les accueils ne sont pas renouvelés. Ainsi, le projet de l'enfant est retravaillé par son référent social.

Pour en savoir plus

Une réunion d'information :
En visio, le lundi 9 décembre de 14h à 15h30

Une formation :
Les 27 mars et 3 avril 2025

Contact :
Valérie Louchez,
conseillère diversification
à la Chambre d'agriculture
du Nord-Pas-de-Calais
Tél. : 07 87 79 18 47 ou
valerie.louchez@npdc.chambagri.fr

le Témoignage de

Edith Dufour,
Agricultrice accueillante depuis plus de trente ans

«Ils sont en demande d'attention et d'affection»

Edith Dufour est agricultrice avec son mari sur une exploitation de polyculture à Hauteville Caumont. Auparavant, ils avaient un élevage laitier, aujourd'hui, ils ont de nombreux animaux : canards, chevaux, poneys, lapins, chiens, bouc. Avec son mari, Edith accueille lors des vacances scolaires et des week-ends uniquement des filles âgées entre dix et quinze ans placées chez des assistantes familiales, au sein de maisons d'enfants dans le Nord-Pas-de-Calais, en région Parisienne. Le couple a aussi choisi de recevoir certains enfants en situation de handicap scolarisés en IME, ITEP. Edith explique : «ils sont curieux de tout, posent beaucoup de question. Ce sont des jeunes qui peuvent être coupés de leur famille, ils sont en demande d'attention et d'affection. Plusieurs fois, j'ai surpris des enfants allongés sur la paille, à côté d'un veau, ils lui racontaient leur vécu, leur propre histoire. C'est émouvant de voir à quel point les animaux peuvent leur être bénéfique. C'est une oreille qui ne juge pas, ne dit rien, cela les libère parfois d'un poids intense». La première enfant accueillie par Edith avait six ans, elle est venue jusqu'à l'âge de sa majorité. Edith précise : «Encore aujourd'hui nous sommes toujours en contact. À l'époque, cette petite fille avait perdu sa maman. Cette jeune femme de 23 ans est aujourd'hui maman et je suis toujours là pour elle. Ce n'est pas la seule. Nous faisons partie de leur vie et ils font partie de la nôtre.»



les Recettes

Velouté de châtaigne



Préparation : 10 mn
Cuisson : 10 mn

Ingrédients pour 3 personnes :

- 250 g châtaignes cuites
- 1 oignon jaune
- 300 ml eau
- 100 g crème liquide
- 1 c. à café bouillon de légumes voir notes
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- sel et poivre
- Quelques châtaignes entières
- Persil

Éplucher et couper finement l'oignon.

Mettre à chauffer une casserole avec l'huile d'olive. Ajouter l'oignon, faire revenir jusqu'à ce qu'ils

soient transparents mais pas colorés (surveiller régulièrement la cuisson). Ajouter alors l'eau mélangée au bouillon en poudre, puis les châtaignes. Laisser cuire quelques minutes pour que les châtaignes et les oignons ramollissent bien. Mixer le tout, en ajoutant de l'eau si nécessaire pour obtenir un velouté onctueux et lisse. Saler et poivrer selon vos goûts.

Servir avec un peu de crème, quelques branches de persil frais et quelques châtaignes entières poêlées. À déguster aussitôt !

Smoothie pomme, poire et kiwi



Préparation : 10 mn

Ingrédients pour 4 personnes :

- 3 poires
- 1 pomme
- 1 kiwi
- 1 citron
- Jus de pomme

Laver et éplucher la pomme et les poires. Enlever le trognon et les pépins et les couper en petits morceaux. Ajoutez quelques gouttes de jus de citron.

Peler le kiwi et le couper en petits morceaux. Mettre les morceaux de pommes, de poires et de kiwi à cuire dans une casserole. Ajouter un peu d'eau et faire cuire à feu doux jusqu'à ce que les morceaux de fruits soient bien fondants.

Égoutter les morceaux de fruits et laisser refroidir complètement. Dans un blender, mixer les fruits avec un peu de jus de pomme. Servir à bébé bien frais !

ALIMENTATION

Les enseignements du concours Food Creativ sur quoi manger demain

Food Creativ récompense les produits agroalimentaires innovants créés dans la région. La remise des prix a eu lieu le 1^{er} octobre dernier en présence de Sylvain Zaffaroni, parrain du concours, expert en tendance et innovations agroalimentaires. Interview.

Cela fait quatre ans que vous parlez Food Creativ, qu'est-ce qui vous plaît dans ce concours ?

Tout en étant très professionnel, il y règne une bonne ambiance. Le Parisien que je suis est touché par cette atmosphère ! L'organisation est aussi proche des candidats, elle croit vraiment en leurs capacités à devenir des références dans leur domaine. Preuve en est : beaucoup d'anciens lauréats existent toujours aujourd'hui à l'image de Ferm Fabrik ou de la Pâtisserie des Flandres.

Quelle est la particularité de Food Creativ ?

Elle repose sur sa spécificité régionale. Il existe des concours de ce type dans d'autres régions, mais finalement ils acceptent de faire concourir des marques venant d'un peu partout. Food Creativ se cantonne exclusivement aux Hauts-de-France. Il faut dire que cette région est un terreau d'innovations assez intéressant.

Y a-t-il des tendances qui se démarquent ?

Comme partout, la tendance est au local. Aujourd'hui, les candidats n'ont plus l'ambition de conquérir le territoire national car cela devient de plus en plus compliqué, notamment pour des questions de budget. Le végétal a également le vent en poupe. Et en Hauts-de-France, qui est l'une des régions les plus agricoles de France, il y a de quoi faire ! En revanche, on ne met plus en avant du végétal comme substitution à la viande ou au poisson, car ces produits restent finalement plus chers que ceux qu'ils avaient vocation à remplacer. Ceux qui marchent sont ceux qui sont bons et moins chers à l'image de Fleury Michon qui a lancé les «Tranches Végé» composées de légumineuses (pois chiches, lentilles corail, haricots blancs). Le spécialiste du jambon est même en train de réfléchir à créer une filière de légumineuses en France.

À l'inverse, qu'est-ce qui ne marche plus du tout aujourd'hui ?

Les produits ultratransformés. La tendance est au mieux manger, les consommateurs sont de moins en moins attirés par les produits cuisinés. Ils veulent le moins de transformations et d'ingrédients possibles. Il y a quelques années, la mode était aussi aux produits santé, les alicaments comme on les appelait (contraction d'aliment



© D.R. Pour la quatrième fois, Sylvain Zaffaroni, co-fondateur du média engagé «Pour nourrir demain», a accepté d'être le parrain de Food Creativ.

s'ils sont rassurés par le côté local.

Quelle sera notre alimentation de demain ?

Il y a deux solutions. La pessimiste : on baisse les bras et on arrivera à un système de castes comme on peut voir dans les films de science-fiction où une partie de la population aura les moyens de bien manger et l'autre mangera peu et mal. Le second scénario est que les nouvelles technologies (intelligence artificielle, énergies renouvelables...) vont nous apporter des solutions, notamment par rapport au réchauffement climatique. Ces technologies vont transformer le métier d'agriculteur, ce qui pourrait attirer les jeunes générations vers cette profession où on travaillera davantage avec la robotique qu'avec une binette. C'est une bonne chose car cela pourrait permettre de retrouver un terreau d'agriculteurs et d'éleveurs qui est aujourd'hui en train de disparaître. Selon moi, d'ici quelques années, les productions seront à nouveau locales, il n'y aura plus d'usines qui inonderont la France entière. Ainsi le même produit ne sera pas fabriqué avec les mêmes ingrédients et n'aura plus le même goût selon les régions. On va perdre en uniformité et je pense que c'est plutôt une bonne chose. J'ai envie de croire en ce second scénario !

Hélène Grafeuille

Les vainqueurs du concours Food Creativ 2024

Food Creativ, organisé par le comité de promotion de la chambre d'agriculture Hauts-de-France et Agro-Sphères, récompense les produits agroalimentaires innovants créés dans les Hauts-de-France. Quelque 91 produits ont été présentés à cette 11^e édition. La remise des prix s'est déroulée mardi 1^{er} octobre. Voici les cinq lauréats.

- Dans la catégorie plaisir, qui récompense une recette gourmande : la glace d'infusion de plantes aromatiques tagète passion de l'entreprise Glace Doudoune (02).
- Dans la catégorie végétale, qui récompense les innovations à base d'ingrédients végétaux : la glace au tournesol et éclats de tournesol caramélisés de Van Den Castele (59).
- Dans la catégorie praticité, qui récompense les produits et services alimentaires présentant une facilité de préparation, de consommation ou de conservation : le sirop d'exception au citron noir et au poivre de Sichuan de Picardie d'Aymeric Pataud (80).
- Dans la catégorie durable, qui récompense une innovation respectueuse des piliers environnement, sociétal et économique : le Lupi coffee dark moulu de Lupi Coffee (59).
- Dans la catégorie entreprise dynamique, qui récompense les entreprises qui ont une belle dynamique d'innovation et candidatent régulièrement au concours : le cœur de vanille Bourbon d'Eurovanille (62).
- Le prix des consommateurs a été attribué au snack salé Loopiz goût barbecue de la Pâtisserie des Flandres (59). Parmi les récompenses, les lauréats seront présentés au Salon international de l'agroalimentaire qui se déroulera à Paris du 19 au 23 octobre, où le Lupi coffee dark de Lupi Coffee sera aussi mis en avant grâce au prix décerné par le salon Own the change, qui récompense le produit ou le procédé dont l'initiative RSE est la plus innovante

Environnement

Les nichoirs du canal dans les jardins



Les habitants sont invités à partager les observations de fréquentation de leur nichoir pendant cinq saisons de nidification.

Parmi les actions pour réduire ou compenser les impacts des travaux liés au canal Seine-Nord Europe sur la faune et la flore, la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE) mène «les nichoirs du canal». L'opération avait été initiée en 2022 en vallée de l'Oise (secteur 1), et s'adresse désormais aux habitants des communes des secteurs 2 à 4* avec mille nichoirs. L'idée est d'accueillir dans son jardin un nichoir à oiseaux et à chauve-souris pour créer des habi-

tats de substitution. Cette opération complète les plus de 1 200 hectares de sites naturels restaurés ou créés pour développer ces habitats.

Les intéressés ont jusqu'au 31 octobre pour rendre le formulaire reçu dans la boîte aux lettres (à retrouver sur canal-seine-nord-europe.fr/les-nichoirs-du-canal). Ils devront ensuite installer le nichoir au plus tard début mars 2025, avant la période de nidification. Un atlas des oiseaux également fourni permettra d'apprendre à reconnaître les espèces qui y élisent domicile, et partager les observations avec la SCSNE pendant cinq saisons de nidification. La mésange bleue, la mésange charbonnière, la mésange nonnette, l'hirondelle rus-tique et le martinet noir pourraient y trouver leur bonheur.

* Dans le Santerre Haute-Somme : Allaines, Barleux, Béthencourt-sur-Somme, Biaches, Breuil, Cizancourt, Cléry-sur-Somme, Cressey-Omencourt, Épénancourt, Équancourt, Ercheu, Éterpigny, Étrécourt-Manancourt, Languevoisin-Quiquery, Licourt, Mesnil-Saint-Nicaise, Moislains, Morchain, Moyencourt, Nesle, Pargny, Péronne, Rouy-le-Grand, Rouy-le-Petit, Saint-Christ-Briost, Villers-Carbonnel.

le Top 3 du web

1 Serge Houllier, propriétaire d'un Citroën C15

Serge, Justin, Riton... tous exercent ou ont exercé un métier dans le secteur agricole, habitent en milieu rural et sont les heureux propriétaires d'un modèle de C15 Citroën. Témoignage de Serge en vidéo.



2 Morgan Robillard et Hagivale en quête d'un triplé historique

En février 2024, Morgan Robillard décrochait une première place dans l'épreuve montée du Salon de l'agriculture, avec sa Trait Boulonnaise Hagivale. Le couple avait déjà remporté une épreuve Jeunes chevaux en 2022. Morgan espère qualifier à nouveau sa championne pour l'édition 2025, cette fois en attelage en paire. Réponse le 9 novembre.

3 Sana Terra veut dénicher la nouvelle variété reine de la chips

La coopérative Sana Terra (80) effectue des tests de variétés de pommes de terre chaque année. En 2024, l'essai était axé sur des variétés pour la chips, à Berny-en-Santerre. Les arrachages avaient lieu jeudi 3 octobre.



D'après les statistiques de fréquentation du site www.action-agricole-picarde.com du 10 au 17 octobre 2024

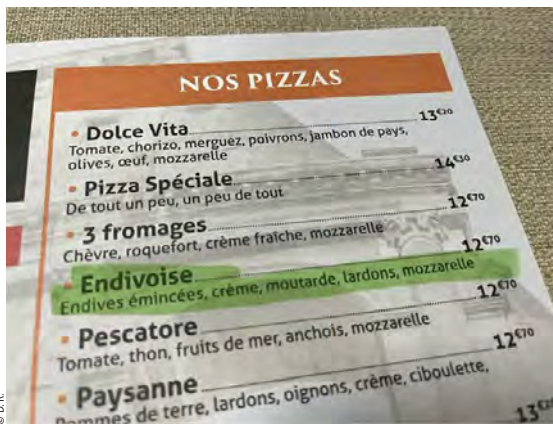
à la Télévision

Mariage chez les Bodin's

Mariage chez les Bodin's, mardi 22 octobre à 21h10 sur Cstar. Une équipe de télévision débarque à Arpion-les-Onglets, dans le centre de la France, pour filmer le mariage de Christian Bodin. Ce paysan cinquagénaire, fabriquant des fromages et vivant avec sa mère de 82 ans, va épouser l'obèse Claudine, cantinière de l'école du village et grosse caisse de la fanfare où le futur marié joue du trombone. Au début, la mère et la fiancée refusent la présence de la caméra. Mais les choses s'arrangent. De son côté, Christian reçoit la visite d'un inspecteur sanitaire, venu vérifier la conformité aux normes des installations de la ferme...



vu sur les Réseaux



Belle surprise pour Victorien, producteur d'endives, lorsqu'il a découvert qu'à la carte du Stromboli de Bapaume (62), il y a une pizza à l'endive. Photo partagée sur le groupe Facebook «les endiviers».

Perle du nord, endive préférée des Français

Vous reprendriez bien un peu d'endive ? Oui mais de la Perle du Nord. Celle-ci vient d'être élue marque préférée des Français dans la catégorie «marques d'endives», annonce dans un communiqué la coopérative qui regroupe cent-vingt producteurs des Hauts-de-France. La marque a obtenu le plus grand nombre de «J'aime» après une étude réalisée en juillet 2024, sur le panel d'OpinionWay. Il faut dire que les endives Perle du nord ont une grosse part du marché, avec 58 000 tonnes par an, soit 50 % de la production française. Ce qui fait sa qualité ? «Les endives, qui sont en réalité des bourgeons, sont cultivées en hydroponie et dans l'obscurité la plus totale, ce qui en fait un légume délicat. Les racines d'endives (semées au printemps, puis récoltées à l'automne) sont placées dans des salles de pousse où elles sont plongées dans de l'eau gorgée de nutriments pendant vingt-et-un jours. Au cours de leur vie, les endives sont manipulées par quatre paires de mains en moyenne. La phase d'épluchage est un savoir-faire spécifique pour parvenir à des endives de calibre homogène», explique la marque. Perle du nord s'engage aussi pour l'environnement via son adhésion à l'association Demain La Terre® depuis 2019, visant une agriculture durable et vertueuse.



Carte MOISSON un seul numéro : **03 22 53 30 06**

Récoltez des remises !
Besoin d'un renseignement,

le Carnet

Décès

Nous avons appris les décès

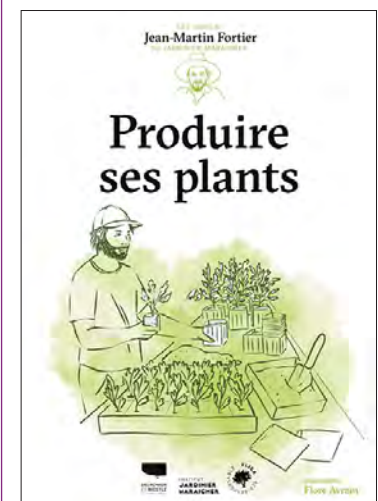
- dans sa 72^e année de **Monsieur Henri DOUAY** Ancien agriculteur à Feuquières-en-Vimeu Les obsèques religieuses ont été célébrées le lundi 14 octobre en l'église de Feuquières-en-Vimeu. Nous prions toute la famille d'accepter l'assurance de nos plus chaleureuses condoléances.

- à l'âge de 68 ans de **Monsieur Joël GUILBERT** Ancien agriculteur à Fourcigny Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 15 octobre en l'église de Fourcigny. Nous prions son épouse et toute la famille d'accepter l'assurance de nos plus chaleureuses condoléances.

- à l'âge de 93 ans de **Monsieur Gérard DEMEULENAERE** Ancien agriculteur à Bussus-Bussuel Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 15 octobre en l'église de Bussus-Bussuel. Nous prions ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et toute la famille d'accepter l'assurance de nos plus chaleureuses condoléances.

à Lire

Produire ses plants



«Depuis mon plus jeune âge, je suis émerveillé par la magie de la germination des graines, car chacune porte en elle la vie et, pour moi, cela a toujours été une source d'inspiration.» Le jeune Jean-Martin Fortier a été bien inspiré puisque aujourd'hui, le jardinier-maraîcher reconnu dans le monde entier fonde sa méthode sur la production de ses propres plants. Dans le guide *Produire ses plants*, qui paraît ce 18 octobre, il détaille ses techniques et ses astuces qu'il a testées et perfectionnées depuis des décennies au cœur de sa micro-ferme québécoise. Il livre son savoir-faire pour bien choisir ses semences, produire ses graines, s'équiper et réussir la culture – du semis à la plantation – et ainsi produire des jeunes plants en parfaite autonomie. Mais il n'oublie pas les autres modes de multiplication, moins pratiqués au potager, comme le bouturage, la division ou le greffage, qui font de cet ouvrage l'un des guides les plus complets pour produire ses plants de légumes.

TOURISME

Le canal Seine-Nord, tour Eiffel des Hauts-de-France

Le tourisme n'est pas la vocation première du canal Seine-Nord Europe, mais sa dimension monumentale attirera forcément. Il pourrait même devenir l'attraction phare de la région. Pour cela, les acteurs du projet signaient une convention ce mercredi 9 octobre, à Péronne.

Par sa grandiosité, le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) devrait devenir la «tour Eiffel des Hauts-de-France», et attirer de nombreux visiteurs. C'est ce que pensent les responsables du projet et du tourisme. Le chantier exceptionnel de la construction du canal, puis l'exploitation d'ouvrages remarquables (écluses de haute chute, pont-canaux...) et la valorisation des berges, constituent «une opportunité de développement majeure pour l'économie touristique». Mercredi 9 octobre, à Péronne, ceux-ci* signaient une convention pour atteindre cet objectif.

Pour Jean-Philippe Gold, président de Hauts-de-France Tourisme, le canal s'inscrit parfaitement dans l'identité de la région. «Il n'y a pas d'attractivité sans identité. Ce qui nous caractérise, nous, c'est la générosité. Or, le CSNE est généreux par son accueil, car il incarne le savoir-faire à la française ; il est généreux par son caractère solidaire, avec ses milliers d'emplois ; il cultive l'échange, avec soixante-

quatre communes traversées ; il présente un patrimoine généreux, comme nos cathédrales, terrils et beffroi...»

Le projet, unique en France par sa superficie (107 km de Compiègne (60) à Aubencheul-au-Bac (59)) et ses ouvrages d'art, a de quoi séduire. Le pont-canal de la Somme, entre Cléry-sur-Somme, Biaches et Péronne, sera exceptionnel, long de 1 330 mètres – le plus long d'Europe –, et 30 m de haut. «Il sera un belvédère qui offrira des points de vue inédits sur la vallée de la Somme», assure la SCSNE. Sabine Varago, de l'office de tourisme de la Haute-Somme, ajoute qu'un groupe de travail œuvre à concevoir un parcours de visite de ce pont-canal. Trois écluses seront aussi visitables, à Noyon (60), Allaines (80) et à Oisy-le-Verger (62). Expérience originale garantie.

Tourisme de chantier

Les acteurs du projet comptent saisir l'opportunité de l'attrac-

tivité touristique dès au-jour d'hui, grâce au tourisme de chantier. «Pendant ce temps de travaux, nous devons réussir à tirer profit d'un grand nombre de personnes pendant un temps réduit», présente Daniel Fasquelle, président de Hauts-de-France Tourisme. Ce «tourisme de chantier», plaît. «Celui du TGV Bordeaux-Tours, par exemple, a beaucoup attiré. La première phase de travaux, entre Compiègne et Passel (60), qui a débuté en 2022, a déjà accueilli pas mal de monde», assure Stéphane Rouziou, d'Oise tourisme. Organisation de visites des chantiers, journées portes ouvertes et «parcours touristiques» sont imaginés. «Il faut recenser et mobiliser les ressources présentes sur les territoires (guides, restaurateurs, hébergeurs...) susceptibles de contribuer à l'élaboration de ces offres touristiques», explique Jérôme Dezoby, président du directoire de la SCSNE. Des Maisons du canal sont également prévues, en partenariat avec les collectivités locales, pour



Trois écluses seront visitables, à Noyon (60), Allaines (80) et à Oisy-le-Verger (62). Elles offriront des belvédères et des chutes d'eau, de plus de 20 mètres.

informer sur le projet et son avancée. On y trouvera régulièrement des expositions temporaires. La première s'est ouverte à Compiègne en 2023. Les prochaines sont prévues à Marquion, Bertincourt et Péronne.

Des croisières et du vélo

Les professionnels du tourisme pensent aussi, dès aujourd'hui, aux opportunités qu'offrira le canal une fois en service. «C'est une chance inouïe de développer le tourisme fluvial qui est en pleine expansion. Nous allons ouvrir une nouvelle destination, de Honfleur (14) à Amsterdam, en passant par Paris. C'est incroyable», présente Stéphane Rouziou, d'Oise tourisme. Une escale de plaisance à Saint-Christ-Briost et un port de plaisance à Allaines, tous deux dans la Somme, sont d'ailleurs prévus. «C'est un marché qui peut rapporter gros, mais il y a du boulot car nous partons de loin. Notre réseau ne fait pas rêver, alors qu'il est une pépite. À nous de travailler notre

récit de territoire pour séduire.» Autre forme de tourisme qui pourrait être renforcée : le cyclo-tourisme. «Vingt-deux millions de français font du vélo pendant leurs vacances. Ils dépensent en moyenne 68 € par jour», rappelle Dorothee Maréchal, de Somme tourisme. Pour réussir, la professionnelle indique qu'il faut notamment «un réseau d'itinéraires, des services (restauration, hébergement), de l'accessibilité et des points de vue». Avec le canal, tout y est. Ses berges aménagées sont reliées à un réseau déjà existant : l'Eurovélo 3 dite véloroute des pèlerins, qui relie Hambourg et Brême, la véloroute de la Somme à la Marne, la véloroute de la mémoire d'Amiens à Arras, et la véloroute du bassin minier, de Lens à Maubeuge.

Alix Penichou

*La SCSNE (Société du canal Seine-Nord Europe), Hauts-de-France Tourisme, les agences Oise Tourisme, Pas-de-Calais Tourisme, Somme Tourisme et le Département du Nord sont signataires de la convention.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Redynamiser le département par le canal de la Somme

Judi 3 octobre, Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, s'est rendu sur les travaux en cours dans le cadre de la remise à la navigation du tronçon Voyennes - Saint-Simon du canal de la Somme. Une tranche de travaux estimée à 3,4 millions d'euros hors taxes.

Fermé à la navigation depuis plus de vingt ans pour des raisons de sécurité, le tronçon du canal de la Somme qui s'étend de Voyennes à Saint-Simon à l'est de la Somme, fait l'objet de travaux sur près de 16,5 kilomètres. L'objectif, la remise en navigation du canal de la Somme entre le canal du Nord et le canal de Saint-Quentin ainsi que la finalisation de la Véloroute Vallée de Somme.

Moderniser et réhabiliter

Cette tranche de travaux d'une durée de six mois est portée par le Département de la Somme et estimée à 3,4 millions d'euros HT. «Nous allons moderniser les organes de manœuvre des quatre écluses, réhabiliter la plateforme de halage entre Voyennes et Eppeville ainsi que les berges, côté



3,4 millions d'euros hors taxes de travaux sont prévus pour les travaux du tronçon entre Voyennes et Saint-Simon.

halage, entre Offoy et Eppeville», explique François Bury, directeur du fleuve et des ports du département. Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, était présent afin de constater l'avancée des tra-

vaux. «Cette voie n'est plus navigable depuis 2003 alors la nature a repris ses droits. C'est la démonstration de ce qui n'a pas été fait depuis de nombreuses années par Voies navigables de France (VNF). À certains endroits,

on ne pouvait plus passer à pied à cause de la présence de mauvaises herbes ou encore d'arbres tombés au sol... On réalise donc des plateformes de circulation d'environ 3 mètres pour pouvoir circuler, et laisser la place à la véloroute.»

14 millions d'euros

La biodiversité est également un élément pris en compte dans la réalisation de ces travaux. «Nous avons des périodes précises de travaux notamment à cause de la période de nidifications. On travaille beaucoup en début d'année, puis on ne peut plus travailler de mi-février à mi-août. Et on reprend les travaux début septembre, commente François Bury. Un fauchage sera également réalisé trois fois par an.»

Le président du Conseil départemental de la Somme a rappelé, quant à lui, son souhait de dynamiser l'est du département. «Je veux que demain on puisse aller de Saint-Valery-sur-Somme jusqu'à Saint-Quentin à vélo. Je veux montrer qu'il n'y a pas de secteur oublié.»

Le coût global de ces travaux est estimé à 14 millions d'euros hors taxes et est financé par le Conseil départemental de la Somme. De nombreux partenaires participent au projet : «Nous avons le soutien des Voies navigables de France (VNF), de l'État, de la Région Hauts-de-France et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie», ajoute Stéphane Haussoulier, reconnaissant. La fin des travaux est, quant à elle, prévue d'ici à l'horizon 2025-2026.

Bonnie Renault

EXPOSITION

L'Histoire naturelle déploie ses pop'up dans la région

Puisque tout le monde n'a pas les moyens de se rendre au Muséum national d'Histoire naturelle à Paris, c'est lui qui vient au public. Mardi 15 octobre était inaugurée la nouvelle exposition les Pop'up de l'Histoire naturelle à Flixecourt, avant une tournée régionale.



Les pop'up ont été imaginés en cinq modules qui permettent d'appréhender notre rapport au vivant.

Observez bien attentivement cet oiseau : un long bec fin, un croupion jaune, un dos vert, une calotte rouge vif... Il s'agit du pic-vert (*Picus viridis*). Voilà la première approche de l'Histoire naturelle, science de l'observation. Ce pic-vert est à retrouver sous des aspects bien divers à travers l'exposition itinérante les Pop'up de l'Histoire naturelle. Celle-ci était inaugurée à Flixecourt mardi 15 octobre, et y restera jusqu'au 16 novembre avant une tournée régionale.

«Notre vocation première est d'aller vers le public. Nous accueillons dans nos sites parisiens et en région. Avec cette exposition, nous allons directement à la rencontre de la population, puisque les modules sont pliables et déplaçables. C'est un condensé de tout le Muséum que l'on peut y voir», explique Émeline Parent, directrice des musées, jardins et zoos du Muséum national d'Histoire naturelle. Cette exposition se veut interactive, puisqu'elle s'aborde comme la lecture d'un livre pop'up. «On peut toucher, soulever, scruter... Notre souhait est de sensibiliser petits et grands à l'importance de l'histoire naturelle pour notre société, et plus généralement de questionner notre place d'être humain au sein du monde naturel.»

Notre rapport au vivant

Les pop'up ont été imaginés en cinq modules qui permettent d'appréhender notre rapport au vivant. «On a ouvert le coffre-fort

du Muséum. L'enjeu était de vulgariser la science pour la rendre accessible à tous, et d'éveiller la curiosité», présente Bertrand Prevost, médiateur scientifique d'Ombelliscience, agence régionale de culture scientifique, qui a œuvré à la conception de l'exposition et qui la déploie en région. Le module introductif permet de comprendre ce qu'est l'Histoire naturelle. Un cabinet de curiosités illustre la grande diversité d'objets conservés par un muséum et le rôle déterminant que jouent les collections naturalistes pour la recherche et dans notre société. Un arbre du vivant associé à un jeu permettent de visualiser nos liens de parenté avec les autres espèces vivantes et de déconstruire certaines idées reçues sur l'évolution. Un module d'exploration, composé d'un grand diorama et de petites manipulations, présente la notion d'écosystème et d'interrelations dans le monde du vivant. Le dernier module, chronologique, permet de se balader à travers les âges de la Terre pour comprendre les échelles de temps. On y perçoit l'évolution des milieux et des espèces au cours des grandes périodes géologiques.

Les pop'up sont exposés à la médiathèque de Flixecourt, jusqu'au 18 novembre 2024, puis à la médiathèque de Flesselles du 19 novembre au 17 décembre 2024. Elle prendra ensuite la direction du Nord (Cambrais), de l'Oise (Mouy et Beauvais), et du Pas-de-Calais (Hénin-Beaumont).

Alix Penichou

Devenez observateur de la biodiversité avec Vigie-nature

L'exposition des Pop'up de l'Histoire naturelle pourrait bien éveiller des vocations. Elle invite à la mise en pratique, à travers le programme de sciences participatives Vigie-nature. «C'est ouvert à tous les curieux de nature, du débutant au plus expérimenté. En s'appuyant sur des protocoles simples et rigoureux, il propose à chacun de contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité qui nous entoure», est-il indiqué sur le site internet.

Vigie-nature propose au grand public de participer à plusieurs observatoires. Celui des oiseaux du jardin, par exemple, vise à étudier les effets du climat, de l'urbanisation et de l'agriculture sur la biodiversité. «En participant, les observateurs aident directement les scientifiques à comprendre quand et pourquoi les oiseaux visitent les jardins. Vous allez de votre côté apprendre à reconnaître les oiseaux autour de chez vous.» Il suffit de transmettre régulièrement ses observations d'oiseaux, tous les jours, une fois par mois, ou même ponctuellement. L'Observatoire fonctionne tout au long de l'année, avec deux moments forts : le dernier week-end de janvier (pour les oiseaux hivernants) et le dernier week-end de mai (pour les nicheurs). Il est aussi possible de participer à l'opération escargots, à l'observation des bourdons, ou encore à l'opération papillons.

Tout savoir sur www.vigienature.fr



Chacun peut contribuer à la recherche.



POUR QUE CITROËN
RELANCE LE C15... EN
VERSION BIOÉTHANOL
(E85)

Avec

L'Action
Agricole
PICARDE

Je flashe,
je signe !



change.org